



Ministère du Procureur général

Division des services aux tribunaux
Rapport annuel 2007-2008

Table des matières

Message du sous-procureur général	i
Communication de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Présentation de la Division des services aux tribunaux	1
Mission	1
Buts	1
Services de base	1
Rentrée des tribunaux	1
Rôle de la sous-procureure générale adjointe	3
Structure régionale	3
Directrices et directeurs généraux	3
Cartes provinciales	4
Portraits des régions	5
Directrices et directeurs ministériels	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	22
Cour d'appel de l'Ontario	22
Cour supérieure de justice	22
Cour de justice de l'Ontario	23
La magistrature	24
Chapitre 3 : Activités des tribunaux en 2007/2008	26
Nouvelles affaires reçues	26
Les tribunaux de droit criminel – La Cour de justice de l'Ontario	27
Les tribunaux de droit criminel – La Cour supérieure de justice	28
Les tribunaux de droit civil	28
Les tribunaux de droit de la famille	29
Les tribunaux de droit de la famille – La Cour supérieure de justice	30
Les tribunaux de droit de la famille - La division de la Cour de la famille de la Cour supérieur de justice	31
Les tribunaux de droit de la famille - La Cour de justice de l'Ontario	32
La Cour des petites créances	33
Cour d'appel de l'Ontario	34
Chapitre 4 : Survol des activités de 2007/2008	35
Les tribunaux de droit criminel	35
Les tribunaux de droit civil	36
Les tribunaux de droit de la famille	37
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2007-2008	39
Accès à la justice	39
Comité de la justice et des médias	40
Moderniser la prestation des services	41
Initiatives de formation pour la Division et partenariats	44
Service à la clientèle	45
Collaborer avec nos partenaires du secteur de la justice	47
Gestion des installations judiciaires	48
Planifier l'avenir	50
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	51
Ressources humaines par région	51
Recettes par région	51
État des dépenses	52
Annexe A Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux 2007/2008 – 2011/2012	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux	B1



Message du sous-procureur général

Dans les palais de justice, salles d'audience et bureaux administratifs de toute la province, plus de 4300 employés dévoués de la Division des services aux tribunaux assurent le fonctionnement de l'appareil judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada.

Au moment où le ministère du Procureur général va de l'avant avec son engagement d'accroître l'accès à la justice, le rôle déterminant de la Division des services aux tribunaux devient plus visible. En tant que représentants publics du système de justice de l'Ontario, les membres du personnel des tribunaux constituent souvent le premier point de contact pour les citoyens, et parfois même le seul.

La Division a fourni un appui très précieux aux initiatives qui facilitent l'accès au système judiciaire, en proposant des principes améliorés en matière d'ouverture et de transparence. Il convient de souligner que, après l'adoption en 2006 de la *Loi sur l'accès à la justice*, la Division a appuyé la création du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, instaurant ainsi un processus nouveau et plus transparent pour la nomination des juges de paix en Ontario.

La mise en oeuvre des recommandations du Comité de la justice et des médias est également en cours. Ces recommandations comprennent le lancement du projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences tenues devant la Cour d'appel, et la mise en place d'une importante réduction de certains frais liés à l'accès aux dossiers des tribunaux et à l'obtention de la photocopie de documents judiciaires.

En réaction au rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux de l'Ontario publié en décembre 2006, on a franchi un certain nombre d'étapes importantes pour accroître l'accessibilité au système judiciaire. Parmi les mesures adoptées, soulignons la mise en place d'un Comité permanent d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, dont le mandat est de guider et de diriger l'aménagement en Ontario d'un système judiciaire pleinement accessible et libre de toute

entrave. Le comité est constitué de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général – et de membres de la Division des services aux tribunaux, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, et d'intervenants externes provenant de la communauté des personnes handicapées.

On envisage de moderniser davantage le système de justice par l'examen du Résumé des conclusions et des recommandations présenté par le Projet de réforme du système de justice civile rédigé par l'honorable Coulter Osborne. Ces recommandations touchent 18 domaines de droit procédural et substantiel, dont les petites créances, la gestion de l'instruction, les appels, la technologie, la civilité, les parties qui se représentent elles-mêmes, et la proportionnalité. Elles visent à améliorer l'accès au système de justice civile.

Notre système de justice constitue la pierre angulaire de notre chère société libre, et le travail de la Division apporte une amélioration substantielle et véritable à la vie de tous les Ontariens. Ce rapport décrit les progrès que la Division a réalisés dans le cadre de son mandat qui consiste à offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation à tous les usagers de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. J'invite la population à prendre le temps de lire ce rapport annuel en entier, et de faire part de tout commentaire au ministère par courriel, à l'adresse suivante : attorneygeneral@ontario.ca.

Je tiens à féliciter la Division et nos partenaires du domaine de la justice; ensemble, vous avez établi une nouvelle norme d'excellence et de leadership.

Murray Segal
Sous-procureur général



Message de la sous-procureure générale adjointe

Je suis ravie de présenter la cinquième édition du rapport annuel de la Division des services aux tribunaux. L'année 2007 a été vraiment chargée, et les pages qui suivent traduisent les extraordinaires réalisations de l'exercice s'étendant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je suis chaque jour impressionnée par l'étendue des responsabilités que le personnel de la Division assume avec tant de détermination et de professionnalisme.

Le travail accompli par la Division à l'appui des initiatives visant à accroître l'accès à la justice et à réaliser des progrès en matière d'ouverture et de transparence s'est avéré déterminant pour l'exécution du mandat du ministère. Ce travail a compris le soutien à la création d'un Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et la mise en place du nouveau processus de nomination qui a suscité une plus grande confiance envers l'équité de ce processus de nomination. La Division continue de diriger les travaux de mise en oeuvre des recommandations présentées par le Comité de la justice et des médias, afin de faire progresser la compréhension entre les médias et le système de justice et de travailler avec les représentants du secteur municipal dans le but d'améliorer la prestation des services de justice à l'échelle locale, par l'intermédiaire du groupe de travail sur la rationalisation de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Je suis fière de coprésider le Comité de l'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, lequel est chargé de surveiller le système judiciaire et de lui formuler des avis sur les questions d'accessibilité. La Division des services aux tribunaux poursuivra sa collaboration avec ses partenaires du domaine de la justice afin d'établir en Ontario un système judiciaire moderne et progressif qui soit pleinement accessible, libre de toute entrave et auquel tous les citoyens pourront participer pleinement. Le comité conseille et surveille le système judiciaire sur les sujets qui concernent l'accessibilité. En 2006-2007, la Division a mené à bien un projet pilote de coordonnateur de l'information sur l'accessibilité, qui a été conçu pour accroître l'accès par les usagers des tribunaux aux renseignements sur l'accessibilité des services judiciaires

offerts dans un palais de justice. Une évaluation du projet pilote a mené à son extension à d'autres sites en 2008-2009.

La connectivité a constitué un autre domaine d'intérêt en 2007. Le rôle constant de chef de file joué par la Division dans l'utilisation de la technologie contribue à moderniser et relier les services dans l'administration des tribunaux. Ces progrès comprenaient la conversion au système FRANK de suivi des causes pour deux des trois tribunaux restants dans la province, et le remplacement des appareils d'enregistrement analogiques par des appareils numériques pour les enregistrements réalisés dans les salles d'audience de 16 tribunaux. Cette nouvelle technologie améliorera la fiabilité, la disponibilité et l'intégrité des archives judiciaires. Pour nous assurer que la Division reçoive directement les réactions des usagers des tribunaux, nous avons également amélioré notre sondage sur la satisfaction des clients en y ajoutant des questions sur l'accessibilité pour les personnes handicapées et sur les services en français.

La Division s'est engagée à favoriser une amélioration continue des services judiciaires en Ontario. Quand je me déplace d'un tribunal à l'autre dans toute la province pour y rencontrer le personnel, les équipes de gestion et les intervenants, je suis constamment impressionnée par l'attitude positive avec laquelle on affronte les défis complexes de la prestation des services judiciaires au sein de la Division et dans le milieu de la justice en général.

J'aimerais remercier les employés et la direction de la Division pour leur excellence, leur dynamisme, leur persévérance, leur énergie et leur détermination, et je me réjouis à l'idée d'une autre année chargée alors que la Division collabore avec la magistrature et nos partenaires du domaine de la justice à soutenir un système de justice sans pareil.

Ann Merritt
Sous-procureure générale adjointe

Chapitre 1

Présentation de la Division des services aux tribunaux

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé de l'administration de la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux (DST) est responsable de l'administration des tribunaux. La mission de la DST est d'offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs

De récentes modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires (LTJ)* ont généré d'importants objectifs quant à l'administration des tribunaux. L'article 71 de la *LTJ* prévoit que :

L'administration des tribunaux est assurée de façon à :

- a) maintenir l'indépendance de la magistrature en tant que branche distincte du gouvernement;
 - b) reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;
 - c) encourager l'accès du public aux tribunaux et la confiance du public dans l'administration de la justice;
 - d) favoriser la fourniture de services de haute qualité au public;
 - e) promouvoir l'utilisation efficiente des ressources publiques.
- 2006, chap. 21, annexe A, art. 14.

La DST s'est engagée à contribuer à la réalisation de ces objectifs, et elle a l'obligation législative de communiquer, dans son rapport annuel, des renseignements faisant état des progrès accomplis quant à ces objectifs. À ce chapitre, la Division dispose d'un plan quinquennal de nature évolutive, exposé à l'annexe 1, lequel est appliqué depuis l'exercice 2002-2003. Ce plan prévoit cinq « objectifs opérationnels »; trois de ces objectifs – « services accessibles », « prestation constante de services de grande qualité » et « gestion efficiente des ressources » – sont similaires aux objectifs de prestation des services qui sont prescrits par les alinéas 71 c), d) et e) de la *LTJ*, cités ci-dessus. Les nombreuses initiatives qui font l'objet d'une discussion portant sur chacun de ces objectifs opérationnels prévus par le plan témoignent des progrès accomplis par la Division dans la réalisation de ces objectifs.

En ce qui concerne les deux premiers « objectifs institutionnels » prescrits par la loi, la DST a à cœur de garantir le respect de l'indépendance de la magistrature et la reconnaissance des responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice. Plusieurs initiatives prévues au plan quinquennal montrent bien les progrès réalisés quant à ces objectifs. Par exemple, conformément à son objectif opérationnel n° 2, « services accessibles », la DST, qui siège avec la magistrature à un comité d'encadrement, participe activement à l'élaboration d'un protocole sur l'accès aux renseignements judiciaires qui soit respectueux de l'indépendance de la magistrature au sein du système judiciaire. En application de son objectif opérationnel n° 3, « prestation constante de services de grande qualité », la Division travaille actuellement en collaboration avec la Cour supérieure de justice à l'élaboration d'un protocole d'entente qui précisera et clarifiera de façon plus concrète les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la Cour en ce qui touche la prestation de services aux tribunaux.

Services de base

Services de greffe

La DST offre des services de greffe dans toutes les régions de la province. Le personnel des greffes inscrit les dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, fournit au public des renseignements et des services au comptoir, et tient les dossiers et les documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience

La DST fournit le soutien administratif à tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, de même qu'à tous les juges et juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien dans les salles d'audience par le truchement de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services judiciaires et d'interprètes.



Tour de l'horloge, Cobourg, Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Programmes de médiation

La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor. La Section de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation sur une base volontaire, dans 17 emplacements de la province. La DST gère les contrats en vue de la prestation des services de médiation de ces tribunaux. Les médiateurs assurent la prestation du service dans les Cours de justice de l'Ontario en matière familiale situées à Toronto.

Services d'exécution

La DST administre le dépôt des brefs d'exécution, met à exécution les ordonnances civiles et gère la perception des amendes et des montants de dédommagement issus des poursuites intentées à l'égard des infractions criminelles.

Rentrée des tribunaux

La tradition voulait que la cérémonie de la rentrée des tribunaux de la province ait lieu au début de l'année civile. En 2007, l'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario, l'honorable Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, l'honorable Annemarie E. Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, le ministère du Procureur général, et les organisations juridiques concernées de la province ont accepté de reporter au 9 septembre 2008 la cérémonie annuelle de la rentrée des tribunaux de la province pour 2008. Pour la plupart des intervenants de l'appareil judiciaire, ceci permettra de mieux harmoniser le début d'une « nouvelle » année judiciaire.

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du Ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario. Elle a la responsabilité des politiques de législation, de réglementation, et

des politiques opérationnelles ainsi que de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'appareil judiciaire.

Structure régionale

Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, le ministère du Procureur général est divisé en sept régions administratives de la Division des services aux tribunaux. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- tenir les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fidéicommis;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux;
- mettre en oeuvre les initiatives de la Division.

Directrices et directeurs régionaux

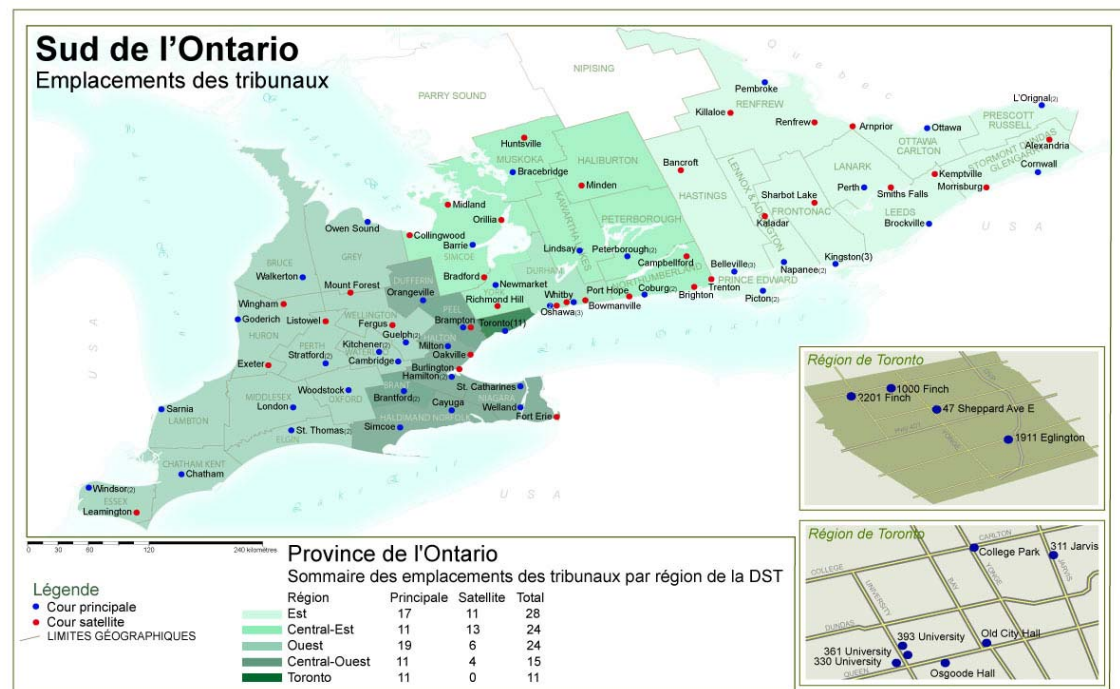
Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux, qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

« J'ai apprécié les visites que j'ai faites aux tribunaux dans le cadre de ma tournée concernant la justice civile. Partout où je suis allé, de Sault Ste. Marie à Stratford et de Barrie et Ottawa, j'ai rencontré des gens dévoués et merveilleux. Les employés de la Division des services aux tribunaux sont les représentants publics des tribunaux et ils font une grande différence dans la façon dont, jour après jour, le public perçoit le système judiciaire. Ce sont vraiment les membres du personnel divisionnaire qui rendent nos tribunaux conviviaux et accessibles. Au cours de mes visites de tribunaux, j'ai été frappé de l'enthousiasme et du professionnalisme manifestés partout où je me suis rendu. »

L'honorable Chris Bentley, Procureur général de l'Ontario, 2008



DST, Direction de la planification interne, Unité de l'aménagement des installations



DST, Direction de la planification interne, Unité de l'aménagement des installations

Portrait de la région Centre-Est



Directrice de
l'administration des
tribunaux de la
région Centre-Est
Lynne Wagner

La région du Centre-Est est située au nord et à l'est de Toronto, et fait partie de la région du Grand Toronto. La région dessert les collectivités de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland, de Peterborough et la ville de Kawartha Lakes. Depuis le recensement effectué en 2001, la population est passée de 1 953 928 habitants à

2 238 488 habitants en 2006. Le

taux de croissance de la population est l'un des plus élevés au pays et a continué d'augmenter au rythme de 15 % par année au cours des cinq dernières années, par comparaison avec un taux de croissance provincial de 6,6 %. Le ministère des Finances prévoit une augmentation de 8,65 % pour la région en 2008. En réaction à cet important taux de croissance, des études en planification stratégique des immobilisations ont été approuvées pour la région de York et le comté de Simcoe. Ces études orienteront la planification des installations de tribunaux dans ces régions pour les 20 ou 30 prochaines années.

Les projets de construction de palais de justice dans toute la région en 2007-2008 ont mis l'accent sur les

éléments liés à la volonté permanente d'améliorer l'efficacité, de dissiper les inquiétudes relatives à la sécurité et à la santé, et de résoudre les problèmes connexes à la charge de travail toujours croissante des tribunaux de la région. Les points saillants du projet comprennent la construction du palais de justice polyvalent de Durham qui a commencé au début de 2007 en collaboration avec Infrastructure Ontario, et le plan de renouvellement stratégique des infrastructures de ReNouveau Ontario, qui continue d'appuyer le projet d'unification du tribunal de Cobourg que l'on s'attend de terminer vers la fin de 2008. La phase 1 est en cours et l'on prévoit compléter la phase 2 en fin d'année 2008.

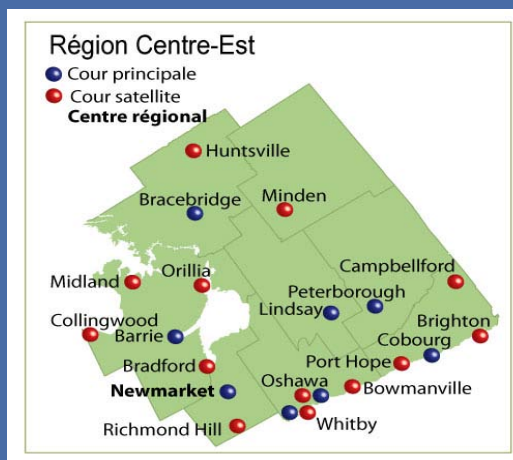
En 2007-2008, le palais de justice de Newmarket a été choisi comme site d'essai pour la mise en place d'appareils d'enregistrement numérique. Par la suite, les palais de justice de Peterborough situés au 470 rue Water et au 70 rue Simcoe ont été choisis comme lieux de lancement de la première phase de mise en oeuvre de ces nouveaux équipements.

Dans le but d'appuyer le développement professionnel et opérationnel des employés des tribunaux de la région, des efforts constants ont été déployés pour offrir de nombreuses possibilités de formation professionnelle afin d'améliorer les services judiciaires.

Statistiques de la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket
Population : 2 238 488 habitants
Superficie : 25 809 km²
Densité de population : 86,7 habitants/km²
Cours principales : 11
Cours satellites : 13
Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



Une demande avait été faite pour que la technologie aide dans la gestion des procès uniques et de ceux susceptibles de faire l'objet de publicité. En réponse, l'équipe des réseaux régionaux a été en mesure, en consultation avec la magistrature et d'autres intervenants, d'apporter une solution par le biais d'un circuit fermé de télévision qui a depuis lors été utilisé à plusieurs occasions dans toute la région pour maximiser une utilisation efficace des installations des tribunaux. Par exemple, on peut utiliser cette technologie pour mettre en place des tableaux des jurés comportant un grand nombre de candidats, améliorer l'accès à des événements tels qu'une

cérémonie d'assermentation, et entendre un témoignage à distance provenant d'un autre endroit à l'intérieur du palais de justice.



Newmarket, Cour Supérieure de justice, Court de justice de l'Ontario

Portrait de la région Centre-Ouest



Directrice de
l'administration des
tribunaux de la
région Centre-Ouest
Joanne Spriet

La région Centre-Ouest compte la plus forte population des sept régions de la DST et est composée de la partie ouest du Grand Toronto, de l'aéroport international Pearson et des collectivités situées en bordure du lac Ontario et au nord du lac Érié. La région est composée d'une population multiculturelle et compte la plus grande communauté autochtone de l'Ontario, la réserve des Six Nations, ainsi que la réserve New Credit.

Suite à une inondation dévastatrice survenue en 2005 au palais de justice de la Cour supérieure de justice de Brantford, on a procédé à la restauration et à l'amélioration des installations dont la réouverture a eu lieu en décembre 2006. En juin 2007, le maire et président du Comité du patrimoine de la ville de Brantford ont remis une plaque commémorative à des représentants du ministère du Procureur général et de la Société immobilière de l'Ontario, en reconnaissance de leur réussite dans la restauration du palais de justice. La Société immobilière de l'Ontario a également procédé à la nomination du palais de justice

comme candidat à la distinction de la *Building Owners and Managers Association* (BOMA) dans la catégorie du patrimoine.

Le nouveau système de localisation des transcriptions d'ordonnances (TOTS) constitue la base de données de la région pour la sauvegarde des transcriptions d'ordonnances émises. Ce système offre des capacités de recherche, il permet aussi de faire le suivi de ces ordonnances en fonction de l'échéancier et fournit un processus efficace d'élaboration des rapports. L'installation de la Version 2 du système TOTS a été achevée en 2007 et permettra d'améliorer l'archivage et la fonctionnalité de la sécurité.

Des appareils d'enregistrement numériques ont été mis à l'essai à Brampton et ont été installés dans les tribunaux de Brantford et de Simcoe. On a modifié les processus de gestion des cassettes pour prendre en charge ces nouveaux appareils d'enregistrement.

Le gouvernement fédéral a entrepris une évaluation des Cours de la famille dans tout le pays pour vérifier l'efficacité du modèle actuel en discernant si les résultats et les effets sont différents entre les Cours unifiées et celles qui ne le sont pas. Parmi les tribunaux de tout le Canada, on a sélectionné la Cour de la famille de Hamilton pour faire partie des deux

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton
Population : 2 817 988 habitants
Superficie : 10 654 km²
Densité de population : 264,5 habitants/km²
Cours principales : 11
Cours satellites : 4
Total des tribunaux : 15

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



tribunaux unifiés de l'Ontario soumis à l'évaluation. Une société d'experts-conseils a procédé à l'évaluation en vertu d'un contrat avec le ministère fédéral de la Justice, et la publication de son rapport préliminaire est fixée pour 2008.

À Welland, on a procédé à l'intégration de l'administration de la Cour de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, Cour de la famille, afin de parvenir à un usage économique des installations et à une efficacité du service à la clientèle. On a commencé à former le personnel par rotation de postes pour

améliorer encore davantage le fonctionnement de ces tribunaux.

On a choisi Welland comme site d'essai pour participer au projet pilote de certificat de mise à jour du Bureau d'enregistrement des actions en divorce, un projet qui est conçu pour fournir au personnel du ministère un accès direct au registre fédéral des divorces, et réduire le temps nécessaire pour procéder à une demande de divorce. Ce projet fédéral se poursuivra en 2008-2009.



Orangeville, Cour Supérieure de justice, Court de justice de l'Ontario

Portrait de la région Est



Directeur de
l'administration
des tribunaux de
la région Est
Tom Fagan

Vingt-huit tribunaux desservent la région Est et ses dix municipalités. Plusieurs de ces palais de justice offrent des services en français et en anglais, y compris le plus achalandé et le plus important de la région situé à Ottawa.

La région a réalisé d'importants progrès quant à la prestation de services de qualité et d'atteinte des objectifs de la Division, tout en soutenant le personnel à l'aide de programmes complets

d'apprentissage et de développement. Deux fois par année, la région Est organise et offre à tout le personnel des séminaires d'apprentissage dans le cadre du Plan de projet de ressources humaines de la région, lancé en juin 2005, qui vise à améliorer le bien-être en milieu de travail par des initiatives comme la planification de la relève, les stratégies de recrutement et de maintien en poste du personnel, de même que l'amélioration physique du lieu de travail.

Les projets de contrôle de la qualité ont suscité la création de documents de référence à l'usage du personnel des tribunaux, afin

d'assurer que les usagers des tribunaux reçoivent des renseignements à jour et cohérents. Parmi les sujets, mentionnons « Lancer une action civile en Cour supérieure de justice », « Successions » et « Évaluation avocat/client, questions et réponses ». Les documents existants sont continuellement révisés et mis à jour afin de contenir ces sources de renseignements utiles ainsi que d'autres, offrant ainsi à l'administration et au personnel une ressource sous forme de « guichet unique ».

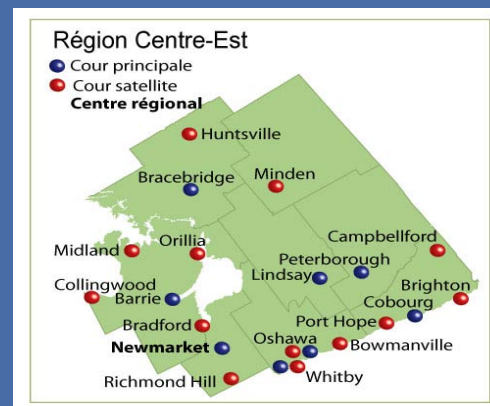
La région continue d'atteindre et souvent de dépasser ses objectifs opérationnels dans les services qu'elle offre en matière de droit civil, de droit familial et des petites créances. La région fournit aussi des services au comptoir de qualité et répond aux normes en matière de réponses téléphoniques et de correspondance, atteignant les normes provinciales communes de services.

La région a pu profiter de travaux d'amélioration de plusieurs de ses installations avec, notamment, la construction de nouveaux tribunaux dans le but d'améliorer la prestation des services et de répondre aux besoins opérationnels des services judiciaires et de

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa
Population : 1 603 625 habitants
Superficie : 35 296 km²
Densité de population : 45,4 habitants/km²
Cours principales : 17
Cours satellites : 11
Total des tribunaux : 28

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



la magistrature. En juin 2007, on a terminé le projet patrimonial de palais de justice polyvalent à Pembroke. La phase de planification du projet de palais de justice polyvalent à Quinte a été achevée à l'été 2007, et on procède actuellement au choix de l'emplacement.

Un certain nombre d'installations existantes de la région ont été rénovées. On a terminé en août 2007 la Phase 1 du projet au palais de justice de Cornwall concernant l'agrandissement et la rénovation des salles d'audience, des chambres de juges, des bureaux de la Couronne et des espaces administratifs des services judiciaires. La Phase 2 est en cours. On continue d'apporter des améliorations au palais de justice d'Ottawa avec l'ajout de chambres de juges et la mise à niveau de la sécurité pour

répondre aux exigences actuelles, et en préparation pour le procès de la première personne accusée sous le régime de la loi fédérale antiterroriste.

En 2007-2008, le palais de justice de Kingston a été choisi comme lieu d'essai pour la mise en place d'appareils d'enregistrement numérique.

Le bureau régional de la DST est un membre actif du comité directeur du projet de regroupement des services du gouvernement provincial à Ottawa. Ce projet réunissant plus de 500 employés de onze ministères ontariens en un seul lieu sur la rue Preston sera terminé en avril 2008, et il permettra de concentrer en un seul lieu les services du gouvernement de l'Ontario dans la ville d'Ottawa tout en améliorant la prestation des services à la clientèle.



Palais de justice de Brockville, Cour Supérieure de justice, Court de justice de l'Ontario

Portrait de la région Nord-Est



Directeur de
l'administration
des tribunaux de
la région Nord-Est
Paul Langlois

La région Nord-Est est composée des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et des communautés moins densément peuplées situées près de la Baie James. La région compte 40 % des terres de l'Ontario, mais seulement 5 % de la population de la province. La population de la région est de 552 000 habitants, ce qui représente 70 % de la population du Nord de l'Ontario. Elle compte un grand nombre de francophones et de

populations autochtones, et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en français et en cri.

La région du Nord-Est s'étend de la circonscription de Mattawa dans l'Est, à Wawa dans l'Ouest, et de Parry Sound dans le Sud, à Peawanuk sur la côte de la Baie d'Hudson dans le Nord. Les principales villes de la région sont Sudbury, Timmins, North Bay, Parry Sound, et Sault Ste. Marie. On trouve dans la région 10 tribunaux et 25 tribunaux auxiliaires, dont six se trouvent sur les réserves des Premières nations. De

nombreux tribunaux de la région du Nord-Est sont éloignés et ne peuvent être joints que par avion.

La technologie de vidéoconférence est devenue un outil essentiel pour la prestation de diverses fonctions judiciaires et administratives dans la région Nord-Ouest; elle permet de relever des défis de nature géographique uniques à la région, et d'assurer l'accessibilité des services judiciaires. Pour continuer à profiter de progrès réalisés lors d'un projet pilote antérieur d'une durée de 18 mois, les villes de Cochrane, Sault Ste. Marie, Sudbury et Thunder Bay bénéficieront des modifications apportées aux règles de procédures civiles visant à faciliter l'utilisation de technologies de vidéoconférence pour les évaluations procureur-client. Les modifications aux Règles des procédures civiles entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Cette initiative conjointe avec la région du Nord-Ouest touche certaines des collectivités de cette région

La Cour supérieure de justice a fait installer des équipements vidéo à Sudbury et Timmins afin de tenir des conférences préparatoires aux procès, des conférences, des requêtes et d'autres questions par voie de vidéoconférence. Cette approche facilitera les

Statistiques pour la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury
Population : 551 470 habitants
Superficie : 366 192 km²
Densité de population : 1,5 habitants/km²
Cours principales : 10
Cours satellites : 25
Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuk, d'Attawapiskat et de Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend tous les districts où le recensement était complet, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora.



opérations et améliorera l'accès à la justice dans la région.

De plus, la région Nord-Est a participé à de nombreux projets pilotes comme la formation du comité pilote de liaison avec les tribunaux et la communauté, à Sault Ste. Marie et à Sudbury, lequel avait pour mission d'identifier et de résoudre les problèmes locaux de cas accumulés en matière de protection de l'enfance. Un coordonnateur de l'information sur l'accessibilité a été désigné à Sudbury pour répondre aux besoins en matière d'adaptation et d'accessibilité pour les personnes handicapées qui souhaitent utiliser le système judiciaire. En 2007-2008, le palais de justice de Cochrane a été choisi comme lieu d'essai pour la mise en place d'appareils d'enregistrement numérique. Les équipements ont aussi été installés dans les deux palais de justice de Sudbury. On a modifié les

processus de gestion des cassettes pour prendre en charge ces nouveaux appareils d'enregistrement.

On a construit une nouvelle chambre de juge pour la Cour supérieure de justice au palais de justice de Sudbury pour recevoir une nouvelle nomination, et le bureau du juge de paix principal régional a été déplacé au tribunal situé au 159 rue Cedar pour accueillir une augmentation de l'effectif des juges de paix au palais de justice de Sudbury.



North Bay, Cour Supérieure de justice, Court de justice de l'Ontario

Portrait de la région Nord-Ouest



Directeur de
l'administration
des tribunaux de
la région
Nord-Ouest
Robert Gordon

La région Nord-Ouest comprend 48 % de la superficie de l'Ontario, mais seulement 2 % de la population de la province. La vaste étendue de la région, l'éloignement des communautés et les conditions de voyage hivernales posent de nombreux défis à la prestation des programmes.

Une population autochtone substantielle peuple la région Nord-Ouest, et les services aux tribunaux sont couramment fournis

en langue ojibway et en dialecte sauteux-cri.

La région procure des services de tribunaux à cinq cours principales et à 36 cours satellites. Vingt-trois des cours satellites sont situées dans des collectivités autochtones qui ne sont accessibles que par la voie des airs. Le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances pour fournir des services aux collectivités.

La technologie de vidéoconférence est devenue un outil essentiel pour la prestation de diverses fonctions judiciaires et administratives dans la région Nord-Ouest; elle permet de relever des défis de nature géographique uniques à la région, et d'assurer l'accessibilité des

services judiciaires. La fin de l'installation des infrastructures pour la vidéoconférence a permis à la région d'en faire une utilisation novatrice. À ses débuts, la vidéoconférence était surtout utilisée dans les cas de renvois sur cautionnement par vidéocomparution. Cependant, la magistrature de la Cour de justice de l'Ontario et celle de la Cour supérieure ont aussi utilisé cette technologie pour les dossiers de protection de l'enfance, les conférences préparatoires, les audiences d'évaluation, les audiences de détermination de la peine et les motions. Cette nouvelle technologie permettra à la région de réaliser l'objectif de la Division qui est d'offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces dans les régions les plus éloignées de la province.

L'étude de planification pour le nouveau palais de justice polyvalent à Thunder Bay a été achevée en avril 2007, et le processus de choix du site est en cours. En plus de Thunder Bay, la région collabore avec la Direction de la gestion des installations et la Société immobilière de l'Ontario pour la construction d'un nouveau tribunal à Sioux Lookout. Ce nouveau tribunal améliorera les services offerts aux collectivités des Premières Nations et favorisera le développement de mécanismes nouveaux et novateurs pour la prestation de services judiciaires dans cette région unique.

La région a pris des mesures pour représenter sa

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay

Population : 234 820 habitants

Superficie : 436 204 km²

Densité de population : 0,5 habitant/km²

Cours principales : 5

Cours satellites : 36

Total des tribunaux : 41

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend les districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora, auxquels on a enlevé Peawanuck, Attawapiskat et Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora.

Région Nord-Ouest

● Cour principale

● Cour satellite

● Cour accessible par avion

Centre régional



diversité dans sa main-d'oeuvre et dans sa prestation de services judiciaires. On continue de recruter, de former et de parrainer des interprètes autochtones, en vue de fournir un bassin d'interprètes capables d'interpréter le dialecte des collectivités où le tribunal exerce ses fonctions.

On a lancé plusieurs projets d'amélioration à Thunder Bay pour améliorer l'accessibilité. Ainsi, à la Cour de justice de l'Ontario de cette ville, les comptoirs de services au public en matière criminelle et de droit de la famille ont été réaménagés de façon à respecter les dispositions de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*. On a également reconstruit l'entrée publique dans l'édifice de manière à offrir un espace suffisant pour permettre un accès sans obstacle, régler les problèmes d'encombrements dans l'entrée, et améliorer la sécurité du palais de justice. À la Cour

supérieure de justice, on a rénové une salle d'audience de façon à en améliorer l'accessibilité. Ceci a inclus l'installation de tables réservées aux avocats, lesquelles peuvent être relevées et abaissées pour permettre l'accès en fauteuil roulant.

Thunder Bay faisait aussi partie des quatorze lieux d'essai pour l'installation d'appareils d'enregistrement numérique. Un nombre total de 14 salles d'audience à la Cour Supérieure et à la Cour de justice de l'Ontario ont été équipées d'appareils d'enregistrement numérique, et on a procédé à l'acquisition de trois appareils portatifs pour les déplacements vers les cours satellites. Ces appareils ont rendu le processus d'enregistrement plus fiable et plus sûr, tout en améliorant l'exactitude des archives de la cour.



Palais de justice de Fort Frances, Cour Supérieure de justice, Court de justice de l'Ontario

Portrait de la région de Toronto



Directeur de
l'administration des
tribunaux de la
région de Toronto
Lou Bartucci

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec ses 2,5 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la DST. La population présente une grande diversité ethnique, puisqu'un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

On trouve dans la région de Toronto des palais de justice très achalandés et des participants clés au système judiciaire, notamment : la Cour d'appel de l'Ontario, les bureaux des juges en chef, l'Assemblée

législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et plusieurs des plus grandes firmes d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario pour les causes de nature commerciale ou les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury.

Afin d'appuyer la stratégie du gouvernement de l'Ontario de lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées, les palais de justice de Toronto déjà existants ont été réaménagés pour répondre aux exigences additionnelles en matière de fonctionnement et de sécurité. La construction au 361 avenue University d'une salle d'audience pour les crimes majeurs s'est achevée en novembre 2006 et s'y est ajoutée la construction d'une autre salle d'audience pour les crimes majeurs, au 2201 avenue Finch, terminée à l'automne 2007.

On a amélioré le fonctionnement de l'administration des tribunaux en déménageant en 2006 la plupart des salles d'audience civile du 361 avenue University dans de nouveaux locaux situés au 330 avenue University. Les nouveaux locaux du 330 avenue University ont permis de regrouper les affaires de droit civil et de droit commercial provenant des tribunaux du 393 avenue University et du 361 avenue University, libérant ainsi de l'espace au 361 avenue University pour l'implantation d'un nouveau tribunal en matière de crimes majeurs et la conversion des salles d'audience pour les causes civiles en salles d'audience pour les affaires criminelles

Le projet de construction du palais de justice de Scarborough a compris la conversion de deux tribunaux vacants de droit de la famille en tribunaux pénaux, et la construction de cellules de détention provisoire et d'espaces connexes pour répondre aux besoins croissants de la population et du nombre de cas à traiter. L'espace est devenu disponible en 2005 lors du déménagement des tribunaux de droit de la famille au 47 avenue Sheppard Est. La construction de ce projet a commencé en janvier 2007 et a été achevée le 1^{er} janvier 2008.

Des appareils d'enregistrement numériques ont été mis à l'essai à la Cour d'appel de l'Ontario et ont fait l'objet d'une installation permanente dans toutes ces salles d'audience.

Des appareils d'enregistrement numérique ont été mis à l'essai à la Cour d'appel de l'Ontario et ont été installés de façon permanente dans toutes ses salles d'audience.

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 720 rue Bay
Population : 2 503 281 habitants
Superficie : 630 km²
Densité de population : 3 973,5 habitants/km²
Cours principales : 11
Cours satellites : 0
Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



La mission de la Division consiste à assurer des services modernes et professionnels aux tribunaux, qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.



Osgoode Hall, hall de la Cour d'appel de l'Ontario

Portrait de la région Ouest



Directeur de
l'administration des
tribunaux de la
région Ouest
Len Griffiths

La région Ouest couvre trois régions judiciaires de la Cour supérieure et est composée de grands centres urbains et de régions rurales agricoles. La région Ouest couvre une superficie d'environ 33 000 kilomètres carrés et compte 13 collectivités desservies par 18 tribunaux principaux offrant des services complets de soutien juridique dans tous les types de cas (criminel, civil, familial et petites créances) et six tribunaux satellites qui assurent des services

moins fréquents que les tribunaux principaux et se limitent à des services juridiques particuliers.

La région comprend les villes de Sarnia et de Windsor, qui constituent des points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États-Unis. Le *Central Jury Office* de l'Ontario se trouve à London, dans les bureaux régionaux, et est chargé d'administrer la sélection des tableaux des jurés pour les tribunaux de la province.

Le palais de justice de London, où sont également

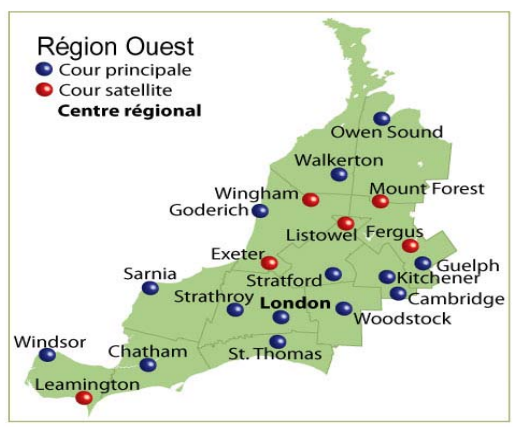
traitées les affaires judiciaires de l'ensemble de la région entendues les fins de semaine et les jours fériés, utilise abondamment la technologie de vidéoconférence. Les enquêtes sur cautionnement pour tous les accusés en détention font l'objet de comparutions par vidéo dans l'une des deux salles d'audience de London, à partir de la collectivité où l'accusé est détenu. Cette approche réduit les besoins de transporter les accusés en détention au palais de justice à des fins de comparution.

De nouvelles initiatives visant à moderniser les installations des tribunaux et à améliorer la prestation des services judiciaires ont été entreprises dans la région Ouest. Les travaux sur les projets annoncés en juin 2005 par ReNouveau Ontario se poursuivent. Des études de planification portant sur les nouveaux palais de justice polyvalents dans la région de Waterloo et du comté d'Elgin (St Thomas) ont été achevées et l'on procède actuellement au choix du site. L'étude de planification sur le tribunal polyvalent proposé pour Guelph et le comté de Wellington est presque terminée. La première phase d'un projet pluriannuel de modernisation majeure au palais de justice de London s'est achevée en mai 2007, et elle comprenait un projet d'amélioration de plusieurs bâtiments, incluant une nouvelle aire réservée aux cellules de détention

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London
Population : 2 210 610 habitants
Superficie : 32 789 km²
Densité de population : 67,4 habitants/km²
Tribunaux principaux : 18
Tribunaux satellites : 6
Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



provisoire et l'agrandissement de la bibliothèque de la *Middlesex Law Association*. La seconde phase a été lancée et comprendra une nouvelle bibliothèque judiciaire, des chambres de juges et des salles de réunion supplémentaires.

Aussi, en 2007-2008, les palais de justice du 245 avenue Windsor et du 200 rue Chatham Est ont été choisis comme emplacements pour la mise en place d'appareils d'enregistrement numérique.

Le projet d'adaptation aux normes de sécurité, d'un montant de 2,7 millions de dollars, au palais de justice de Sarnia a abouti à la construction d'une nouvelle entrée principale sécuritaire, qui a été achevée en février 2008. Les étapes subséquentes de ce projet permettront l'amélioration des éléments de sécurité entourant l'accès aux autres salles d'audience de l'établissement et l'achèvement d'un plan de conception à plus long terme pour le palais de justice.

Le palais de justice de Windsor a servi de tribunal pilote pour la mise en oeuvre du programme

« Prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail » pour le ministère. Cette initiative a entraîné l'élaboration d'une politique sur la prévention de la violence au travail, qui offre une formation aux administrateurs et au personnel dans tous les services du palais de justice, et une évaluation des risques dans le milieu de travail quant à la sécurité des usagers du tribunal et à la mise en place d'améliorations, en cas de besoin.

Le perfectionnement et la formation du personnel ont été une priorité constante pour la région. L'ajout d'un coordonnateur de l'apprentissage et du développement au bureau de la région Ouest a grandement amélioré la capacité d'offrir la formation. Les initiatives actuelles comprennent un programme renouvelé de formation des sténographes judiciaires, des séances « assumer le leadership » destinées aux membres du personnel qui s'y intéressent, et la rédaction d'un Manuel de l'instructeur destiné aux membres du personnel qui jouent un rôle d'« éducateurs » dans divers tribunaux de la région Ouest.



À gauche, London, Cour Supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario
À droite, œuvre d'art intitulée « Xabis » par Walter Redinger, située devant le Palais de justice de London

Directrices et directeurs ministériels

La direction de la planification interne, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales*, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux, sont administrées par les directrices et les directeurs ministériels qui relèvent de la sous-procureure générale adjointe.

Soutien interne

La Direction de la planification interne a la responsabilité :

- de procéder à la planification financière et à la planification des effectifs;
- de fournir un soutien à la Division des ressources humaines et de mettre en application les relations de travail;
- de contribuer à la planification des installations;
- de coordonner les communications destinées au public;
- d'élaborer une politique opérationnelle et de fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux;
- de gérer les projets spéciaux (comme l'analyse des transcriptions des délibérations des tribunaux).

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relativement à la *Loi sur les infractions provinciales* a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en oeuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice pénale et les tribunaux qui entendent les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux en matière criminelle;
- d'assurer le soutien des initiatives émanant de la Division du droit criminel du ministère;
- de superviser, de fournir un soutien stratégique et opérationnel, et d'agir comme agent de liaison avec les partenaires municipaux pour les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit criminel, les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales* et les questions mixtes;
- d'appuyer les nominations à la magistrature, les commissions sur la rémunération des juges et les enquêtes publiques;
- de fournir des services de bibliothèque judiciaire;

- de fournir des renseignements à la direction, y compris les statistiques sur les activités des tribunaux;
- de fournir des services de recherche.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en oeuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux en matière civile;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions de droit civil et d'application de la loi;
- de participer au Comité des règles en matière civile;
- d'élaborer, de mettre en oeuvre et de gérer des stratégies de réforme de la justice civile pour réduire les coûts et les délais dans le système judiciaire.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en oeuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice en matière de droit de la famille;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux en matière



Œuvre d'art intitulée « Themes » par Gino Lorcini, Palais de justice de London

- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit de la famille;
- d'élaborer, de mettre en oeuvre et de gérer des stratégies de réforme de la justice en matière de droit de la famille pour réduire les coûts et les délais dans le système judiciaire;
- de gérer les services de médiation familiale et les services d'information de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice;
- de participer aux comités fédéraux provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au Comité des règles en matière de droit de la famille.

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a la responsabilité :

- de soutenir le plan pluriannuel de la DST en matière d'éléments de technologie de l'information;
- de procéder à la planification, à l'élaboration, à la gestion et à l'exécution à grande échelle d'initiatives complexes de gestion de l'information et de réorganisation des activités;
- de procéder à la planification, à l'élaboration et à la mise en place d'outils et de structures électroniques afin d'appuyer les activités qui permettent au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- d'assurer la liaison avec les directions et les Services informatiques intégrés en matière de justice de la DST, afin de fournir une orientation permettant de définir, d'élaborer et de mettre en oeuvre des services en matière de technologie de l'information;
- de gérer l'acquisition des appareils et des logiciels de la DST en matière de technologie de l'information.



Œuvre d'art intitulée « Balancing Act » par George Wallace, Palais de justice de Milton

Soutien interne 2007-2008



Directrice
Direction de la
planification interne
Lynn Norris



Directrice
Direction des politiques et des
programmes en matière de droit
criminel et relativement à la Loi sur les
infractions provinciales
Diana Hunt



Directrice
Direction des politiques et des
programmes en matière de droit civil
Susan Charendoff



Directrice
Direction des politiques et des
programmes en matière de droit
de la famille
Anne Marie Predko



Directeur
Direction des solutions
technologiques pour les tribunaux
Chris Walpole



Bradford, Cour de justice de l'Ontario

Chapitre 2

Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* de l'Ontario constitue le cadre législatif de la structure des tribunaux de la province. La Loi établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

La Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province. La Cour d'appel entend :

- les appels en droit criminel pour les infractions majeures et les déclarations de culpabilité sommaires;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieure de justice;
- les appels en droit de la famille;
- les affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les appels visant des jeunes;
- les appels de certaines décisions rendues par la Cour divisionnaire;
- les appels d'un certificat de liquidation des dépens délivré dans le cadre d'une instance devant la Cour d'appel, s'il porte sur une question à l'égard de laquelle une objection a été signifiée aux termes des règles de pratique;
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto);
- les requêtes entendues par un juge seul ou par une formation.

La Cour d'appel de l'Ontario siège à *Osgoode Hall*, à Toronto. Elle se compose d'un juge en chef de l'Ontario nommé par le gouvernement fédéral, d'un juge en chef adjoint de l'Ontario et de 22 autres juges réguliers auxquels s'ajoutent deux juges surnuméraires.

Les appels sont entendus par une formation de trois ou cinq juges. On peut interjeter appel des décisions rendues par la Cour d'appel avec autorisation auprès de la Cour suprême du Canada.

La Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution;
- les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 10 000 \$ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure);
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfant et conjoint, ou une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille).

La Cour supérieure de justice siège dans 49 emplacements permanents en Ontario. Elle est dirigée par un juge en chef, un juge en chef adjoint, et par des juges régionaux principaux qui supervisent l'inscription des causes au rôle et les questions judiciaires dans leur région. Le juge principal de la Cour de la famille conseille le juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille. La plupart des palais de justice de l'Ontario comptent également un juge administratif local qui supervise les aspects judiciaires de la cour qui se déroulent à cet endroit.

« En tant que juge en chef, je sais que la magistrature est, depuis quelques années, profondément absorbée par le défi de créer un système judiciaire efficace et accessible, soit un système qui servirait de modèle pour la population de l'Ontario qui compte sur nos tribunaux pour administrer la justice. Je suis d'avis que les difficultés qui se présentent à nous dans nos efforts de collaboration en vue d'améliorer l'administration de la justice sont importantes, mais je crois, comme vous, qu'elles ne sont pas insurmontables. À cet égard, j'accueille favorablement l'occasion d'entamer un dialogue sur la façon dont notre système judiciaire pourrait régler les choses ».

L'honorable Heather Forster Smith
Juge en chef de la Cour supérieure de justice

Discours prononcé lors du sommet des intervenants du domaine de la justice « Réglez les choses », juin 2007.

Cour divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice. La Cour divisionnaire entend :

- les appels et les révisions des décisions rendues par les commissions du gouvernement, les tribunaux et les organismes;
- certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 50 000 \$.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province avec un ou trois juges, en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice.

La Cour de la famille

Dans certaines régions, une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfant et conjoint, et les affaires intéressant la garde d'enfants et le droit de visite.

Les services spéciaux fournis par la Cour de la famille comprennent les Centres de visites surveillées, les centres d'information sur le droit de la famille, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

On a établi une Cour de la famille dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

La Cour des petites créances

La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 10 000 \$. Souvent désignée comme la « cour du peuple », la Cour des petites créances utilise une procédure simplifiée et rend abordable l'accès à la justice. La Cour des petites créances est

habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants. Un petit nombre juges de la Cour des petites créances est également nommé en permanence.

La Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % d'entre elles se règlent à cette Cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province. La Cour de justice de l'Ontario entend :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par des juges de paix dans des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les demandes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les Juges de paix entendent ce qui suit:

- les enquêtes sur le cautionnement ;
- les poursuites intentées pour des infractions provinciales.

La Cour est dirigée par un juge en chef, un juge en chef adjoint, un juge en chef adjoint/coordonnateur des juges de paix, des juges principaux régionaux et des juges de paix principaux régionaux. La plupart des palais de justice de l'Ontario comptent également un juge administratif local qui supervise les aspects judiciaires de la cour à cet endroit.

« En Ontario, et en fait dans tout notre pays, nous pouvons être fiers du système de justice que nous avons créé. L'administration de la justice dans notre province est une caractéristique du bon fonctionnement de notre démocratie constitutionnelle. Néanmoins, l'accès à la justice constitue encore le principal défi de notre appareil judiciaire. Bien que les Ontariens soient bien servis par des juges, avocats et administrateurs dévoués et compétents qui s'efforcent de protéger les droits et la dignité des membres de nos diverses collectivités, nous devons redoubler d'efforts pour lever les obstacles qui persistent et bloquent un véritable "accès à la justice" pour plusieurs. Ensemble et en allant de l'avant, nous devons nous efforcer de surmonter ces obstacles et tenter de créer un système de justice plus compréhensif et plus abordable. »

Juge en chef Winkler, 2008

LA MAGISTRATURE

2007-2008



Juge en chef de l'Ontario
L'honorable
WARREN K. WINKLER



Juge en chef adjoint de l'Ontario
L'honorable
DENNIS R. O'CONNOR



Juge en chef de la
Cour supérieure de justice
L'honorable
HEATHER FORSTER SMITH



Juge en chef adjoint de la
Cour supérieure de justice
L'honorable
J. DOUGLAS CUNNINGHAM



Juge en chef de la
Cour de justice de l'Ontario
L'honorable
ANNEMARIE E. BONKALO



Juge en chef adjoint de la
Cour de justice de l'Ontario
L'honorable
PETER GRIFFITHS



Juge en chef adjoint de la
Cour de justice de l'Ontario/
coordonnateur des juges de paix
L'honorable
JOHN ANDREW PAYNE

Effectif judiciaire (au 31 mars 2008)

Tribunal	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (à plein temps)	22
	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (surnuméraires)	2
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice (à plein temps)	230
	Juges de la Cour supérieure de justice (surnuméraires)	71
	Juges de la Cour des petites créances (à plein temps)	1
	Juges de la Cour des petites créances (à temps partiel)	3
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	412
	Protonotaires traditionnels (à plein temps)	1
	Protonotaires traditionnels (à temps partiel)	2
	Protonotaires de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à plein temps)	287
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps partiel)	36
	Juges de paix	331
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	28



Cour supérieure de justice de Toronto, 393, rue University – Tribunal E

Chapitre 3

Activités des tribunaux en 2007-2008

Les données statistiques sur les activités des tribunaux sont extraites de plusieurs des systèmes opérationnels utilisés en Ontario. Les statistiques sur la criminalité de la Cour de justice de l'Ontario sont tirées d'un système nommé RIII. Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du système SUSTAIN et du nouveau système FRANK.

Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences en matière de droit suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto continuera d'utiliser l'ancien système jusque vers le milieu de l'année 2008.

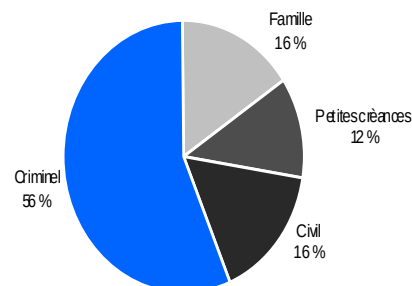
Les données combinées des systèmes FRANK et SUSTAIN à l'échelle de la province sont disponibles depuis le 1^{er} avril 2005 et ont remplacé les données pour les tribunaux de droit civil et de la famille, de la Cour des petites créances et des instances criminelles instruites à la Cour supérieure de justice que l'on consignait auparavant. Les statistiques plus anciennes recueillies manuellement ne sont pas comparables aux données du nouveau système. Par conséquent, seules les données de 2005-2006 à 2007-2008 pour ces différents domaines de pratique sont incluses dans ce rapport. Nous serons à nouveau en mesure de présenter les tendances calculées sur une période de cinq ans pour ces différents domaines de pratique à compter de l'exercice financier 2010-2011.

L'analyse suivante souligne certaines des tendances actuellement suivies par la DST pour les différents domaines de pratique. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés dans l'Annexe.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique

En 2007-2008, les affaires de nature criminelle représentaient plus de la moitié de tous les nouveaux procès, et étaient suivies par les affaires de droit civil et de droit de la famille, qui dans chaque cas comptaient pour 16 %, et des affaires de petites créances qui représentaient 12 %.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique d'avril 2007 à mars 2008



Les tribunaux de droit criminel - La Cour de justice de l'Ontario

Tendances sur une période de cinq ans

Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance

Tous les dossiers de nature criminelle sont d'abord déposés à la Cour de justice de l'Ontario et la plupart des décisions sont rendues par cette Cour. Certaines accusations se rendent à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2007-2008, la Cour de justice de l'Ontario a reçu près de 600 000 dossiers d'accusation de nature criminelle. Les accusations en vertu du *Code criminel du Canada* touchant des adultes représentaient 77 % du total des accusations reçues, les accusations visant des adultes en vertu d'une loi fédérale 9 %, et les accusations visant des jeunes, 14, 5 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'accusations reçues a augmenté de 12 %. Le nombre d'accusations visant des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* a augmenté de 13 %, alors que le nombre d'accusations visant des jeunes est demeuré relativement stable.

L'an dernier, la Cour a rendu 8 % plus de décisions d'accusation qu'en 2003-2004; les accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* et d'une loi fédérale représentaient la plus grande partie de l'augmentation des accusations (augmentations respectives de 11 % et 10 %).

Le nombre d'accusations en instance a augmenté de 20 %. Au cours des cinq dernières années, les causes en instance relativement à des accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* et d'une loi fédérale ont augmenté respectivement de 21 % et de 22 %.

Événements

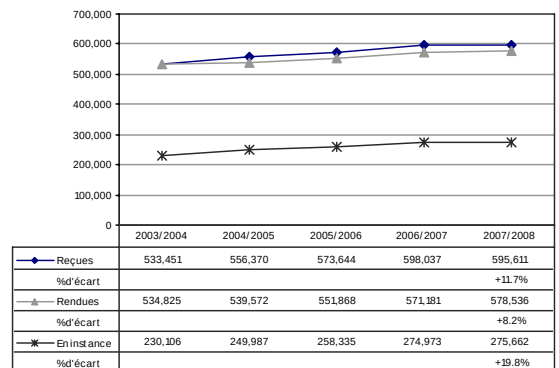
Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario a augmenté de 29 %.

Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal.

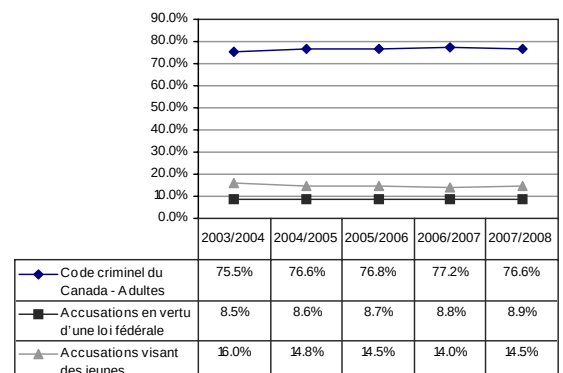
Heures d'activité des salles d'audience *

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience de toute la province a augmenté de 9 %.

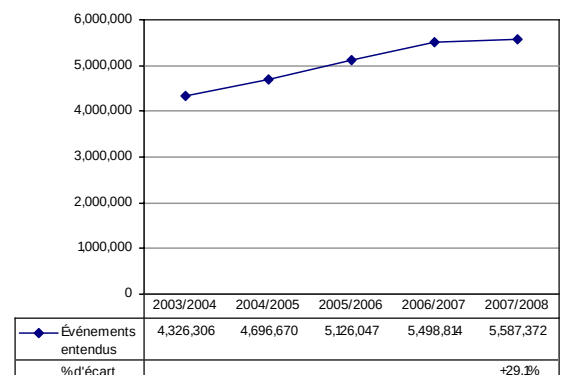
Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance en Cour de justice de l'Ontario de 2003/04 à 2007/08



Pourcentage d'accusations reçues par loi à la Cour de justice de l'Ontario de 2003/04 à 2007/08



Événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario de 2003/04 à 2007/08



* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit criminel - La Cour supérieure de justice

Tendances sur une période de trois ans *

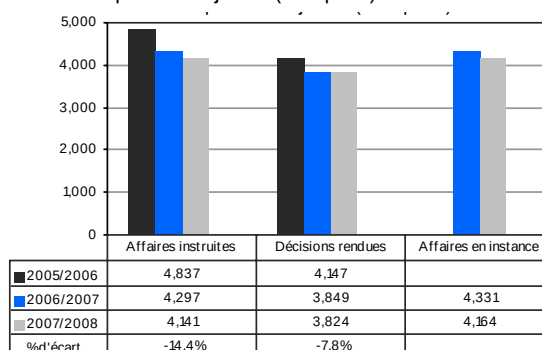
Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance

En 2007-2008, la Cour supérieure de justice a reçu 4141 causes de nature criminelle et a rendu 3824 décisions (actes d'accusation et appels). Les accusations reçues et les décisions rendues ont diminué au cours des deux dernières années (respectivement de 14,4 % et de 8 %). En mars 2008, 4164 procédures pénales étaient en instance.

Heures d'activité des salles d'audience **

Les heures d'activités des salles d'audience ont diminué de 4 %.

Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance à la Cour supérieure de justice (droit pénal)



Les tribunaux de droit civil

Tendances sur une période de trois ans

Nouvelles affaires

En 2007-2008, 85 416 nouvelles affaires de droit civil ont été reçues à la Cour supérieure de justice, en hausse de 8 % par rapport à 2005-2006. Près de 1400 de ces affaires ont été entendues à la Cour divisionnaire.

Événements entendus

Au cours des trois dernières années, le nombre d'événements de nature civile entendus a diminué de 6 %.

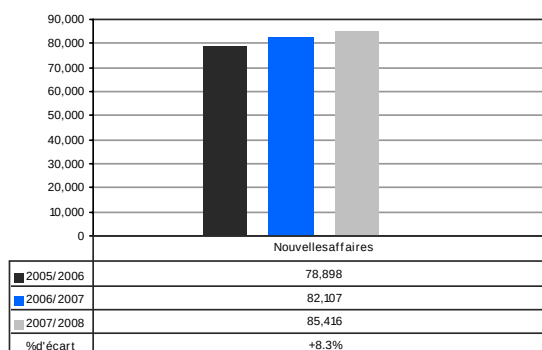
Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto***, Ottawa et Windsor. Les taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire se sont maintenus à 40 % environ.

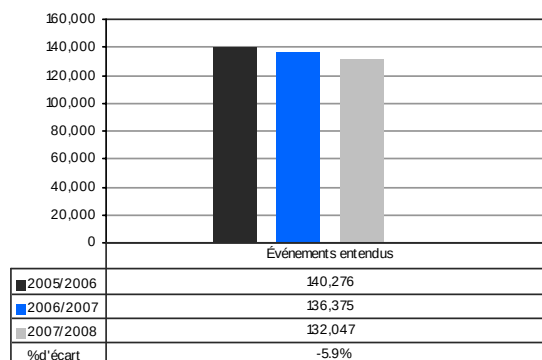
Heures d'activité des salles d'audience **

Les heures d'activités des salles d'audience ont diminué de 11 %.

Nouvelles affaires en Cour supérieure de justice (droit civil)



Événements entendus à la Cour supérieure de justice (droit civil)



- Les statistiques plus anciennes recueillies manuellement ne sont pas comparables aux données du nouveau système. Par conséquent, seules les données de 2005-2006 à 2007-2008 pour ces différents domaines de pratique sont incluses dans ce rapport. Nous serons à nouveau en mesure de présenter les tendances calculées sur une période de cinq ans pour ces différents domaines de pratique à compter de l'exercice financier 2010-2011.
- ** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. *** Les statistiques sur Toronto ne sont pas disponibles présentement.

Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de trois ans

Aperçu des affaires en droit de la famille

Les affaires en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la Section des Cours de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. Une Cour de la famille a été instaurée dans 17 tribunaux afin d'entendre toutes les causes de droit de la famille. Il existe des Cours de la famille dans tous les tribunaux de la région Centre-Est, dans la plupart des tribunaux de la région Est, et dans un nombre restreint de tribunaux des régions Centre-Ouest et Ouest.

Nouvelles affaires

En 2007-2008, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 85 688 nouvelles causes en droit de la famille. De ce nombre, 12 286 (14 %) étaient des affaires intéressant la protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (appelée ci-après LSEF). Le nombre total de nouvelles affaires en droit de la famille a diminué de 6 % depuis 2005-2006 et les nouvelles affaires en matière de protection de l'enfance ont diminué de 12 %.

Événements entendus

En 2007-2008, 315 852 événements ont été entendus dans les cours de la famille, dont 25 % étaient des événements qui touchaient à des affaires de protection de l'enfance. Le nombre total d'événements entendus dans les affaires de droit de la famille au cours des trois dernières années est demeuré relativement stable.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Depuis 2005-2006, le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % à 47 % en 2007/2008.

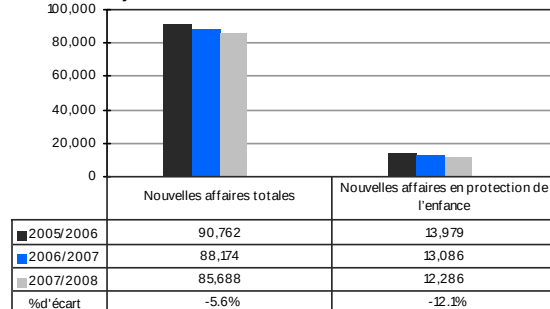
Médiation

Les taux de règlement total ou partiel des causes en droit de la famille renvoyées à la médiation sont demeurés relativement stables.

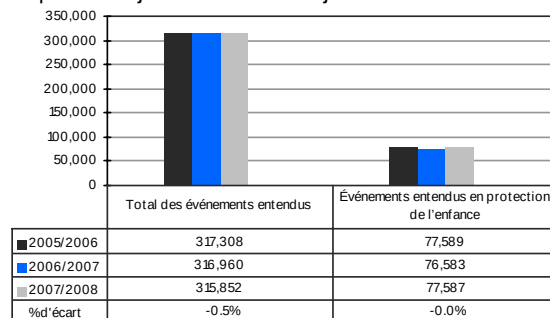
Heures d'activité des salles d'audience *

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience est également demeuré relativement stable au cours de la période de trois ans.

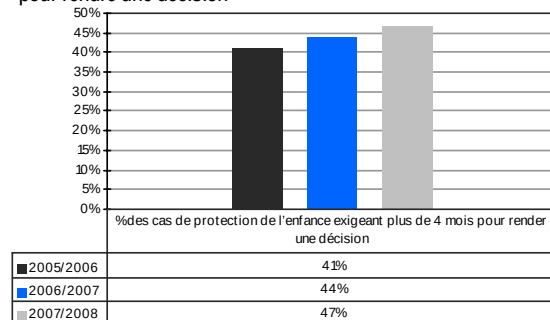
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision



* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.



Brampton, Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Les tribunaux de droit de la famille - La Cour supérieure de justice

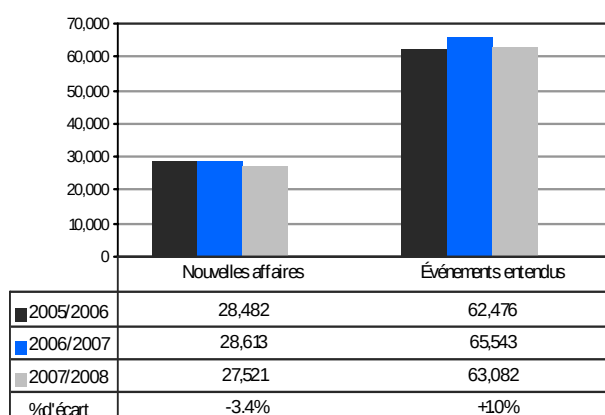
Nouvelles affaires et événements entendus

Depuis 2005-2006, le nombre de nouvelles affaires entendues en droit de la famille à la Cour supérieure de justice a diminué de 3 % alors que le nombre d'événements entendus a augmenté de 1 % en 2007/2008.

Heures d'activité des salles d'audience *

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 3 %.

Nouvelles affaires et événements en droit de la famille entendus à la Cour supérieure de justice



* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit de la famille - La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles affaires

Au cours des trois dernières années, le nombre total de nouvelles affaires instruites à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a diminué de 4 %, et celui des nouvelles affaires instruites en matière de protection de l'enfance a diminué de 7 %.

Événements entendus

Au cours des trois dernières années, le nombre total d'événements entendus en matière de droit de la famille est demeuré relativement stable.

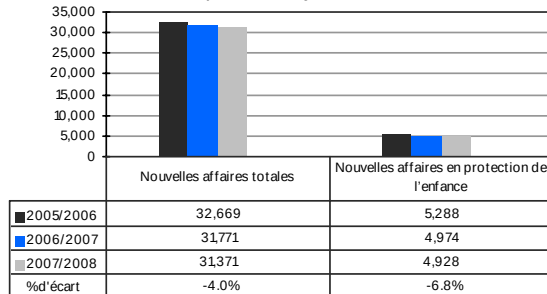
Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006, à 45 % en 2007-2008.

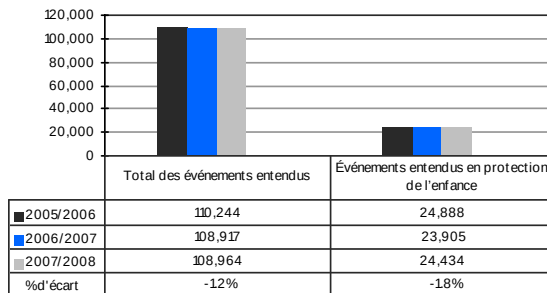
Heures d'activité des salles d'audience *

Les heures d'activités des salles d'audience ont diminué de 7 %.

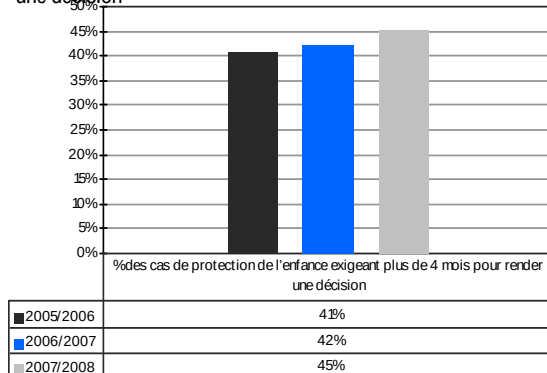
Nouvelles affaires en droit de la famille à division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice



Événements entendus en droit de la famille à division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision



* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit de la famille - La Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles affaires

Au cours des trois dernières années, le nombre total de nouvelles affaires en matière de droit de la famille instruites à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 9,5 %, et celui des nouvelles affaires instruites en matière de protection de l'enfance a diminué de 15 %.

Événements entendus

Le nombre total d'événements entendus en droit de la famille est demeuré relativement stable.

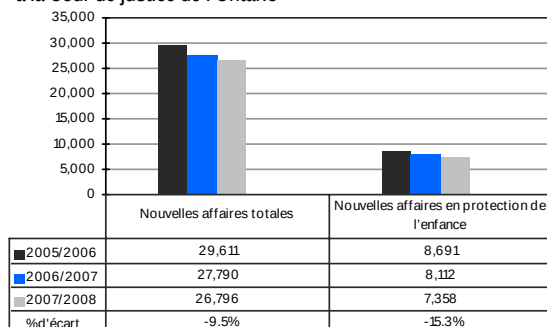
Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006, à 48 % en 2007-2008.

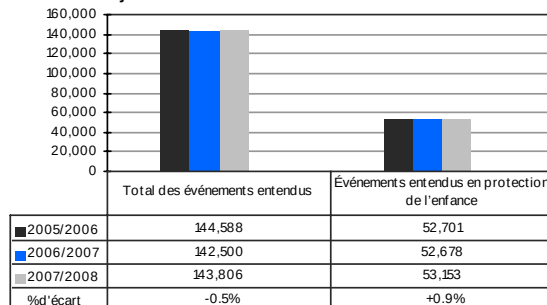
Heures d'activité des salles d'audience *

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 2 %.

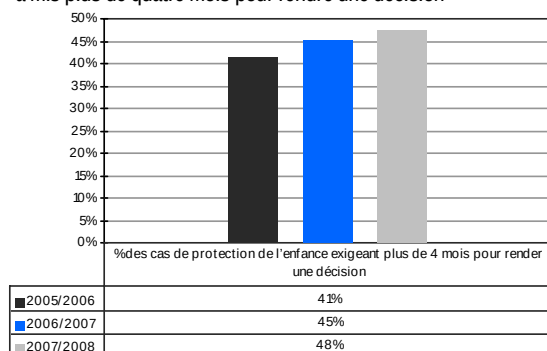
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de justice de l'Ontario a mis plus de quatre mois pour rendre une décision



* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

La Cour des petites créances

Tendances sur une période de trois ans

Nouvelles affaires

En matière de droit civil, plus de 43 % des nouvelles causes instruites en 2007-2008 concernaient des demandes à la Cour des petites créances.

En 2007-2008, 63 633 nouvelles affaires de droit civil ont été reçues à la Cour des petites créances, une diminution de 15,5 % par rapport à 2005-2006.

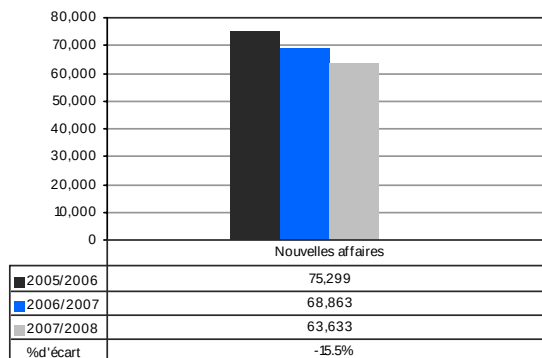
Événements entendus

Au cours des trois dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 9 %.

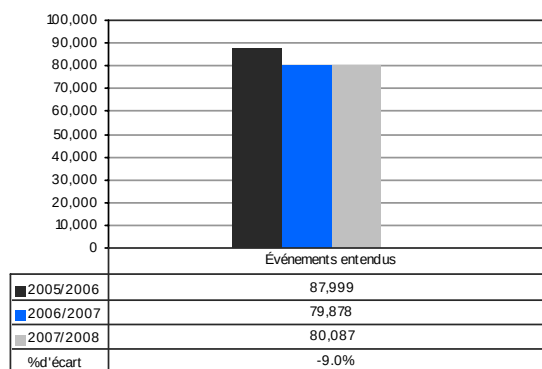
Heures d'activité des salles d'audience *

Les heures d'activités des salles d'audience ont également diminué de 9 %.

Nouvelles affaires à la Cour des petites créances



Événements entendus à la Cour des petites créances



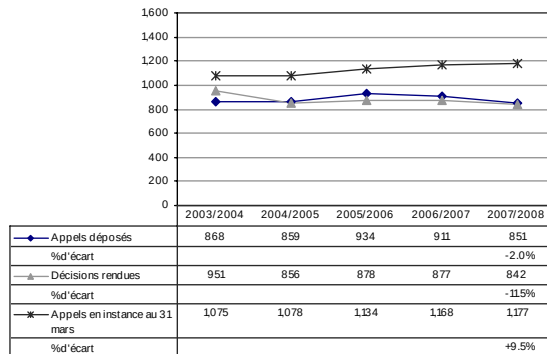
* Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

La Cour d'appel de l'Ontario

Appels en matière criminelle

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels en matière criminelle qui ont été déposés a diminué de 2 %, alors que les appels pour lesquels une décision a été rendue ont diminué de 11,5 %. Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'appels en instance a augmenté de 9,5 %.

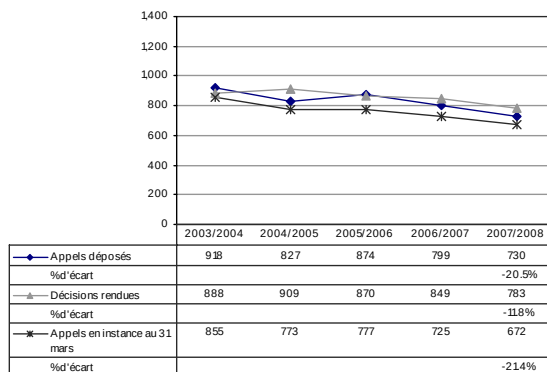
Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario



Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels déposés et de décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille a diminué respectivement de 20,5 % et de 12 %. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels en instance a diminué de 21 %.

Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario



CHAPITRE 4

Survol des activités de 2007-2008

Les tribunaux de droit criminel

L'accès aux dossiers des tribunaux

Au cours de l'année précédente, la DST a pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'accès aux dossiers des tribunaux, en réaction au rapport publié en août 2006 par le Comité de la justice et des médias. Celles-ci comprenaient : de veiller à ce que l'on remette gratuitement aux accusés ou à leur avocat des copies des documents de renseignements et de mises en accusation; d'assurer la diffusion sur le site Web du ministère des politiques et procédures de la DST concernant l'accès du public aux dossiers, documents et pièces du tribunal (www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/courts/policies_and_procedures/public_access/); d'assurer la diffusion sur le site Web du ministère (www.ontario.ca/legalterms) d'un glossaire juridique pour aider le public à comprendre les termes utilisés dans les politiques et procédures d'accès; d'assurer la diffusion sur le site Web du ministère (www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/pub_ban.asp) d'un survol des ordonnances de non-publication pour aider le public et les médias à mieux en comprendre le fonctionnement.

Tribunaux de règlement des problèmes

La Cour de justice de l'Ontario compte un certain nombre de tribunaux orientés vers les besoins d'accusés ou de victimes en particulier. Il y a plus d'une décennie que l'Ontario a instauré de tels tribunaux axés vers les solutions :

- Les tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale
- Les tribunaux spécialisés en matière de santé mentale et les programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux;
- Les tribunaux de traitement de la toxicomanie;
- Le Tribunal Gladue pour les contrevenants autochtones.

La DST veille au fonctionnement et au développement harmonieux des ces tribunaux et de leurs services de soutien. Chaque tribunal est différent, selon sa vocation première, mais tous se vouent au « règlement des problèmes » en se penchant sur les raisons sous-jacentes pour lesquelles l'accusé se retrouve devant le

tribunal et en mettant au point des stratégies pour traiter les causes, tout en favorisant la responsabilisation.

Tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale

Le programme de Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale de l'Ontario facilite la poursuite dans les affaires de voies de fait contre un membre de la famille et une intervention rapide dans les cas de violence au foyer, offre un meilleur soutien aux victimes et accroît la responsabilisation du contrevenant.

Dans un programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, des équipes de personnel spécialisé, dont la police, les procureurs de la Couronne, le personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), les services de probation, le personnel du Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) et les organismes communautaires travaillent de concert pour assurer que la priorité soit accordée à la sécurité et aux besoins des victimes de violence familiale, et de leurs enfants.

Le Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale est en fonction à l'échelle de la province. La responsabilité du programme du TICVC est principalement assumée par le Secrétariat ontarien des services aux victimes et la Division du droit criminel.

Programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux

Les programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux existent actuellement à Scarborough, Etobicoke, North York, Brampton, Brockville, dans la région de York, à Kitchener/Waterloo, London, Windsor, Sudbury et Ottawa; une cour à temps plein pour ces personnes siège aussi à l'ancien hôtel de ville de Toronto.

La DST collabore toujours avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, afin de relever le défi que doivent affronter les personnes ayant des troubles mentaux lorsqu'elles se retrouvent dans le système judiciaire.

La DST continue de participer à un projet interministériel qui a mené à l'octroi d'un financement de 20,4 millions de dollars du gouvernement provincial annoncé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée en avril 2006, dans le but de faciliter l'accès aux services par les personnes ayant des troubles mentaux qui se retrouvent devant un tribunal criminel. Ceci porte le financement du MSSLD en matière de santé mentale dans le contexte judiciaire à plus de 135 millions de dollars par année.

La DST procède à une analyse pour identifier les régions judiciaires qui manquent de services en matière de santé mentale dans le contexte judiciaire, et pour découvrir comment résoudre ce problème d'insuffisance de services. Dans deux régions de la province, on entreprend des projets pilotes pour procéder à des évaluations d'aptitude au moyen de la télépsychiatrie afin d'assurer que l'on fournisse des évaluations rapides et efficaces de la santé mentale comme l'exige le *Code criminel du Canada*.

Tribunaux de traitement de la toxicomanie

On a mis en place des tribunaux de traitement de la toxicomanie en 1998 à Toronto et en 2006 à Ottawa. Ces tribunaux utilisent une approche multidisciplinaire au traitement et à la réhabilitation des contrevenants qui consomment des stupéfiants et commettent des crimes. Les procureurs du gouvernement fédéral et des fonds fédéraux secondent ces tribunaux.

Tribunal Gladue

Le Tribunal Gladue est en service depuis 2001 dans trois tribunaux de Toronto. D'autres tribunaux de l'Ontario ont des « projets Gladue ». Ces projets sont prescrits par l'alinéa 718.2e) du *Code criminel* qui régit la détermination de la peine pour les contrevenants autochtones. Le tribunal Gladue identifie les contrevenants autochtones dans les affaires de cautionnement, de plaidoyers de culpabilité et de détermination de la peine. Il fait aussi appel au personnel du Aboriginal Legal Services of Toronto qui fournit des connaissances et ressources spécialisées au

tribunal, surtout lors de l'élaboration de rapports présentenciels spécialisés.

Les tribunaux de droit civil

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité statutaire composé de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général. Le président du Comité est le juge en chef adjoint O'Connor de la Cour d'appel. Le Comité possède l'autorité pour édicter des règles de procédures dans toutes les affaires de droit civil. En 2007-2008, on a révisé les Règles de procédure civile et remplacé les mots « procureur » et « conseiller juridique » par « avocat » dans un souci de simplification du langage. De plus, on a créé une nouvelle règle facilitant la vidéoconférence dans les évaluations avocat-client dans le Nord. Ces règles entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Le Comité a nommé un comité consultatif qui examine les recommandations, au sujet des règles, formulées par l'honorable Coulter Osborne dans son Projet de réforme de la justice civile.

Gestion des causes civiles

Au terme de la règle 77, la gestion des causes est régie à Ottawa et à Toronto depuis 1997, et à Windsor depuis 2003. Dans le cadre de la gestion des causes, le tribunal supervise l'évolution des causes afin de favoriser un règlement rapide. Depuis le 31 décembre 2004, les causes de Toronto sont assujetties à la nouvelle règle 78 qui modifie le système de gestion.

Médiation obligatoire

La médiation obligatoire est imposée par la règle 24.1 des Règles de procédure civile à Toronto, Ottawa et Windsor. Le programme vise à aider les parties à régler leur litige à une étape préliminaire de la procédure judiciaire afin d'économiser temps et argent. Les affaires qui ne sont pas réglées entièrement par la médiation suivent le processus judiciaire.

Les services de médiation sont offerts par des médiateurs du secteur privé. Le ministère conserve une liste de médiateurs qualifiés à chaque emplacement où la règle 24.1 s'applique.

Cour des petites créances

Conjointement à la mise en oeuvre des règles modifiées de la Cour des petites créances en 2006-2007, les formulaires de la Cour des petites créances ont été modifiés dans un style convivial où le plaidant n'a qu'à remplir les champs vides en suivant des directives plus simples et en portant attention aux signaux d'alerte. En 2007-2008, les réactions des parties en litige ont été recueillies, et des modifications à certains formulaires seront instaurées en juillet 2008. Les formulaires sont disponibles dans les palais de justice, et sur internet dans une version que l'on peut remplir directement.

On trouve également dans les palais de justice et sur internet huit guides conviviaux à propos des procédures. De plus, des systèmes de renseignements téléphoniques sont en place dans les 10 cours des petites créances de la province où l'activité est intense. En utilisant ce système et le menu d'options, l'appelant peut choisir d'écouter des renseignements généraux comme les adresses des tribunaux, les numéros de d'ouverture télécopieurs et les heures, ou choisir de l'information de base qui explique comment porter une affaire en Cour des petites créances ou comment la défendre.

Des avocats des services juridiques bénévoles de l'Ontario (*Pro Bono Law Ontario*) agissent comme avocats de service à la Cour des petites créances de Toronto. Ils fournissent toute une gamme de services allant des conseils de base jusqu'à la représentation en cour pour les plaideurs non représentés qui répondent aux critères financiers d'admissibilité. Pour répondre à la demande, cette aide, offerte jusqu'à présent deux jours par semaine, est maintenant disponible à cinq jours par semaine.

Projet de réforme de la justice civile

En 2006, le procureur général a demandé à l'honorable Coulter Osborne, ancien juge en chef adjoint de l'Ontario, de procéder à une analyse du système de justice civile de l'Ontario et de faire des recommandations visant à le rendre plus accessible et abordable financièrement parlant. M. Osborne avait pour mandat de présenter des recommandations qui pourraient être mises en oeuvre facilement et produire des résultats concrets en matière d'accès à la justice.

M. Osborne a présenté au Procureur général un Résumé des conclusions et des recommandations qui a été publié le 22 novembre 2007. Le rapport contient d'importantes suggestions sur la façon d'accroître l'accès à notre système de justice civile et fait 81 recommandations qui touchent 18 domaines de droit procédural et substantiel, dont les petites créances, la gestion de l'instruction, les appels, la technologie, la civilité, les parties qui se représentent elles-mêmes, et la proportionnalité. Un comité directeur a été créé au ministère pour étudier les recommandations qui relèvent de lui.

Au début de l'année 2008, le Procureur général a mené dans toute la province des tables rondes ciblées avec la communauté juridique et la magistrature pour recevoir leurs suggestions sur la meilleure façon de faire progresser les réformes. Parmi les emplacements visités, mentionnons : Stratford, Sault Ste Marie, London, Hamilton, Kingston, Ottawa, Barrie, Oakville et Toronto.

Les tribunaux de droit de la famille

Changements aux règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général, et qui possède l'autorité d'établir des règles relativement aux procédures des tribunaux de la famille en Ontario. Le Comité est présidé par la juge Janet Simmons de la Cour d'appel de l'Ontario.

En 2006, le comité a adopté des modifications aux *Règles en matière de droit de la famille* afin qu'elles soient conformes à la législation en vigueur (le projet de loi 210, *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille* et la *Loi de 2005 sur la divulgation des renseignements sur les adoptions*), qu'elles simplifient les processus judiciaires (dossiers continus pour les causes en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance) et qu'elles mettent à jour les formulaires de la cour pour assurer la cohérence avec les lois actuelles de l'Ontario.

En 2007, le Comité a adopté plusieurs modifications aux *Règles en matière de droit de la famille*. Ces modifications accordaient à un gestionnaire des causes en droit de la famille le pouvoir d'entendre des litiges à la Cour de la famille d'Ottawa; reportaient l'échéance du rejet administratif des causes en raison d'un retard; révoquaient la disposition de réexamen dans la règle exigeant une présence obligatoire aux sessions d'information de la Cour supérieure de justice de Toronto, et prévoyaient une approche plus simple pour publier les instructions relatives à la pratique.

La DST a élaboré des aides didactiques pour les employés des tribunaux de toutes les régions de la province, afin de faciliter la transition vers les nouvelles règles en matière de dossier continu relatives aux causes de droit de la famille.

Examen de la Cour de la famille

En 2005, le ministère a retenu les services d'un consultant dans le but d'analyser la prestation des services et le fonctionnement des tribunaux dans cinq tribunaux de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et de recommander des pratiques exemplaires pouvant être mises en oeuvre dans tous les tribunaux de la Cour de la famille. Le rapport a été achevé et il a été publié en novembre 2007. Le ministère procède à l'analyse des recommandations.

Comité de direction des cours de la famille

Le comité directeur sur la Cour de la famille, connu autrefois sous le nom de Comité directeur sur l'arriéré de traitement des cas de protection de l'enfant, a été formé à la suite du Sommet de la justice de 2002, pour résoudre le problème des causes accumulées en matière de protection de l'enfance. L'objectif du Comité était de déterminer la marche à suivre pour améliorer l'efficacité et la prestation des services de la Cour de la famille.

En 2007, le Comité a créé deux comités consultatifs. Un des comités consultatifs examine les moyens d'encourager les jeunes avocats à pratiquer le droit de protection de l'enfance, surtout dans les régions du Nord de la province. L'autre comité examine les longs procès en matière de protection de l'enfance, en vue de recommander des pratiques exemplaires pour la tenue des procès afin de diminuer les délais pour les enfants pris en charge.

Plan d'action provincial contre la violence familiale

En décembre 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un Plan d'action provincial contre la violence familiale, et il s'est engagé à renforcer le système judiciaire en matière de criminalité et de droit de la famille afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. La DST s'est activement engagée à obtenir deux des résultats visés par le Plan : améliorer les ordonnances restrictives, et améliorer la coordination et les communications entre les familles et les cours pénales.

En ce qui concerne les améliorations aux ordonnances restrictives, la DST collabore avec le Comité des règles en matière de droit de la famille pour mettre au point des dispositions normalisées afin d'assurer l'uniformité des pratiques dans toute la province. Afin d'améliorer les communications et la coordination entre le tribunal de la famille et la cour criminelle, la DST collabore avec ses partenaires du système juridique pour améliorer la communication des ordonnances restrictives émanant du tribunal de la famille vers le tribunal qui mène l'enquête sur cautionnement, et évalue la possibilité de mettre au point une base de données permettant de simplifier le processus des ordonnances restrictives.

Services de médiation familiale et services d'information de la Cour de la famille

Les services de médiation familiale et les services d'information sont offerts à chaque division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice dont ils font partie intégrante. Ces services comprennent la médiation sur place ainsi qu'à l'extérieur, des services de coordination des renseignements et des références au centre d'information sur le droit de la famille, et des séances d'information pour les parents. En 2007, après un processus d'acquisition concurrentiel, la DST a accordé de nouveaux contrats de trois ans pour les services devant être rendus au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011.

Satisfaction de la clientèle à l'égard des services

En 2007-2008, les sondages indiquent une satisfaction de la clientèle s'élevant à 97,2 % pour les services de médiation familiale, à 97,2 % pour les séances d'information pour les parents, et à 94,2 % pour les services offerts par les Centres d'information sur le droit de la famille. Les résultats continuent de dépasser les objectifs du ministère.

Chapitre 5

Initiatives de la Division en 2007-2008

Accès à la justice

Réforme du processus de nomination des juges de paix

- **Nomination des juges de paix**
Le gouvernement a ajouté 45 postes de juges de paix à temps plein à la Cour de justice de l'Ontario. L'Ontario compte actuellement 345 postes de juge de paix à temps plein. Ces nouvelles nominations de juges de paix ont permis d'assurer aux tribunaux de droit criminel et aux Cours des infractions provinciales de l'Ontario les ressources appropriées pour un fonctionnement efficace. Les nouvelles nominations confèrent à la Cour de justice de l'Ontario une souplesse maximale pour l'établissement du rôle. Les juges de paix peuvent exercer une vaste gamme de fonctions, y compris celui de siéger lors de procès concernant la *Loi sur les infractions provinciales*.

De plus, avec l'adoption de la *Loi de 2006 sur l'accès à la justice*, des juges de paix qui se sont retirés avant la date prévue et obligatoire de leur retraite peuvent retourner siéger sur une base journalière pour aider à faire face aux arriérés des causes criminelles ou relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*. On compte actuellement 28 juges de paix qui siègent sur une base journalière.

- **Modèle d'effectif de juges de paix**
Le ministère collabore avec la Cour de justice de l'Ontario en vue d'élaborer un modèle d'effectif de juges de paix convenable dans toute la province.
- **Processus de nomination des juges de paix**
La *Loi de 2006 sur l'accès à la justice* a amélioré le processus de nomination des juges de paix en établissant des qualifications minimales pour la nomination : être titulaire d'un grade universitaire ou d'un diplôme d'études collégiales décerné par un collège communautaire, ou d'une équivalence, y compris l'expérience de vie, et compter au moins 10 ans d'expérience de travail à temps plein.

La *Loi de 2006 sur l'accès à la justice* a également constitué un nouveau Comité consultatif sur la nomination des juges de paix rendant le processus de nomination plus ouvert et plus transparent, et intégrant les commentaires des collectivités et de la région au processus de nomination. Le comité consultatif rend le processus public, examine les demandes, rencontre les candidats et les classe selon les catégories « non qualifié », « qualifié » ou « hautement qualifié » et fait rapport au procureur général des résultats du classement. Pour nomination, le Procureur général ne peut recommander au lieutenant-gouverneur en conseil que les candidats classés comme qualifiés ou hautement qualifiés par le Comité.

Interprètes judiciaires

En 2007-2008, la DST est passée à la deuxième étape d'un processus d'acquisition visant à obtenir de nouveaux tests destinés aux interprètes dans les 25 langues les plus utilisées, et un test de compétence en anglais pour les autres langues moins communes. Le fournisseur choisi mettra à l'essai et évaluera tous les interprètes actuels, alors que la DST aura la responsabilité d'évaluer les futurs interprètes. Le fournisseur devra aussi aider la DST à élaborer un modèle de niveaux de certification professionnelle pour les interprètes judiciaires.

Dans le cadre de son engagement à assurer des services d'interprétation de qualité, la DST continue de faire enquête sur toutes les plaintes écrites concernant les services d'interprétation judiciaire. Tous les tests linguistiques (qui comprennent des tests de traduction par écrit et des tests de traduction orale) sont corrigés par deux experts impartiaux, compétents dans la langue cible. La DST a formé un comité d'experts en interprétation judiciaire du Canada et d'Australie, incluant un membre de la magistrature à la retraite, afin de l'aider à fournir des conseils relatifs à l'amélioration du programme et à l'examen des modèles actuels d'évaluation des compétences et de certification.

La DST continue de collaborer étroitement avec des ministères et des intervenants du système judiciaire, en Ontario et ailleurs au Canada, afin de partager des renseignements, d'analyser des pratiques exemplaires et d'explorer des options qui permettraient d'améliorer les services d'interprétation en cour.

L'accessibilité au système judiciaire pour les personnes handicapées

La DST prend à coeur l'amélioration de l'accessibilité au système judiciaire pour les personnes handicapées. Au cours de 2007-2008, la Division a contribué de façon importante à un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'accessibilité.

On a établi un Comité permanent d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis mai 2007. Le comité est chargé de surveiller le système judiciaire et de formuler des avis sur les questions d'accessibilité, y compris les recommandations énoncées dans le rapport du comité sur l'accessibilité au système de justice pour les personnes handicapées, en faveur d'un système judiciaire pleinement accessible et libre de toute entrave en Ontario.

Coprésidé par la juge Susan Lang de la Cour d'appel de l'Ontario et par Ann Merritt, sous-procureure générale adjointe à la Division des services aux tribunaux, le Comité regroupe des membres de la magistrature, du Barreau, du ministère du Procureur général, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et de certains groupes du secteur de la justice qui représentent des personnes handicapées. Les questions abordées comprennent les services judiciaires accessibles dans les tribunaux, et une formation sur l'accessibilité à l'intention des participants au système judiciaire, incluant la magistrature, les membres des professions juridiques, les étudiants en droit et le personnel de la cour.

En mars 2007, on a lancé dans sept palais de justice un projet pilote désignant un coordonnateur de l'information sur l'accessibilité. Aux sites d'essai, on a donné des renseignements sur les services accessibles qui sont offerts, et on a recueilli les données sur les besoins des

usagers en matière d'accessibilité. On a réalisé une évaluation du projet pilote et le programme sera étendu à d'autres sites en 2008-2009.

La Division a également entrepris d'importants projets de formation de ses équipes de gestion et de son personnel; elle a cocommandité la création d'une unité d'accessibilité constituée de trois personnes pour fournir un soutien stratégique et opérationnel au ministère. De plus, elle coprécide le Comité directeur de gestion sur l'accessibilité, qui élabore un plan stratégique pluriannuel d'accessibilité pour le ministère.

Comité de la justice et des médias

En 2005, le procureur général a formé le comité de la justice et des médias afin qu'il puisse faire des recommandations qui permettraient d'améliorer les relations entre les médias et le système judiciaire. Le comité a remis son rapport au mois d'août 2006. Le rapport contenait dix-sept recommandations, dans les catégories « Ouverture », « Éducation », « Ère de l'électronique » et « Activités permanentes ». On a formé une équipe ministérielle de mise en œuvre pour aborder les recommandations proposées par le comité et qui étaient du ressort gouvernemental, et pour ouvrir avec les juges en chef des consultations au sujet des recommandations qui relevaient de leur compétence.

Le ministère a mis en œuvre un bon nombre des recommandations du comité. En 2007-2008, le ministère a affiché des documents de référence dans la section « Informations pour les médias » du site Web du ministère, incluant des politiques et procédures de la Division des services aux tribunaux concernant l'accès du public aux dossiers, documents et pièces du tribunal, un survol des ordonnances de non-publication, et un glossaire de terminologie juridique.

En septembre 2007, on a lancé le projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences devant la Cour d'appel de l'Ontario (PCCA). Il comportait : une webémission de certaines procédures d'appel en « temps réel » sur le site Web de la Cour d'appel; un archivage de l'enregistrement des appels pendant 90 jours sur le site Web pour permettre à un plus vaste public d'y avoir accès; des DVD gravés à l'intention des médias accrédités et disponibles à l'heure du dîner ou à la fin de la journée. Le PCCA a diffusé sur le Web et archivé sa dernière session le 29 novembre 2007. Le processus d'évaluation du PCCA est en cours et le rapport final a été achevé au printemps 2008.

En mai 2007, les frais exigés pour photocopier des documents à la Cour d'appel, à la Cour supérieure de justice et dans les tribunaux de la Cour de justice de l'Ontario administrés par le gouvernement provincial ont été réduits de moitié, passant de 2 \$ à 1 \$ la page, et les frais de consultation des dossiers civils exigés des personnes qui ne sont pas parties, à la Cour d'appel et à la Cour supérieure de justice, ont baissé de 69 %, passant de 32 \$ à 10 \$.

À compter de juillet 2007, on a fourni gratuitement aux accusés ou à leur avocat des copies des documents de renseignements, de mises en accusation et de mise en liberté provisoire par voie judiciaire.

Aussi en juillet 2007, on a lancé à Sault Ste. Marie un programme pilote de publication des registres de la Cour sur des tableaux d'affichage électronique au palais de justice. L'évaluation de ce projet est en cours.

La Division a collaboré étroitement avec la Cour d'appel pour créer un processus de séances d'information à huis clos à l'été 2007. Le 28 août 2007, la Cour d'appel a tenu une séance d'information à huis clos dans l'affaire Truscott.

Le ministère continue de travailler à la mise en oeuvre des recommandations qui relèvent de sa compétence et poursuit le dialogue avec les tribunaux et la police au sujet des recommandations relevant de leurs compétences.

Moderniser la prestation des services

Examen des services de sténographie judiciaire

En 2007-2008, le ministère du Procureur général a poursuivi le travail d'examen des services de sténographie judiciaire afin de cerner des options solides qui permettraient de moderniser les services de sténographie et la production des transcriptions dans les tribunaux de l'Ontario.

Par suite de la recherche dans plusieurs administrations et d'une consultation avec des intervenants du système judiciaire et un agent négociateur, l'équipe du projet a mis en place des solutions pour garantir que les procédures judiciaires soient enregistrées avec précision et que l'on produise en temps utile des transcriptions de qualité et abordables. Une analyse et une planification plus approfondies sont en cours.

Projets et réalisations en matière de technologie

Au cours de l'exercice 2007-2008, la DST a élaboré, mis en oeuvre et géré, en matière de technologie de l'information (TI), des projets variés expliqués ci-après.

- **Systèmes de suivi des causes en matière civile, criminelle et de droit de la famille**
Afin d'appuyer plus efficacement les activités des tribunaux, la DST continue d'améliorer FRANK - le système de suivi des causes pour toute la province en matière de droit civil, de droit familial, des petites créances, et pour les tribunaux de droit criminel de la Cour divisionnaire et de la Cour supérieure de justice.

En 2007-2008, deux des tribunaux qui utilisaient encore le système SUSTAIN de gestion des causes (Windsor et Ottawa) ont été convertis au système FRANK. Le dernier tribunal à se servir de SUSTAIN (Toronto) sera converti à FRANK en 2008-2009, ce qui complétera la mise en place et la normalisation dans toute la province d'une seule demande pour faire le suivi de toutes

les causes en matière de droit civil, de droit familial, des petites créances, et pour les tribunaux de droit criminel de la Cour divisionnaire et de la Cour supérieure de justice. Le système FRANK est un outil de soutien clé dans la prestation des services juridiques destinés au public. Des mises à jour et des améliorations sont régulièrement apportées au système.

La DST continue d'améliorer ICON, le Réseau intégré d'information sur les infractions qui facilite la gestion des affaires criminelles à la Cour de justice de l'Ontario, à la Cour supérieure de justice et aux cours municipales des infractions provinciales, pour se conformer aux changements de lois et politiques, apporter des améliorations au déroulement du travail et améliorer le contrôle de la qualité des données. En 2007-2008, la Division a commencé à mettre au point ICON 2.2 pour moderniser et rationaliser le déroulement du travail dans le cadre de l'application et pour le rendre plus convivial au moyen de la technologie Web. De plus, la DST s'applique actuellement à convertir le langage de programmation d'ICON en un environnement de programmation plus souple et plus moderne. Cette amélioration accroîtra la capacité d'apporter des modifications permettant de suivre l'évolution des modifications aux règlements et aux lois, et par la suite, permettra d'ajouter des services sur Internet.

On élabore des plans pour mettre en place un système unique de suivi de dossiers visant à faciliter le fonctionnement des tribunaux et à augmenter les services électroniques au public. On planifie des améliorations aux principaux systèmes de suivi de dossiers FRANK et ICON de la Division afin de développer un système intégré unique qui mettra en oeuvre des fonctions de pointe.

- **Vidéoconférence**

La vaste superficie de l'Ontario présente de nombreux défis sur le plan de la prestation des programmes. La DST a utilisé la technologie vidéo pour aider à

relever ces défis et pour veiller à l'accessibilité des services judiciaires. La vidéoconférence a été utilisée avec succès dans les cas de renvoi sur cautionnement, d'audiences d'évaluation, d'audiences de détermination de la sentence, de questions de protection de l'enfance, de conférences de cas et de motions.

On se sert également de la vidéoconférence pour offrir diverses formations au personnel dans les régions, et fournir à l'équipe de gestion un moyen rapide et économique de participer aux réunions courantes en région et à la Division. La DST s'assure d'une utilisation toujours plus généralisée de cette technologie et augmente le nombre d'emplacements desservis par son réseau de vidéoconférence.

Des préparatifs se poursuivent dans le but de déplacer les services de vidéoconférence judiciaire vers un réseau moderne à protocole Internet. Un projet pilote se déroulant dans la région Nord-Ouest de l'Ontario a permis de mesurer les possibilités qu'offrent les vidéoconférences par Internet pour les tribunaux et pour les personnes qui utilisent les services judiciaires. Les premiers efforts seront axés sur la mise à jour des équipements utilisés dans le contexte de cautionnement criminel et de détention provisoire. Lors de l'exercice 2007-2008, on a concentré la plus grande partie des activités sur l'obtention des équipements nécessaires et leur montage pour la mise en oeuvre. L'activité de mise en oeuvre à l'échelle locale commencera en 2008-2009.

La fiabilité et la souplesse des vidéoconférences par Internet offriront de nouvelles possibilités de prestation de services et de collaboration alors que la Division va de

l'avant avec une stratégie pluriannuelle visant à étendre les services de vidéoconférence.

- **Outils de gestion du savoir**

La DST s'attaque de façon proactive à la formation et à la qualité d'entrée des données en transformant le rôle traditionnel du bureau de soutien technique et en mettant à contribution les nouvelles technologies de façon à créer des méthodes novatrices pour la formation des usagers et le maintien de leurs compétences. En 2007-2008, la Division a créé des outils et des processus d'apprentissage fondés sur la nouvelle technologie pour simplifier la mise en place et la mise à jour d'applications de TI, augmenter la formation et le soutien aux usagers, et faciliter la collaboration avec les intervenants et les partenaires de toute la province qui se fient aux applications de gestion de la DST pour offrir des services de qualité en temps voulu.

De plus, la Division a mis en place l'outil de gestion de contenu PLONE afin de constituer un environnement intégré de gestion et de partage du savoir, des « pièces virtuelles », pour permettre au personnel de collaborer à distance. PLONE sert actuellement à héberger des documents de formation pour WRITS, Estates, ICON, FRANK et d'autres applications. Cet outil aide les administrateurs avec la formation et permet au personnel de la cour de trouver des renseignements pour exécuter ses tâches quotidiennes.

En 2008-2009, PLONE sera encore amélioré par un moteur de recherche plus puissant, un aspect et une convivialité modifiés pour en faciliter l'accès et l'utilisation, et de nouveaux outils de communication récemment offerts. L'outil servira également à donner une série de séminaires de formation. La Division examine d'autres moyens possibles d'étendre l'utilisation de cette technologie, dont un site internet axé sur l'extérieur où le personnel de la cour peut chercher des solutions aux problèmes courants que posent les recours judiciaires.

La DST prévoit accroître l'utilisation de la vidéoconférence, de curriculums informatisés et d'outils internet comme méthodes offrant des ateliers d'information ou des sessions de formation pour toutes les applications d'affaires de la technologie de l'information à la DST. L'utilisation d'outils de téléapprentissage comme solution permanente de gestion des connaissances permettra d'instaurer des processus normalisés pour simplifier la mise en oeuvre et le soutien des applications et des mises à jour de la TI, et aidera à fournir aux utilisateurs une assistance de qualité pour toutes les applications de gestion de la DST.

- **Système BREFS**

Le système BREFS est utilisé dans 49 bureaux d'application de la loi dans l'ensemble de la province pour tenir un index des brefs d'exécution, conformément à la *Loi sur l'exécution forcée*. Le système procède à la saisie des données ayant trait à la création, à la mise à jour, au retrait et au nouveau dépôt de brefs.

- **Installation d'un appareil d'enregistrement numérique**

Une des responsabilités essentielles de la DST consiste à créer et à garantir la gestion d'un enregistrement audio fiable, exact et complet des instances judiciaires. La Division fait l'acquisition d'appareils d'enregistrement numériques dans le cadre d'un plan progressif et pluriannuel visant à remplacer les appareils d'enregistrement analogiques par une technologie moderne. Une planification à moyen et long terme est en cours pour faire d'autres acquisitions.

En 2007-2008, l'essai des appareils a été concluant et l'on a complété la première étape de leur mise en service. On a lancé l'enregistrement numérique dans certains palais de justice de différentes régions ontariennes, et le personnel a reçu une formation sur le fonctionnement des appareils et sur la transcription.

- **Améliorations au Centre des données**

Le but et l'utilisation du centre des données de la DST, de même que les applications d'affaires et les équipements qui s'y trouvent ont changé considérablement avec le temps.

En 2007-2008, la Division a agrandi le centre de données pour correspondre aux pratiques exemplaires de la technologie de l'information et de l'industrie de la sécurité. On a réalisé plusieurs améliorations à l'infrastructure et à la sécurité pour parfaire les niveaux de service et accroître l'intégrité d'ensemble de l'établissement. Plusieurs autres améliorations sont en cours ou envisagées.

En juillet 2007, la DST a chargé une tierce partie de procéder à une évaluation complète de la vulnérabilité du centre de données. Les résultats indiquent la voie à suivre pour les améliorations futures afin d'assurer que l'établissement est géré de façon professionnelle et que les services qu'il dispense sont fiables et sécurisés.

Parmi les principales initiatives du centre de données de la DST mises en place en 2007-2008, notons :

- des améliorations à l'infrastructure pour protéger physiquement l'équipement et les données qui s'y trouvent afin d'assurer la continuité du service en cas de perturbation du réseau ou de panne d'électricité;
- une amélioration de la sécurité par l'ajout de systèmes sophistiqués de détection d'intrusion et l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique;
- des procédures et protocoles opérationnels rigoureux d'entretien et de développement futur;
- le cryptage et l'entreposage à l'extérieur de bandes de sauvegarde, dans le cadre d'un plan d'urgence en cas de catastrophe est en cours d'élaboration.

Initiatives de formation pour la Division et partenariats

Initiatives de formation pour le personnel des tribunaux

Pour relever les défis de nature géographique et permettre l'apprentissage à distance, la Division a élargi et augmenté l'utilisation des outils de téléapprentissage, avec des cours de formation assistée par ordinateur et des dossiers de formation partagés à l'échelle locale où le personnel de la cour peut avoir accès aux documents de formation à partir d'un disque partagé. En 2007-2008, on a créé et mis en place au moyen d'outils de téléapprentissage un curriculum de formation complètement révisé pour les utilisateurs nouveaux et expérimentés du système FRANK, et un curriculum de formation similaire sera créé pour la nouvelle application ICON sur Internet.

Pour faciliter davantage la formation et le soutien, la DST a installé *Microsoft LiveMeeting*, un outil de conférence par Internet qui permet une interaction audiovisuelle en temps réel entre les participants. *LiveMeeting* ajoute à la téléconférence habituelle la possibilité d'examiner et d'éditer des documents, ainsi que d'autres applications. Les réunions peuvent également être enregistrées et jouées à nouveau sur tout ordinateur, comme un film. L'interface conviviale et l'intégration à *Outlook*, *Word*, *Excel*, et *PowerPoint* en font une solution accessible au personnel non technique.

La DST se sert de *LiveMeeting* comme moyen habituel de communication bidirectionnelle entre les formateurs de FRANK et le personnel des tribunaux de toute la province. Une archive des questions et réponses des sessions antérieures, ainsi que les enregistrements eux-mêmes sont conservés dans un dossier partagé qui est facilement accessible à tous les membres du personnel de la cour. Des travaux sont en cours pour créer le même soutien à la formation pour l'application ICON. On s'est également servi de *LiveMeetings* pour donner la formation sur la nouvelle stratégie intégrée de relations de travail et on l'utilisera aussi pour assurer la formation de sensibilisation aux médias à tous les membres du personnel de la cour.

Programme de certificat spécialisé en services de soutien juridique

Dans le cadre de l'élaboration du premier programme spécialisé en services de soutien juridique proposé en Ontario, les gestionnaires et les superviseurs de la DST, ainsi que les membres de la magistrature, ont fourni un encadrement et un appui au Collège de Durham. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux. Il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la production des transcriptions et la gestion des jurys, sans oublier l'éthique et les procédures en vigueur dans les tribunaux ainsi que la terminologie juridique. Le premier groupe qui a terminé ce programme a obtenu son diplôme en avril 2007, et plusieurs diplômés ont réussi à obtenir des postes de soutien aux tribunaux dans la DST.

Service à la clientèle

Sondage sur la satisfaction des clients

En février 2008, afin de remplir l'un des engagements du plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux, la DST a effectué dans certains tribunaux de l'Ontario son sondage annuel sur la satisfaction des clients.

Le sondage a porté sur la satisfaction des clients relativement aux services au comptoir offerts dans les domaines de la pratique du droit dans les cours civiles, de la famille et des petites créances. Ceci ne concerne pas les services des cours pénales. Le sondage a évalué le rendement organisationnel, et non le rendement individuel des membres du personnel. Dans chacune des sept régions de la DST, trois tribunaux de grande, moyenne et petite taille, respectivement, ont été choisis pour participer au sondage. (* Voir la note ci-dessous pour une liste des endroits sélectionnés.)

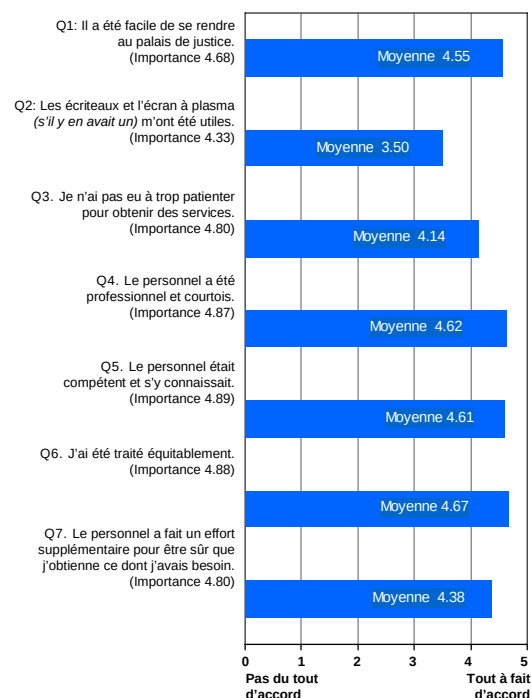
Les sondages ont été réalisés au moyen d'entrevues avec des clients après que ceux-ci ont eu accès aux services au comptoir de la DST. Au total, 2 800 sondages ont été compilés pour toute la province sur une période de cinq jours. Les résultats du sondage indiquent systématiquement des niveaux élevés de satisfaction de la part des clients partout dans la province, dans tous les tribunaux et dans tous les domaines de pratique.

Des tribunaux dans les villes suivantes ont participé au sondage : Barrie, Richmond Hill, Cobourg, Hamilton, St. Catharines, Burlington, Ottawa, Cornwall, Brockville, Sudbury, Sault Ste Marie, Timmins (38, rue Pine Nord; 48, rue Spruce Nord), Thunder Bay (1805, rue Arthur Est; 277, rue Camelot), Dryden, Toronto (393, av. University; 311, rue Jarvis), North York, Kitchener (20, rue Weber Est; 200, rue Frederick), Sarnia et Walkerton.

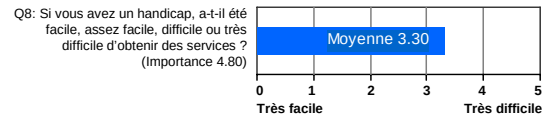
Aux questions numérotées de 1 à 7, on a demandé aux clients leur degré d'accord avec des énoncés portant sur des aspects particuliers des services au comptoir ou des services d'information auxquels ils ont fait appel, en donnant une note sur une échelle de 1 (totalement en désaccord) à 5 (tout à fait d'accord). Les moyennes des réponses ont oscillé entre 3,50 et 4,67 sur une échelle de 1 à 5. Pour la plupart des questions, la réponse médiane était de 5.

On a également demandé aux clients d'indiquer l'importance de chaque aspect de la prestation des services sur une échelle de 1 (pas important du tout) à 5 (très important).

Les répondants ont désigné la compétence et les connaissances du personnel, le traitement équitable ainsi que la courtoisie et le professionnalisme du personnel comme étant les aspects les plus importants de la prestation des services. Ces aspects ont également obtenu les notes les plus élevées au chapitre de la satisfaction des clients.



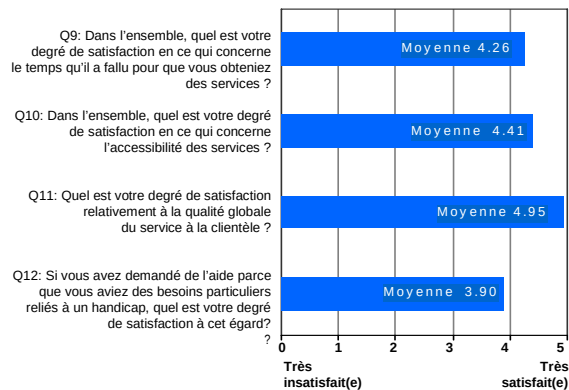
À la question 8, on a demandé aux clients s'étant identifiés comme étant des personnes handicapées de classer leur degré d'aisance à utiliser les services aux tribunaux, sur une échelle de 1 (très facile) à 5 (très difficile). La moyenne des réponses à cette question a été de 3,30. Ceci indique la nécessité de poursuivre les efforts continus visant à améliorer l'accessibilité des services dans les tribunaux. Les réponses positives à la question 12 indiquent que les employés ont beaucoup aidé à répondre aux besoins des clients handicapés lorsque ceux-ci leur demandaient de l'aide.



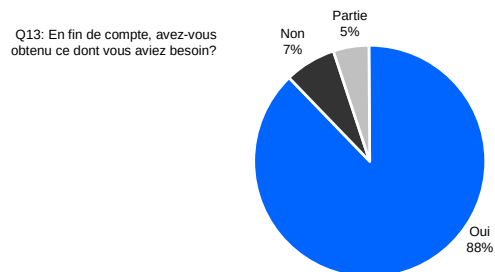
Aux questions de 9 à 12, on a demandé aux clients de classer, sur une échelle de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait), leur niveau général de satisfaction à l'égard des services au comptoir auxquels ils ont eu accès. Les moyennes des réponses se situaient entre 3,90 et 4,95.

À la question 13, on a demandé aux clients si, en fin de compte, ils ont obtenu ce dont ils avaient besoin; 88 % ont répondu « oui ».

La note la plus élevée – une moyenne de 4,95 – est celle de la réponse à la question 11, ce qui indique que les clients sont satisfaits quant à la qualité de la prestation des services dans son ensemble. Ces résultats au sondage témoignent de la qualité élevée du travail accompli quotidiennement dans les palais de justice de toute la province par le personnel et les gestionnaires de la DST.



(* Voir la note ci-dessous pour une liste des endroits sélectionnés.)



* Des tribunaux dans les villes suivantes ont participé au sondage : Barrie, Richmond Hill, Cobourg, Hamilton, St. Catharines, Burlington, Ottawa, Cornwall, Brockville, Sudbury, Sault Ste Marie, Timmins (38, rue Pine Nord; 48, rue Spruce Nord), Thunder Bay (1805, rue Arthur Est; 277, rue Camelot), Dryden, Toronto (393, av. University; 311, rue Jarvis), North York, Kitchener (20, rue Weber Est; 200, rue Frederick), Sarnia et Walkerton.

Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire

Administration municipale des infractions provinciales

La *Loi sur les infractions provinciales* (LIP) est le code de procédures qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par loi provinciale (comme le *Code de la route*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*), et certaines lois fédérales (comme la *Loi sur les Pêches*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens*). Les juges de paix nommés par le gouvernement provincial et assignés par la Cour de justice de l'Ontario siègent au tribunal dans le cadre des poursuites relatives à la LIP.

Entre 1999 et 2002, le procureur général a conclu 52 accords de transfert, transférant à des municipalités choisies (connues sous le terme de partenaires municipaux) la responsabilité de l'administration et du soutien aux tribunaux qui reçoivent les poursuites dans le cadre de la LIP. Ces municipalités qui administrent les tribunaux reçoivent collectivement plus de 2,1 millions de poursuites pour des infractions provinciales chaque année. Les accords de transfert établissent des normes minimales par les municipalités pour la prestation des services judiciaires dans le cadre de la LIP. La DST soutient et surveille la prestation des services judiciaires par les partenaires municipaux afin de garantir que les normes sont respectées.

Un des éléments du rôle de surveillance et de suivi de la DST consiste à mener la vérification périodique de certains tribunaux en matière de poursuites pour des infractions provinciales. En 2007-2008, la DST a ainsi vérifié huit de ces tribunaux municipaux dans toute la province. La Division des services aux tribunaux a également mené plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux et à renforcer le partenariat provincial/municipal dans le cadre de la LIP. Parmi ces projets, mentionnons : des rencontres mensuelles entre les représentants principaux de la DST et les représentants des partenaires municipaux afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation, et poursuivre une analyse concertée de

rationalisation sur la procédure dans le cadre de la LIP afin de faire des recommandations qui auront pour effet d'améliorer la prestation locale de services judiciaires opportuns, justes et efficaces, et l'exécution forcée des amendes; achever une étude concertée avec les partenaires municipaux sur les procédures administratives dans le cadre des appels relatifs à la LIP; approuver les demandes provenant des partenaires municipaux et visant à récupérer les frais d'agences de recouvrement avec les amendes imposées en vertu de la LIP et dues par les personnes qui font défaut de payer; organiser un forum de procureurs provinciaux et municipaux; et collaborer avec les partenaires municipaux et les intervenants francophones afin d'accroître la prestation de services en français dans les tribunaux administrés par des municipalités.



Pavillon du parc du palais de justice, Goderich

« En collaborant avec nos partenaires du système judiciaire, je sais que nous continuerons de remplir nos engagements d'offrir un service public amélioré. »

Juge en chef Bonkalo, Cour de justice de l'Ontario
Rentrée des tribunaux, Ottawa, septembre 2007

Gestion des installations judiciaires

Au sein du ministère, la Division de la gestion des services ministériels a assumé la responsabilité de la planification des immobilisations et de la gestion des projets par l'entremise de sa Direction de la gestion des installations. La DST travaille en partenariat avec la Direction pour dégager les priorités en matière de planification des immobilisations et gérer les problèmes liées aux installations des palais de justice à l'échelle de la province. La Direction guide le ministère dans ses travaux avec la Société immobilière de l'Ontario, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et Infrastructure Ontario pour l'amélioration des immobilisations des palais de justice.

En mai 2005, le ministère a commencé la mise en oeuvre d'un plan quinquennal sur les infrastructures qui mettrait l'accent sur la consolidation et la modernisation des installations, tout en poursuivant les efforts permanents d'entretien des immobilisations du ministère. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir près d'un milliard de dollars dans la construction de nouveaux palais de justice et dans l'amélioration des installations judiciaires. À Pembroke en 2007-2008, on a rouvert le palais de justice historique tout juste rénové, et poursuivi plusieurs projets de construction de nouveaux tribunaux polyvalents.

Palais de justice du Comté de Renfrew

Situé à Pembroke, ce tribunal polyvalent est entré en service en juin 2007. Le nouvel édifice de 75 000 pieds carrés doté de six salles d'audience combine la technologie moderne des tribunaux à des fonctions améliorées de sécurité, le tout dans un édifice agrandi et d'une importance historique certaine. Ce complexe réunit sous un seul toit : la Cour supérieure de justice, la Cour de justice de l'Ontario, la *Renfrew County Law Association*, les services aux tribunaux, le bureau du procureur de la Couronne, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, ainsi que d'autres organismes d'aide sociale et administrations.

Projets modèles de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement.

En collaboration avec le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et Infrastructure Ontario, le ministère réalise plusieurs nouveaux projets de palais de

justice en utilisant le modèle de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Par l'entremise d'Infrastructure Ontario, ce processus fait appel au savoir-faire et au financement du secteur privé pour ériger une infrastructure vitale, comme celle des palais de justice, et ce, en temps opportun et en respectant les budgets alloués, tout en veillant à ce qu'elle soit la propriété du public et sous un contrôle public approprié.

- **Palais de justice polyvalent de Durham**

Situé au centre-ville d'Oshawa, ce nouveau palais de justice polyvalent permettra de regrouper les services judiciaires actuellement fournis dans huit tribunaux de la région de Durham. On s'attend à ce que le nouveau palais de justice ouvre ses portes vers la fin de l'année 2009, et il comprendra 33 salles d'audience, 3 salles des motions, des salles de conférence de règlement et des services judiciaires connexes. En février 2007, le gouvernement avait annoncé qu'un promoteur avait été choisi pour la construction du palais de justice qui a débuté au printemps 2007.

- **Choix de l'emplacement**

Le ministère a reçu l'autorisation de procéder à l'étape du choix de l'emplacement pour le palais de justice de Toronto Ouest (tribunal pénal) et des palais de justice consolidés dans la région de Waterloo, à St. Thomas, à Thunder Bay, à Guelph et dans la région de Quinte. La Division s'est associée au CGF, au MRIP et à Infrastructure Ontario pour mettre au point des critères de sélection pour les nouveaux palais de justice.

Études sur la planification

Des études portant sur la planification permettront au ministère d'élaborer des plans de mise en oeuvre détaillés pour la construction de futurs palais de justice. Les études détaillées de planification définissent le nombre approprié de salles d'audience et les besoins en matière de locaux pour les activités prévues dans les nouveaux tribunaux. Au cours des études, on procède à des consultations approfondies avec les utilisateurs de ces espaces. En 2007-2008, des études de planification ont été faites pour la région de Halton et la ville de Guelph, et pour créer à Toronto un deuxième tribunal pénal ainsi qu'un tribunal pour les causes civiles et de droit de la famille.

Tribunaux d'instruction des crimes majeurs

Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs font partie intégrante de la stratégie du gouvernement de l'Ontario de lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées, afin de garantir des tribunaux modernes, sécuritaires et accessibles. La construction d'une salle d'audience pour les crimes majeurs au 361 avenue University s'est terminée en décembre 2006. Un deuxième tribunal de ce type, situé au 2201 avenue Finch Ouest à Toronto, a été complété à l'automne 2007.

Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs accroissent les capacités pénales du système judiciaire à pouvoir traiter avec succès les poursuites à grande échelle en matière d'armes à feu et de bandes criminalisées. Ces tribunaux d'instruction des crimes majeurs sont conçus pour tenir des procès importants qui peuvent comporter :

- plusieurs accusés;
- de nombreux avocats de la Couronne et de la défense;
- des exigences complexes au niveau de la sécurité;
- améliorations sur le plan électronique pour permettre les témoignages et la présentation de preuve à distance; et/ou
- une forte attention des médias.

Les causes de cette nature nécessitent des procédures plus longues et compliquées, de multiples renvois, et d'importants problèmes logistiques. Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs bénéficient de mesures de sécurité exceptionnelles, un banc des accusés pouvant accueillir plusieurs prévenus et une technologie spécialisée permettant la présentation de preuves volumineuses.

Rénovations et agrandissements

Le ministère poursuit ses investissements dans des projets de rénovation, d'agrandissement et de regroupement de tribunaux pour résoudre les problèmes de rendement des établissements. Ces projets comprennent le regroupement de deux emplacements à Cobourg, d'importantes améliorations au palais de justice de London et l'agrandissement du palais de justice de Cornwall.

Planification de la gestion des mesures d'urgence

L'unité des mesures d'urgence du ministère, en collaboration avec la Division des services aux tribunaux (DST), a lancé la phase deux du Programme intégré d'identification des dangers et d'évaluation des risques et le Plan de continuité des opérations pour les activités judiciaires dans 14 sites d'essai. Le nouveau Plan intégré de continuité des opérations s'inspire des pratiques exemplaires du secteur de la justice, y compris celles des *National Center for State Courts* des États-Unis et des tribunaux d'État de la Floride. Les autres tribunaux de la province seront éventuellement couverts par cette mesure, et le tout sera terminé en 2008-2009.

Dans le cadre de la planification en prévision d'une pandémie dans la fonction publique de l'Ontario, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) a retenu les services d'une entreprise spécialisée en matière de contrôle et de prévention des infections pour rédiger un rapport contenant des recommandations sur les mesures et procédures de prévention et de contrôle des infections qu'il faudrait mettre en place dans les différents milieux de travail de la fonction publique de l'Ontario (par ex., les tribunaux, bureaux, parcs, organismes correctionnels, etc.) lors d'une pandémie de grippe. Le palais de justice de Barrie a été choisi comme site d'essai à l'automne 2007, et les données recueillies donneront lieu à la formulation de recommandations quant aux procédures de prévention et de contrôle des infections éventuelles dans les palais de justice de l'Ontario.

Installation de défibrillateur externe automatisé dans certains palais de justice

En 2007, en appui à l'engagement du gouvernement de faire installer des défibrillateurs dans des édifices provinciaux, la DST a lancé un projet pilote visant à mettre en place un programme de défibrillateur externe automatisé dans quatre palais de justice :

- à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 47 avenue Sheppard Est, à Toronto;
- à la Cour de justice de l'Ontario, au 200 rue Frederick, à Kitchener;
- à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 155 rue Elm, à Sudbury;
- à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, au 33 rue King Ouest, à Oshawa.

À partir d'octobre 2007, les programmes de défibrillateurs externes automatisés des quatre sites d'essai étaient en ligne, et on a entrepris un examen opérationnel pour aider à l'installation plus étendue des défibrillateurs externes automatisés. En 2008-2009, la DST commencera à généraliser l'installation, sur une période de deux ans, des programmes de défibrillateurs externes automatisés dans tous les tribunaux principaux.

Planifier l'avenir

La Division des services aux tribunaux utilise un processus continu de planification quinquennale dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'accessibilité des services judiciaires. Le plan est étudié et modifié annuellement et il fournit à la Division une orientation sur ses objectifs stratégiques, sur ses normes de service, ses priorités pluriannuelles, et sur ses besoins en ressources.

L'annexe A fait état du plan quinquennal de la Division pour les années 2007-2008 à 2011-2012. Le Plan décrit les cinq objectifs opérationnels de la Division et ses normes relatives aux services. Il énumère également les mesures mises en place pour assurer le respect des normes de services. Ces mesures constituent des engagements prioritaires envers l'amélioration continue des services aux tribunaux en Ontario.

En plus des engagements relatifs aux projets, le personnel et les cadres fournissent constamment des services de haute qualité au public. Ceci inclut le fait de veiller à ce qu'un employé qualifié réponde aux besoins de la magistrature et dispense des services professionnels et courtois aux usagers des tribunaux; que les ressources soient gérées conformément aux normes et aux politiques du gouvernement et dans la limite du budget de la Division; et que les problèmes soient circonscrits et gérés efficacement.

Comité Vers le futur

« Vers le futur » est un sous-comité du Comité de direction de la Division composé de directeurs des régions et de directions générales, ainsi que d'employés des bureaux des juges en chef de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario.

Il constitue une source de recherche, d'idées et d'innovation qui aidera l'Ontario à jouer un rôle de chef de file à l'avenir dans la prestation de services judiciaires modernes. Une fois par mois, le sous-comité se réunit pour rechercher les tendances, innovations et pratiques exemplaires en Ontario et dans d'autres provinces, et pour recueillir les opinions du personnel afin d'obtenir des idées et suggestions.

Les priorités actuelles comprennent la contribution au développement d'une stratégie de justice autochtone et l'amélioration constante des communications pour que le personnel participe au processus de planification.

Chapitre 6

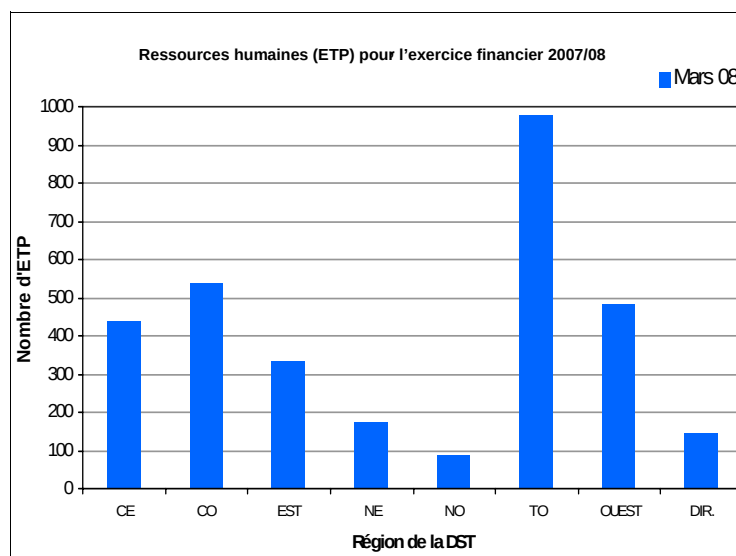
Rapport sur les ressources

Ressources humaines par région*

Source des données : outil de suivi des ETP – Direction des ressources humaines.

	Mars 2008
Centre-Est	439
Centre-Ouest	538
Est	332
Nord-Est	172
Nord-Ouest	91
Toronto	977
Ouest	484
Bureau de la direction	146
Total	3 179

* Remarque : les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien.



1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps plein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.

Recettes par région 2007/08

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	10 887 277	17 908 226	6 450 925	2 553 015	921 348	23 076 860	11 176 418	72 974 069
Ventes	75 212	123 714	44 564	17 637	6 365	159 419	77 209	504 120
Amendes	5 498 007	5 496 560	3 141 780	1 618 303	879 753	3 536 107	6 125 733	26 296 243
Remboursements*	2 913 544	2 937 232	1 864 746	908 130	373 758	5 426 501	2 434 059	16 857 970
Divers	201 936	332 159	119 651	47 353	17 089	428 026	207 299	1 353 513
Gouvernement du Canada	879 172	1 446 129	520 927	206 162	74 401	1 863 506	902 521	5 892 818
Total	20 455 148	28 244 020	12 142 593	5 350 600	2 272 714	34 490 419	20 923 239	123 878 733

** Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars March 31, 2008, 2007, 2006, 2005 and 2004

	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05	2003/04
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	152 043 893	136 803 987	131 875 507	126 592 330	119 572 256
Avantages sociaux	23 459 764	21 411 536	20 081 152	19 081 359	17 214 813
Transport et communications	9 188 350	7 261 053	11 524 579	11 642 312	7 474 780
Services	47 461 785	41 807 215	36 671 107	35 196 282	38 508 554
Fourniture et matériel	11 407 878	19 596 400	17 049 721	17 098 734	19 029 278
Paielements de transfert (aux bibliothèques de droit de comté et de district, à la Subvention - Service d'orientation aux familles de Frontenac et au Juge en chef de l'Ontario - Conférences et colloques)	0	0	0	0	253 700
	243 561 670	226 880 191	217 202 066	209 611 018	202 053 381
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	131,690,359	99,617,156	95,577,037	111,253,887	82,431,797
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	9,283,087	7,498,236	9,427,640	6,920,331	6,119,733
Transport et communications	3,877,158	3,642,791	4,505,964	4,946,714	4,314,487
Services	9,883,229	7,487,831	5,603,626	6,661,385	4,711,682
Fournitures et matériel	1,190,071	1,384,971	677,112	770,770	486,210
Paielements de transfert (à l'Institut national de la magistrature, à la Bibliothèque des juges, au Juge en chef de l'Ontario - Conférences et colloques et à l'Association des juges de paix)	231,951	231,951	201,951	151,950	158,551
	156,155,855	119,862,936	115,993,330	130,705,036	98,222,460
Créances douteuses*	4,783,575	6,398,070	3,046,370	7,839,448	6,828,000
TOTAL - FONCTIONNEMENT	404,501,100	353,141,197	336,241,766	\$348,155,502	\$307,103,841
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	405,621,900	356,650,100	342,471,700	\$353,640,900	\$314,564,100
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	77,121,272	14,396,368	8,898,196	4,372,083	10,648,623
TOTAL - Immobilisations	77,121,272	14,396,368	8,898,196	\$4,372,083	\$10,648,623
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	79,860,500	16,064,000	10,356,600	\$4,821,100	\$13,000,000

*Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, un montant de créances douteuses a été établi en 2003/2004.

Annexe A :
Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux
2007/2008—2011/2012

Mission et objectifs opérationnels

Mission

Des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs opérationnels

Le traitement rapide et efficient des causes

- La technologie des salles d'audience assure un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer une surveillance continue du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont conformes aux règles, exacts et à jour, dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination du retard des rôles.

Des services accessibles

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.
- Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et des principes directeurs.
- Les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en oeuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice.

Une prestation constante de services de haute qualité

- Un effectif judiciaire professionnel et compétent fournit régulièrement des services responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services efficaces de mise à exécution.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du MPG ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique.
- La Division dispose d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Des pratiques de gestion efficiente des dossiers et des fichiers sont en vigueur dans tous les greffes.
- Le processus de sélection du jury et les accommodements encouragent la participation des jurés.
- La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.
- Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides.
- Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Un processus décisionnel responsable et efficace

- Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle pour les priorités.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- La Division dispose de normes et de pratiques de contrôle de qualité.
- Les pratiques et programmes locaux, les programmes pilotes et les projets pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.
- Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.
- La planification des services aux tribunaux de l'avenir est en cours, en consultation avec la magistrature.

Une gestion efficiente des ressources

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour évaluer les besoins en personnel des salles d'audience et des greffes, l'effectif nécessaire de la magistrature et des juges de paix pour la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division maintient un système efficace de gestion des documents et ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.

Objectif opérationnel n° 1 : Le traitement rapide et efficace des causes

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
La technologie des salles d'audience assure un traitement efficace des causes	Évaluer une salle d'audience électronique modèle pour tester la politique d'utilisation de la technologie au tribunal					
	Installer progressivement l'accès à Internet dans les salles d'audience pour les avocats de la défense et les membres du personnel des tribunaux					
Le suivi électronique des causes permet d'assurer une surveillance continue du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard	Convertir les sites SUSTAIN au nouveau système de suivi, pour les causes de la Cour supérieure de justice et les causes de droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario (FRANK)					
	Mettre en oeuvre les mises à niveau du système de suivi des dossiers criminels (ICON 2.2)					
	Effectuer une planification stratégique pour le système unique de suivi de dossiers (fusionner FRANK, ICON et Estates)					
	Établir un système unique de suivi de dossiers					
Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont conformes aux règles, exacts et à jour dans tous les greffes	Appuyer les initiatives des cours municipales visant à transférer à ICON les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions					
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles	Fournir des services de secrétariat au Projet de réforme de la justice civile, une étude de 12 mois dirigée par l'honorable Coulter Osborne	✓				
	Évaluer les recommandations du Projet de réforme de la justice civile et en soutenir la mise en oeuvre					
	Mettre en place une stratégie pour l'orientation des litigants du tribunal de la famille vers les Centres d'information sur le droit de la famille, avant qu'ils ne se rendent aux comptoirs					
	Procéder à l'examen des modifications proposées aux Règles en matière de droit de la famille contenues dans l'évaluation de la Cour de la famille					
	Mettre au point une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par les Centres d'information					
	Poursuivre le travail avec le Comité des règles en matière de droit de la famille, sur les modifications possibles aux règles en matière de droit de la famille					
	Établir un cadre de réglementation permettant des choix locaux sur le plan municipal quant à un programme de contravention pour les infractions relatives au stationnement	✓				
	Améliorer les processus judiciaires en matière de faillite					
	Évaluer les effets du projet pilote sur la gestion de dossiers en fonction de la règle 78					
	Participer à la mise en oeuvre des règlements modifiés de la Cour des petites créances et en assurer la surveillance	✓				

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 1 : Le traitement rapide et efficient des causes (suite)						
But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles	Mettre au point des formulaires interactifs à remplir pour les affaires en matière familiale					
	Participer à l'examen du processus d'outrage à la Cour des petites créances					
La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards	Collaborer avec la Division du droit criminel pour favoriser la réduction de l'arriéré des affaires criminelles					
	Appuyer les initiatives municipales de contraventions électroniques					
	Favoriser l'amélioration de la collecte des données relatives aux activités de la cour criminelle, et les rapports sur celles-ci					
	Favoriser l'amélioration de la collecte des données relatives aux activités de la cour de la famille, et les rapports sur celles-ci					
	Participer à la mise en oeuvre des recommandations du rapport du tribunal pilote et du Comité de liaison communautaire sur les questions se rattachant à la protection de l'enfance					
	Mettre en place et évaluer un projet de gestionnaire de cas en affaires familiales à Ottawa					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 2 : Des services accessibles

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Participer à un projet de signalisation accessible visant à rendre plus facile pour le public le repérage des salles d'audience et des services, et y intégrer les pratiques exemplaires en matière de conception afin de répondre aux besoins des Ontariens handicapés					
	Appuyer la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice très achalandés					
	Observer les effets de la dispense des frais en ce qui touche l'amélioration de l'accès aux services pour les parties financièrement désavantagées					
	Participer au comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario					
	Élaborer une stratégie pour découvrir et favoriser une meilleure accessibilité aux tribunaux de l'Ontario					
	Désigner dans chacun des sept tribunaux pilotes un coordonnateur local de l'accessibilité pour favoriser les services en matière d'accessibilité, et évaluer le programme pilote					
	Élaborer une stratégie pour faciliter l'accès à la justice pour les Autochtones					
Le public, et plus particulièrement, les parties non représentées dans des affaires de droit civil, de droit de la famille et de la Cour des petites créances peuvent accéder facilement aux services d'information	Rédiger des documents d'information simples et concis en langage courant à l'intention des parties aux affaires de droit civil, de droit de la famille et de la Cour des petites créances					
	Élaborer des ressources sur Internet pour les parties à la Cour des petites créances					
	Porter attention aux réactions des clients à l'égard de l'information publique sur la Cour des petites créances dans les palais de justice et sur l'Internet	✓				
	Mettre à jour la partie du site Web du ministère concernant la justice familiale en collaboration avec d'autres divisions et ministères					
	Rédiger des réponses aux questions souvent posées sur des affaires en matière familiale pour diffusion sur le site Web et sur la ligne téléphonique					
	Mettre à jour tous les guides de procédures des tribunaux de droit de la famille					
	Envisager d'ajouter des services informatisés de renseignements téléphoniques à d'autres cours des petites créances					
	Octroyer un espace et un soutien à l'avocat de service de Pro Bono Law Ontario pour la Cour des petites créances					
	Envisager d'étendre les programmes d'avocat de service bénévole et d'aide aux étudiants à d'autres cours des petites créances. L'avocat conseille les parties non représentées et les étudiants en droit aident les parties à remplir les formulaires					
	Élaborer des renseignements spécialisés pour les litigants vulnérables, par ex. un guide pour demander une ordonnance restrictive.					
	Créer un nouveau site Web propre aux tribunaux, avec les bureaux des juges en chef, pour donner au public l'accès aux décisions des tribunaux, aux formules des tribunaux, etc.					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 2 : Des services accessibles (suite)

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins - Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux, sur le site Internet du Ministère (par exemple renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges) - S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et respectueuse de la confidentialité	Relier les systèmes opérationnels pour permettre l'affichage de renseignements sur la mise au rôle sur les tableaux d'affichage des palais de justice et sur Internet					
	Créer un service offert sur Internet qui permette aux parties de présenter des réclamations à la Cour des petites créances et d'y donner suite					
	Donner un accès par voie électronique à tous les services au comptoir des tribunaux, par ex. pour le dépôt des documents judiciaires, le paiement des amendes et des droits et honoraires et l'accès aux dossiers et aux rôles des tribunaux					
	Mettre au point un formulaire normalisé d'ordonnance restrictive					
	Déterminer la possibilité de créer une base de données d'ordonnances restrictives et d'améliorer la communication des ordonnances restrictives émanant du tribunal de la famille entre ce tribunal et la cour de pratique					
	Utiliser la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les cours du Nord					
	Fournir l'accès à distance aux évaluations avocat-client					
	Par des modifications aux dispositions réglementaires, favoriser une utilisation plus étendue de la technologie disponible pour réaliser à distance les évaluations avocat-client					
	Élargir la disponibilité des télémandats pour les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>					
	Évaluer le recours aux comparutions à distance dans la salle d'audience électronique modèle, y compris l'incidence sur les procédures					
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et des principes directeurs	En consultation avec la magistrature, instituer une politique et un cadre juridique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée					
Les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en oeuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice	Évaluer et mettre en oeuvre les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias qui sont du ressort du ministère. En ce qui concerne les autres recommandations, consulter la magistrature, la police et les autres partenaires du système juridique et établir la liaison avec eux					
	Mettre en place et évaluer le projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences devant la Cour d'appel et suivre les recommandations du comité					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 3 : La prestation constante de services de grande qualité

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Un effectif judiciaire professionnel et compétent fournit régulièrement des services responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services efficaces de mise à exécution - Assurer un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formules électroniques, de l'intranet, etc. - Donner la formation en réaction aux changements aux pratiques, règles, procédures, ainsi qu'à la législation et à la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes - Donner aux agents financiers et aux gestionnaires une meilleure formation sur la gestion financière pour rehausser les contrôles sur les dépenses conformément au rapport du vérificateur général de l'Ontario - Offrir des programmes de perfectionnement du personnel - Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé - Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuelles	Élaborer un « Plan des ressources humaines » qui s'inscrive dans la mission de la Division d'établir des services aux tribunaux modernes et professionnels	✓				
	Fixer comme priorité et mettre en oeuvre les résultats visés par le « Plan des ressources humaines »					
	Au moyen de consultations avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour les serments et affirmations					
	Revoir et mettre à jour les politiques de la Division, y compris les plans d'urgence					
	Installer des défibrillateurs externes automatiques dans tous les tribunaux principaux					
	Instaurer un nouveau processus d'embauche pour évaluer le personnel additionnel admissible au statut flexible de dotation en personnel à temps partiel	✓				
	Élaborer un guide FPT avec le concours de la Direction des ressources humaines	✓				
	Mettre en oeuvre une stratégie globale d'analyse et d'évaluation de certains éléments clés du projet de revitalisation des ressources humaines pour la première année	✓				
	Évaluer les besoins en formation des agents d'exécution					
	Évaluer les besoins de formation des nouveaux employés chargés de l'exécution	✓				
	Mettre au point du matériel didactique informatisé en application de gestion					
	Fournir au personnel des tribunaux une assistance à l'utilisateur continue et de qualité, pour toutes les applications de gestion					
	Collaborer avec les universités et les collèges de la communauté pour établir des programmes de certificats, de diplômes, et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des gestionnaires					
	Offrir une formation en soutien opérationnel à tout le personnel de soutien des tribunaux dans toute la province					
	Revoir et évaluer les nouvelles exigences de politique opérationnelle ainsi que celles qui ont été révisées					
	Établir et mettre en oeuvre des processus de recrutement pour veiller à combler les besoins éventuels en compétences et en ressources					
	Former un groupe de travail pour évaluer et élaborer des guides de formation afin d'aider les gestionnaires des tribunaux à veiller à l'intégrité des données des affaires portant sur la protection de l'enfance dans FRANK					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 3 : La prestation constante de services de grande qualité (suite)

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Un effectif judiciaire professionnel et compétent fournit régulièrement des services responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services efficaces de mise à exécution (suite)	Donner une formation au personnel du secteur d'activité familiale en collaboration avec les ministères et organismes qui sont au service des familles					
	Mettre à jour le manuel des successions					
	Mettre au point un outil d'apprentissage en ligne à l'intention du personnel au comptoir, sur la prestation d'aide sans donner de conseils juridiques	✓				
Des services spécialisés des tribunaux sont offerts, dans les cas opportuns	Collaborer avec d'autres juridictions et la magistrature pour évaluer l'efficacité des nouveaux modèles de tribunaux spécialisés, par exemple, les tribunaux communautaires, afin de discerner la possibilité d'augmenter le nombre de tribunaux spécialisés en Ontario					
	Faciliter l'accès aux services de justice familiale, y compris les Centres d'information sur le droit de la famille, les services de médiation et d'information aux parents dans tous les tribunaux de l'Ontario qui ont compétence en matière de droit de la famille, avec des mesures d'adaptation appropriée pour les petits tribunaux et ceux du Nord					
	Prévoir et préconiser une augmentation des effectifs judiciaires de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice					
	De concert avec la magistrature, faire un inventaire des possibilités de soutien opérationnel et politique et subvenir ainsi aux besoins des tribunaux spécialisés					
	De concert avec la magistrature, appuyer l'élargissement à toute la province de la prestation des programmes de santé mentale rattachés aux tribunaux					
	Appuyer l'évaluation et la mise en oeuvre pilote du projet de tribunal communautaire					
	Approuver les protocoles des tribunaux d'instruction des crimes majeurs et les protocoles de gestion des causes importantes					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 3 : La prestation constante de services de grande qualité (suite)

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du MPG, et les syndicats et associations de la fonction publique Les forums comprennent le sommet de la justice, des comités locaux de la magistrature et des Barreaux, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières	Établir de meilleurs liens entre les ministères du gouvernement qui sont au service des familles, en commençant avec ceux qui s'occupent de protection de l'enfance					
	Poursuivre les discussions avec le bureau du juge en chef de la Cour supérieure de justice en vue d'élaborer un protocole d'entente entre le Procureur général et le juge en chef					
La Division dispose d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale - Surveiller les retombées, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux - La division participe au forum fédéral-provincial territorial sur la justice, par exemple au Comité coordonnateur des hauts fonctionnaires - Justice familiale	Négocier une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice familiale et de toute économie résultant de l'expansion de la Cour de la famille					
	Élaborer une stratégie fédérale-provinciale-territoriale pour gérer les effets de la législation et des politiques fédérales sur les tribunaux de l'Ontario					
	Déterminer s'il serait réalisable de mettre sur pied un équivalent canadien du « National Center for State Courts » des États-Unis					
La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux - Miser sur les rapports avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Court - Établir des partenariats avec les universités, les écoles de droit et d'autres organismes de recherche	Élaborer des partenariats de recherche					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 3 : La prestation constante de services de grande qualité

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Des pratiques de gestion des dossiers efficiente sont en vigueur dans tous les greffes	Élaborer et mettre en oeuvre des mesures de contrôle de l'intégrité des dossiers					
	Au moyen de consultations avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage des pièces					
Le processus de sélection du jury et les accommodements favorisent la participation des jurés	Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'amélioration des processus du jury et des accommodements offerts aux jurés					
	Revoir les politiques et procédures actuelles relatives au jury et passer en revue les pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'améliorer l'approche appliquée uniformément dans toute la province					
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques visant à améliorer le processus judiciaire et les services aux tribunaux	Mettre en vigueur les réformes à la <i>Loi de 2006 sur l'accès à la justice</i>	✓				
	Suivre l'évaluation fédérale du modèle national du tribunal de la famille					
	Remplir l'obligation du Procureur général de participer à la rationalisation de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> de concert avec les municipalités					
Les services d'application sont efficaces et rapides • Les normes, les politiques et les procédures sont revues et mises à jour régulièrement	Mettre la dernière main au manuel pour les agents d'exécution de la loi					
	Fournir de nouveaux équipements et une nouvelle formation aux agents d'exécution de la loi	✓				
	Rédiger à l'intention des services policiers un dossier de communications leur permettant d'expliquer la portée de la fonction d'exécution civile de la loi					
	Élaborer un plan opérationnel pluriannuel pour l'unité d'exécution	✓				
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin	Élaborer et mettre en oeuvre un plan pour améliorer la prestation de services d'interprétation					
	Mettre au point un outil électronique permettant de repérer les interprètes judiciaires et de les inscrire à l'horaire					
	Élaborer des critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation					
	Procéder à un examen des services de transcription des délibérations des tribunaux et de leur productivité en Ontario					
	Convertir progressivement les appareils d'enregistrement analogique en appareils numériques pour les enregistrements en salle d'audience et la production de transcriptions					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 4 : Un processus décisionnel responsable et efficace

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle pour ses priorités Le plan est mis à jour annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux	Des mesures applicables aux systèmes sont établies et intégrées au plan quinquennal. Les résultats font l'objet d'un suivi et d'un rapport réguliers aux organismes centraux et au public					
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages	Assurer un suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle					
La Division a des normes et pratiques de contrôle de la qualité	Améliorer la cohérence et l'intégrité de la collecte et des rapports sur des données relatives aux activités des tribunaux					
Les pratiques et programmes locaux, les programmes pilotes et les projets pilotes sont évalués en vue d'une application à l'échelle de la province	Participer à la mise en oeuvre des pratiques exemplaires dans les affaires de protection de l'enfance par l'intermédiaire du Comité directeur sur les tribunaux de la famille					
Les services d'administration par la province permettent de s'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces La conformité aux normes et aux exigences est assurée grâce à une surveillance régulière des activités des tribunaux, et ce, au moyen de l'analyse des rapports financiers et de vérifications annuelles sur place	Mettre en œuvre les réformes dans l'administration des appels relatifs à la LIP élaborés en collaboration avec des municipalités					
	Mettre en oeuvre les modifications à l'administration des appels relatifs à la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>					
	Examiner et réviser les modèles de présentation de rapports des partenaires du secteur municipal, en collaboration avec ceux-ci, afin de préciser les exigences et les responsabilités relatives aux rapports	✓				

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n° 4 : Un processus décisionnel responsable et efficace (suite)

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, des décisions, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux - Les rapports seront révisés annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux - La Division continuera à répondre aux demandes de données spéciales	Améliorer la collecte, les rapports et l'analyse de données criminelles pour cerner et régler les causes des retards dans les affaires criminelles					
	Élaborer de nouveaux rapports types relativement au droit de la famille, au droit civil, à la Cour des petites créances, aux questions criminelles entendues par la Cour supérieure de justice et à la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>					
	Former le personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données					
	Collaborer avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche pour rehausser la capacité d'analyse des données					
	Relier des données statistiques sur l'activité des tribunaux à d'autres données pour appuyer la charge de travail et soutenir les prévisions de ressources					
	Élaborer une base de données non statistiques pour des recherches sur les tendances et les pratiques exemplaires dans les domaines social, économique, démographique et judiciaire					
	Passer de la livraison de données à l'établissement d'un système de gestion de l'information unifiée et analytique pour appuyer la prise de décision					
De concert avec la magistrature, on procède actuellement à la planification des services judiciaires de l'avenir	Former un comité de planification	✓				

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif opérationnel n°5 : La gestion efficiente des ressources

But	Initiative	Mise en oeuvre				
		07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour évaluer les besoins en personnel des salles d'audience et des greffes, l'effectif nécessaire de juges et de juges de paix pour la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires	Confirmer l'EPT dans toute la Division et établir un système permanent de localisation					
	Avec la Cour de justice de l'Ontario et le National Center for State Courts, élaborer un modèle d'effectif de juges de paix					
	Élaborer un modèle de dotation en personnel de la Division					
	Concevoir un modèle d'évaluation des coûts prévisibles privés ou publics des procédures judiciaires					
Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée	Élaborer et mettre en œuvre un plan pour la collecte d'amendes impayées imposées en vertu du <i>Code criminel</i> , de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> et de cautionnements confisqués					
Consigner le montant perçu des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée						
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice	Élaborer un cadre pour s'assurer que les installations des tribunaux sont conçues de manière à répondre aux besoins actuels et futurs, que les installations des tribunaux offrent des services ouverts, accessibles et rapides au public, et que des processus cohérents et efficaces de planification des palais de justice sont en place dans toute la province	✓				
Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants	Élaborer avec la Direction de la gestion des installations et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels une stratégie de collaboration pour la sécurité dans les tribunaux, axée sur la santé et la sécurité, les pratiques exemplaires pour les installations judiciaires, et l'aide aux comités locaux de sécurité					
Suivi et planification stratégique assurés en permanence	Étudier les possibilités de partenariats dans l'aménagement des palais de justice, en vue de favoriser le développement communautaire et d'appuyer les pratiques exemplaires en aménagement du territoire					
Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructures et le plan du MPG de gestion des actifs	Afficher sur le site Internet du ministère les renseignements d'archives qui traitent de l'architecture, de l'historique et des caractéristiques des palais de justice patrimoniaux					
La Division maintient un système efficace de gestion des documents et des ressources	Participer à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources					
La Division gère efficacement les fonds en fiducie	Mettre en place sur le Web un système provincial de comptabilité des fonds en fiducie					

✓ = Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Annexe B:

Statistiques sur les tribunaux

Table des matières de l'annexe

Glossaire	B1
-----------------	----

Les tribunaux de droit civil

Aperçu des affaires civiles par région.....	B2
Affaires civiles reçues	B3
Événements entendus en droit civil.....	B5

Les tribunaux de droit criminel

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B7
Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel	B8
Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue	B10
Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel	B12
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel	B14
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région	B16
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel	B17
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels à l'égard desquels une décision a été rendue.....	B19
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel	B21
Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel	B23

Les tribunaux de la famille

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B25
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B26
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B28
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B30
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B31
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B33
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B34
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B35
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille.....	B36
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B37
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B38
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B40

La Cour des petites créances

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région	B42
Cour des petites créances : demandes déposées	B43
Cour des petites créances : événements entendus.....	B45

La Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle	B47
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière civile.....	B47

Glossaire

RIII	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (RIII) est un système opérationnel qui assure le suivi des accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK et SUSTAIN	FRANK, le système de suivi des cas en instance, a été mis au point comme système opérationnel normalisé pour les tribunaux ontariens. Le système collecte les données et facilite les activités de suivi dans les secteurs de pratique suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et enfin, dans les instances criminelles de la Cour supérieure de justice. En date du 31 mars 2008, tous les tribunaux, à l'exception de la Cour supérieure à Toronto, sont passés au système FRANK pour assurer le suivi de leurs activités judiciaires. Le tribunal de Toronto continuera d'utiliser l'ancien système opérationnel jusqu'au milieu de l'année 2008.
Droit criminel	Les données criminelles incluent toutes les infractions visées par le <i>Code criminel</i> du Canada ou par la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , la <i>Loi sur les stupéfiants</i> , la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> , et toutes les autres infractions à une loi fédérale ayant été commises par des adultes ou des adolescents. Les données criminelles de la Cour de justice de l'Ontario sont collectées selon les inculpations, tandis que les données criminelles de la Cour supérieure de justice sont recueillies selon les mises en accusation.
Droit civil	Les données civiles incluent toutes les instances relevant de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> ou concernant des véhicules motorisés, toutes les instances concernant une succession et toutes les autres instances civiles de la Cour supérieure de justice. Elles n'incluent pas les affaires relevant des petites créances ou du droit de la famille.
Petites créances	Les données des petites créances incluent toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour des petites créances (c.-à-d., les réclamations civiles pour un montant inférieur ou égal à 10 000 \$, à l'exception des réclamations relevant de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> et de toutes les autres affaires relevant de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Droit de la famille	Les données de la famille incluent toutes les affaires qui sont sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> (excepté la partie V), de la <i>Loi portant réforme du droit de l'enfance</i> (sauf les articles 59 et 60), des parties III, VI et VII de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> , de la <i>Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque</i> , de la <i>Loi sur le changement de nom</i> , ou de l'article 6 de la <i>Loi sur le mariage</i> , et d'autres affaires en droit de la famille. Elles incluent aussi les questions relevant de la <i>Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments</i> dans les événements entendus en droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activités des salles d'audience
Centre-Est	2005/2006	8 974	15 081	5 872
	2006/2007	9 024	16 141	5 138
	2007/2008	9 602	16,518	5 309
Centre-Ouest	2002/2003	18 010	24 134	9 287
	2006/2007	21 067	25 651	8 933
	2007/2008	22 184	28 144	9 237
Est	2005/2006	5 177	12 713	6 476
	2006/2007	5 142	13 461	4 432
	2007/2008	6 188	11 765	5 205
Nord-Est	2005/2006	2 905	5 865	2 048
	2006/2007	2 754	5 939	1 959
	2007/2008	3 052	5 623	1 612
Nord-Ouest	2005/2006	954	2 255	1 073
	2006/2007	977	2 231	912
	2007/2008	986	2 274	982
Toronto	2005/2006	30 828	59 079	31 509
	2006/2007	30 407	50 526	28,790
	2007/2008	30 675	43 932	27 199
Ouest	2005/2006	12 050	21 149	6 885
	2006/2007	12 736	22 426	7 107
	2007/2008	12 728	23 791	6 913
Ontario	2005/2006	78 898	140 276	63 149
	2006/2007	82 107	136 375	57 271
	2007/2008	85 416	132 047	56 459

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les procédures reçues et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception : des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures entrent dans le total des événements entendus.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	1 340	1 649	1 598	258	19%
	Bracebridge	227	189	212	-15	-7%
	Cobourg	165	131	163	-2	-1%
	Lindsay	211	215	207	-4	-2%
	Newmarket	3 910	4 550	5 307	1 397	36%
	Peterborough	388	413	385	-3	-1%
	Whitby	2 733	1 877	1 730	-1 003	-37%
Total Centre-Est		8 974	9 024	9 602	628	7%
Centre-Ouest	Brampton	4 118	4 020	3 775	-343	-8%
	Brantford	468	566	695	227	49%
	Cayuga	53	82	76	23	43%
	Hamilton	6 334	7 199	7 578	1 244	20%
	Milton	4 958	6 894	7 596	2 638	53%
	Orangeville	573	611	703	130	23%
	Simcoe	130	177	188	58	45%
	St. Catharines	839	872	986	147	18%
	Welland	537	646	587	50	9%
Total Centre-Ouest		18,010	21,067	22,184	4,174	23%
Est	Belleville	353	383	351	-2	-1%
	Brockville	165	182	196	31	19%
	Cornwall	175	170	209	34	19%
	Kingston	547	511	463	-84	-15%
	L'Orignal	50	81	65	15	30%
	Napanee	32	42	34	2	6%
	Ottawa	3 607	3 512	4 587	980	27%
	Pembroke	126	149	155	29	23%
	Perth	93	73	103	10	11%
	Picton	29	39	25	-4	-14%
Total Est		5 177	5 142	6 188	1,011	20%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	375	454	369	-6	-2%
	Elliot Lake					
	Gore Bay	32	33	17	-15	-47%
	Haileybury	99	115	136	37	37%
	North Bay	303	260	291	-12	-4%
	Parry Sound	110	128	128	18	16%
	Sault Ste. Marie	335	363	396	61	18%
	Sudbury	1 651	1 401	1 715	64	4%
Total Nord-Est		2 905	2 754	3 052	147	5%

Affaires civiles reçues (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	27	26	21	-6	-22%
	Kenora	160	136	167	7	4%
	Thunder Bay	767	815	798	31	4%
	Total Nord-Ouest	954	977	986	32	3%
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	30 828	30 407	30 675	-153	0%
Total Toronto		30 828	30 407	30 675	-153	0%
Ouest	Chatham	317	286	300	-17	-5%
	Goderich	88	95	87	-1	-1%
	Guelph	388	438	419	31	8%
	Kitchener	1 731	1 791	1 755	24	1%
	London	6 475	7 012	7 239	764	12%
	Owen Sound	249	339	252	3	1%
	Sarnia	329	312	287	-42	-13%
	St. Thomas	131	122	192	61	47%
	Stratford	187	150	138	-49	-26%
	Walkerton	115	98	113	-2	-2%
	Windsor	1 863	1 936	1 769	-94	-5%
	Woodstock	177	157	177	0	0%
Total Ouest		12 050	12 736	12 728	678	6%
Total Ontario		78 898	82 107	85 416	6 518	8%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception : des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Événements entendus en matière civile

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	2 899	3 403	3 354	455	16%
	Bracebridge	360	523	409	49	14%
	Cobourg	215	223	243	28	13%
	Lindsay	415	404	440	25	6%
	Newmarket	6 919	7 583	7 949	1 030	15%
	Peterborough	525	590	666	141	27%
	Whitby	3 748	3 415	3 457	-291	-8%
Total Centre-Est		15,081	16,141	16,518	1,437	10%
Centre-Ouest	Brampton	6 360	6 647	6 517	157	2%
	Brantford	764	775	905	141	18%
	Cayuga	149	238	175	26	17%
	Hamilton	9 710	10 469	12 468	2 758	28%
	Milton	3 142	3 623	3 724	582	19%
	Orangeville	484	473	542	58	12%
	Simcoe	377	408	427	50	13%
	St. Catharines	1 966	1 722	2 022	56	3%
	Welland	1 182	1 296	1 364	182	15%
Total Centre-Ouest		24 134	25 651	28 144	4 010	17%
Est	Belleville	886	848	873	-13	-1%
	Brockville	343	403	427	84	24%
	Cornwall	201	161	237	36	18%
	Kingston	1 033	1 049	1 031	-2	0%
	L'Orignal	137	163	81	-56	-41%
	Napanee	53	57	88	35	66%
	Ottawa	9 429	10 196	8 455	-974	-10%
	Pembroke	374	325	344	-30	-8%
	Perth	185	180	148	-37	-20%
	Picton	72	79	81	9	13%
Total Est		12 713	13 461	11 765	-948	-7%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	1 015	1 075	998	-17	-2%
	Elliot Lake					
	Gore Bay	39	44	49	10	26%
	Haileybury	198	285	257	59	30%
	North Bay	939	927	657	-282	-30%
	Parry Sound	182	161	132	-50	-27%
	Sault Ste. Marie	869	777	861	-8	-1%
	Sudbury	2 623	2 670	2 669	46	2%
Total Nord-Est		5,865	5,939	5,623	-242	-4%

Événements entendus en matière civile (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	46	45	64	18	39%
	Kenora	476	396	355	-121	-25%
	Thunder Bay	1 733	1 790	1 855	122	7%
	Total Nord-Ouest	2 255	2 231	2 274	19	1%
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	59 079	50 526	43 932	-15 147	-26%
Total Toronto		59 079	50 526	43 932	-15 147	-26%
Ouest	Chatham	930	809	974	44	5%
	Goderich	172	202	168	-4	-2%
	Guelph	817	910	919	102	12%
	Kitchener	3 004	3 480	3 755	751	25%
	London	8 786	9 114	10 675	1 889	22%
	Owen Sound	387	421	399	12	3%
	Sarnia	675	675	655	-20	-3%
	St. Thomas	218	224	391	173	79%
	Stratford	300	386	343	43	14%
	Walkerton	234	182	158	-76	-32%
	Windsor	5 395	5 704	5 075	-320	-6%
	Woodstock	231	319	279	48	21%
	Total Ouest	21 149	22 426	23 791	2 642	12%
Total Ontario		140 276	136 375	132 047	-8 229	-6%

1. Les statistiques sur les affaires reçues et sur les événements entendus ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents compilées à la main rapports ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent tous les événements présidés par un responsable (y compris les renvois). Même si les affidavits de vente en vrac, les ordonnances de dédommagement, les évaluations procureur/client, et les demandes de dispense de frais ne sont pas comptés avec les nouvelles affaires, les activités connexes à ces événements sont comprises dans le nombre d'événements entendus.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2003/2004	90 832	88 615	39 269	687 928	45 370
	2004/2005	94 632	87 594	46 777	805 602	49 316
	2005/2006	96 131	96 406	44 884	861 386	51 696
	2006/2007	103 393	95 894	50 786	930 684	51 172
	2007/2008	101 472	102 398	48 169	987 606	53 344
Centre-Ouest	2003/2004	95 544	94 591	45 815	762 003	50 404
	2004/2005	98 256	98 684	46 470	796 352	52 937
	2005/2006	100 137	95 836	48 365	859 015	51 966
	2006/2007	99 571	96 062	50 912	917 084	53 018
	2007/2008	97 346	96 143	49 799	914 090	55 675
Est	2003/2004	73 291	75 234	31 418	550 545	31 554
	2004/2005	78 793	76 564	34 477	608 145	32 201
	2005/2006	78 741	78 981	33 007	652 018	33 617
	2006/2007	83 219	79 889	35 135	696 602	31 484
	2007/2008	80 551	79 816	34 295	698 290	32 829
Nord-Est	2003/2004	40 348	40 447	13 354	256 238	14 650
	2004/2005	40 748	39 866	14 582	276 158	14 886
	2005/2006	40 258	39 104	15 370	284 441	15 288
	2006/2007	42 261	41 306	15 532	314 908	15 917
	2007/2008	44 934	42 312	16 077	329 524	16 079
Nord-Ouest	2003/2004	19 103	20 599	5 541	111 222	6 505
	2004/2005	19 822	19 419	6 107	114 346	6 510
	2005/2006	20 086	18 568	7 398	122 417	6 730
	2006/2007	20 827	20 394	7 073	138 397	7 136
	2007/2008	20 301	19 629	7 105	134 558	6 621
Toronto	2003/2004	128 348	126 838	64 886	1 334 746	69 499
	2004/2005	133 785	130 054	67 792	1 417 631	72 056
	2005/2006	142 804	130 684	73 452	1 592 856	73 432
	2006/2007	146 572	138 363	77 758	1 700 010	73 669
	2007/2008	147 233	135 380	82 263	1 674 801	73 207
Ouest	2003/2004	85 985	88 501	29 823	623 624	42 713
	2004/2005	90 334	87 391	33 782	678 436	43 339
	2005/2006	95 487	92 289	35 859	753 914	44 890
	2006/2007	102 194	99 273	37 777	801 129	45 315
	2007/2008	103 774	102 858	37 954	848 503	46 326
Ontario	2003/2004	533 451	534 825	230 106	4 326 306	260 694
	2004/2005	556 370	539 572	249 987	4 696 670	271 245
	2005/2006	573 644	551 868	258 335	5 126 047	277 619
	2006/2007	598 037	571 181	274 973	5 498 814	277 711
	2007/2008	595 611	578 536	275 662	5 587 372	284 080

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.
3. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté; par conséquent, ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.
4. Les événements pénaux qui sont entendus devant la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant la Cour. Par exemple, si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires au procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Centre-Est	Barrie	17 430	18 233	18 109	18 037	18 736	1 306	7%
	Bracebridge	3 018	3 538	3 581	3 921	4 056	1 038	34%
	Cobourg	3 470	3 946	3 988	4 235	4 758	1 288	37%
	Lindsay	6 219	5 988	5 922	6 156	6 016	-203	-3%
	Newmarket	24 688	25 999	27 049	29 261	29 608	4 920	20%
	Orillia	3 054	3 182	3 320	3 633	3 654	600	20%
	Oshawa	26 463	26 296	26 601	29 793	27 562	1 099	4%
	Peterborough	6 490	7 450	7 561	8 357	7 082	592	9%
Total Centre-Est		90 832	94 632	96 131	103 393	101 472	10 640	12%
Centre-Ouest	Brampton	36 088	38 244	40 568	40 788	37 011	923	3%
	Brantford	7 786	8 265	7 713	8 140	8 620	834	11%
	Cayuga	1 579	1 575	1 569	1 897	2 143	564	36%
	Hamilton	20 896	20 033	19 652	18 909	19 397	-1 499	-7%
	Milton	9 305	8 938	9 330	8 982	9 946	641	7%
	Orangeville	4 605	4 335	4 884	4 839	4 894	289	6%
	Simcoe	2 486	2 835	3 023	3 008	2 518	32	1%
	St. Catharines	10 450	11 927	11 357	11 125	11 176	726	7%
	Welland	2 349	2 104	2 041	1 883	1 641	-708	-30%
Total Centre-Ouest		95 544	98 256	100 137	99 571	97 346	1 802	2%
Est	Belleville	6 669	6 996	6 305	6 501	5 728	-941	-14%
	Brockville	4 400	4 794	5 125	4 759	5 306	906	21%
	Cornwall	7 385	7 874	7 843	8 212	7 824	439	6%
	Kingston	6 751	7 549	7 823	7 151	7 174	423	6%
	L'Orignal	2 562	2 595	2 685	3 136	3 114	552	22%
	Napanee	1 914	2 325	2 404	2 493	2 932	1 018	53%
	Ottawa	34 295	37 353	36 863	39 783	37 577	3 282	10%
	Pembroke	4 577	4 283	4 533	5 273	4 939	362	8%
	Perth	3 697	4 012	4 197	4 795	4 927	1 230	33%
	Picton	1 041	1 012	963	1 116	1 030	-11	-1%
Total Est		73 291	78 793	78 741	83 219	80 551	7 260	10%
Nord-Est	Cochrane	2 580	2 243	2 287	2 313	3 235	655	25%
	Elliot Lake	1 028	960	1 006	898	799	-229	-22%
	Espanola	685	697	595	629	828	143	21%
	Gore Bay	1 241	1 481	1 370	1 472	1 757	516	42%
	Haileybury	2 076	1 910	2 307	2 001	2 625	549	26%
	Kirkland Lake	409	383	393	343	479	70	17%
	North Bay	5 928	5 830	5 649	5 741	5 479	-449	-8%
	Parry Sound	2 339	2 432	2 481	2 545	2 429	90	4%
	Sault Ste. Marie	7 804	7 428	7 204	7 998	7 843	39	0%
	Sudbury	11 669	12 445	12 328	13 110	14 151	2 482	21%
	Timmins	4 589	4 939	4 638	5 211	5 309	720	16%
Total Nord-Est		40 348	40 748	40 258	42 261	44 934	4 586	11%
Nord-Ouest	Dryden	3 191	3 161	3 321	3 548	3 746	555	17%
	Fort Frances	1 145	1 281	1 324	1 483	1 315	170	15%
	Kenora	4 616	4 610	4 715	4 900	5 181	565	12%
	Thunder Bay	10 151	10 770	10 726	10 896	10 059	-92	-1%
Total Nord-Ouest		19 103	19 822	20 086	20 827	20 301	1 198	6%

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel (suite)

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	22 681	22 379	26 544	23 698	23 832	1 151	5%
	1911, avenue Eglinton	21 184	24 216	26 718	29 248	29 607	8 423	40%
	2201, avenue Finch Ouest	22 440	23 899	22 320	25 462	24 067	1 627	7%
	311, rue Jarvis	5 456	5 376	5 703	4 828	5 765	309	6%
	College Park	19 373	19 944	17 062	17 563	20 812	1 439	7%
	Old City Hall	37 214	37 971	44 457	45 773	43 150	5 936	16%
Total Toronto		128 348	133 785	142 804	146 572	147 233	18 885	15%
Ouest	Chatham	5 738	4 465	6 145	6 672	6 229	491	9%
	Goderich	1 591	1 747	2 102	2 322	2 568	977	61%
	Guelph	5 658	6 291	6 505	6 335	6 744	1 086	19%
	Kitchener	18 163	20 718	21 608	22 637	24 238	6 075	33%
	London	16 116	17 938	18 794	21 820	21 654	5 538	34%
	Owen Sound	3 485	3 365	3 158	3 494	3 719	234	7%
	Sarnia	6 543	6 313	6 937	8 410	8 581	2 038	31%
	St. Thomas	3 462	3 219	3 727	3 752	3 781	319	9%
	Stratford	2 695	2 658	2 824	2 689	2 620	-75	-3%
	Walkerton	2 064	2 114	2 715	3 015	3 225	1 161	56%
	Windsor	16 543	17 052	16 388	16 870	16 088	-455	-3%
	Woodstock	3 927	4 454	4 584	4 178	4 327	400	10%
Total Ouest		85 985	90 334	95 487	102 194	103 774	17 789	21%
Total Ontario		533 451	556 370	573 644	598 037	595 611	62 160	12%

1. Les instances pénales reçues sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario: accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Centre-Est	Barrie	16 373	16 341	19 467	18 847	17 742	1 369	8%
	Bracebridge	3 273	3 361	3 584	3 628	3 421	148	5%
	Cobourg	3 612	3 790	3 686	3 996	4 405	793	22%
	Lindsay	5 856	6 281	5 483	6 035	6 182	326	6%
	Newmarket	24 546	22 674	26 885	26 780	30 247	5 701	23%
	Orillia	2 673	3 188	2 980	3 229	3 599	926	35%
	Oshawa	25 958	25 746	26 817	26 250	28 384	2 426	9%
	Peterborough	6 324	6 213	7 504	7 129	8 418	2 094	33%
Total Centre-Est		88 615	87 594	96 406	95 894	102 398	13 783	16%
Centre-Ouest	Brampton	35 647	38 948	37 173	38 084	38 560	2 913	8%
	Brantford	7 450	8 079	7 562	7 919	8 145	695	9%
	Cayuga	1 453	1 563	1 736	1 640	1 928	475	33%
	Hamilton	21 218	20 018	20 227	19 109	18 650	-2 568	-12%
	Milton	8 126	9 962	8 507	8 676	9 179	1 053	13%
	Orangeville	4 588	4 662	4 166	4 657	4 551	-37	-1%
	Simcoe	2 718	2 610	3 074	3 063	2 529	-189	-7%
	St. Catharines	10 906	10 769	11 363	11 158	10 804	-102	-1%
Welland		2 485	2 073	2 028	1 756	1 797	-688	-28%
Total Centre-Ouest		94 591	98 684	95 836	96 062	96 143	1 552	2%
Est	Belleville	7 037	7 130	6 579	6 226	5 662	-1 375	-20%
	Brockville	4 864	4 316	4 756	4 817	4 758	-106	-2%
	Cornwall	6 491	7 781	7 547	7 242	8 163	1 672	26%
	Kingston	8 249	6 989	7 944	7 330	7 094	-1 155	-14%
	L'Orignal	2 535	2 413	2 639	2 547	3 334	799	32%
	Napanee	2 180	2 333	2 541	2 488	2 753	573	26%
	Ottawa	34 329	36 286	37 932	38 299	37 741	3 412	10%
	Pembroke	4 598	4 228	4 020	5 453	4 838	240	5%
	Perth	3 902	4 049	4 013	4 379	4 451	549	14%
	Picton	1 049	1 039	1 010	1 108	1 022	-27	-3%
Total Est		75 234	76 564	78 981	79 889	79 816	4 582	6%
Nord-Est	Cochrane	2 506	2 389	2 205	2 229	2 280	-226	-9%
	Elliot Lake	1 338	879	891	793	851	-487	-36%
	Espanola	480	632	585	726	710	230	48%
	Gore Bay	1 269	1 446	1 272	1 434	1 631	362	29%
	Haileybury	2 117	1 944	1 713	1 984	2 157	40	2%
	Kirkland Lake	421	387	327	404	305	-116	-28%
	North Bay	5 849	5 873	5 682	5 343	5 291	-558	-10%
	Parry Sound	2 203	2 023	2 758	2 679	2 480	277	13%
	Sault Ste. Marie	7 988	7 416	6 933	8 049	7 831	-157	-2%
	Sudbury	11 555	12 143	12 186	12 635	13 832	2 277	20%
	Timmins	4 721	4 734	4 552	5 030	4 944	223	5%
Total Nord-Est		40 447	39 866	39 104	41 306	42 312	1 865	5%
Nord-Ouest	Dryden	3 538	2 976	3 301	3 559	3 603	65	2%
	Fort Frances	1 239	1 211	1 286	1 178	1 437	198	16%
	Kenora	4 735	4 663	4 257	4 620	5 141	406	9%
	Thunder Bay	11 087	10 569	9 724	11 037	9 448	-1 639	-15%
Total Nord-Ouest		20 599	19 419	18 568	20 394	19 629	-970	-5%

Cour de justice de l'Ontario: accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	22 813	24 702	25 039	22 777	24 446	1 633	7%
	1911, avenue Eglinton	20 256	22 397	23 463	26 530	27 625	7 369	36%
	2201, avenue Finch Ouest	21 575	21 461	22 603	23 753	21 174	-401	-2%
	311, rue Jarvis	5 107	5 779	4 998	5 780	5 203	96	2%
	College Park	20 354	19 048	18 360	16 230	17 925	-2 429	-12%
	Old City Hall	36 733	36 667	36 221	43 293	39 007	2 274	6%
Total Toronto		126 838	130 054	130 684	138 363	135 380	8 542	7%
Ouest	Chatham	5 729	4 907	5 568	6 327	6 333	604	11%
	Goderich	1 542	1 937	1 951	2 150	2 254	712	46%
	Guelph	6 115	5 985	5 879	6 488	6 269	154	3%
	Kitchener	18 903	20 559	20 947	21 162	23 604	4 701	25%
	London	17 628	17 634	18 632	20 278	22 719	5 091	29%
	Owen Sound	3 639	3 234	3 317	3 232	3 722	83	2%
	Sarnia	6 906	6 145	6 203	7 357	8 792	1 886	27%
	St. Thomas	3 550	2 931	3 568	3 719	3 595	45	1%
	Stratford	2 694	2 619	2 938	2 716	2 573	-121	-4%
	Walkerton	2 269	2 100	2 317	3 009	3 212	943	42%
	Windsor	15 904	15 395	16 786	18 176	15 328	-576	-4%
	Woodstock	3 622	3 945	4 183	4 659	4 457	835	23%
Total Ouest		88 501	87 391	92 289	99 273	102 858	14 357	16%
Total Ontario		534 825	539 572	551 868	571 181	578 536	43 711	8%

1. Les instances pénales réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Centre-Est	Barrie	7 707	9 397	8 093	6 999	7 582	-125	-2%
	Bracebridge	820	1 150	1 112	1 262	1 553	733	89%
	Cobourg	1 402	1 523	1 789	1 979	2 149	747	53%
	Lindsay	3 179	2 844	3 115	3 141	2 858	-321	-10%
	Newmarket	10 557	14 734	14 371	16 441	15 208	4 651	44%
	Orillia	1 136	973	1 208	1 453	1 376	240	21%
	Oshawa	11 583	12 079	11 317	14 426	13 632	2 049	18%
	Peterborough	2 885	4 077	3 879	5 085	3 811	926	32%
Total Centre-Est		39 269	46 777	44 884	50 786	48 169	8 900	23%
Centre-Ouest	Brampton	20 681	20 543	22 737	24 813	21 313	632	3%
	Brantford	3 265	3 511	3 480	3 477	3 868	603	18%
	Cayuga	561	609	414	636	905	344	61%
	Hamilton	7 577	7 717	6 934	6 720	7 520	-57	-1%
	Milton	5 432	4 608	5 006	5 355	6 014	582	11%
	Orangeville	1 943	1 609	2 213	2 309	2 503	560	29%
	Simcoe	890	1 133	1 071	985	966	76	9%
	St. Catharines	4 503	5 710	5 522	5 451	5 746	1 243	28%
	Welland	963	1 030	988	1 166	964	1	0%
Total Centre-Ouest		45 815	46 470	48 365	50 912	49 799	3 984	9%
Est	Belleville	2 293	2 225	1 877	2 026	1 844	-449	-20%
	Brockville	1 748	2 024	2 393	2 127	2 455	707	40%
	Cornwall	3 678	3 986	4 081	4 769	4 426	748	20%
	Kingston	2 725	3 137	2 881	2 648	2 644	-81	-3%
	L'Orignal	770	1 076	995	1 505	1 218	448	58%
	Napanee	663	668	508	470	640	-23	-3%
	Ottawa	16 692	18 229	16 450	17 706	16 835	143	1%
	Pembroke	1 425	1 587	2 189	1 873	1 984	559	39%
	Perth	1 195	1 200	1 294	1 687	1 971	776	65%
	Picton	229	345	339	324	278	49	21%
Total Est		31 418	34 477	33 007	35 135	34 295	2 877	9%
Nord-Est	Cochrane	528	588	779	806	999	471	89%
	Elliot Lake	303	377	411	502	446	143	47%
	Espanola	324	350	362	263	389	65	20%
	Gore Bay	476	463	503	503	656	180	38%
	Haileybury	638	679	1 190	1 142	1 394	756	118%
	Kirkland Lake	70	110	161	109	265	195	279%
	North Bay	2 116	1 925	1 867	2 149	2 228	112	5%
	Parry Sound	1 025	1 405	1 171	1 060	933	-92	-9%
	Sault Ste. Marie	2 334	2 742	2 956	2 703	2 503	169	7%
	Sudbury	4 102	4 354	4 332	4 616	4 475	373	9%
	Timmins	1 438	1 589	1 638	1 679	1 789	351	24%
Total Nord-Est		13 354	14 582	15 370	15 532	16 077	2 723	20%
Nord-Ouest	Dryden	641	862	870	844	896	255	40%
	Fort Frances	241	333	356	519	357	116	48%
	Kenora	1 224	1 434	1 760	1 774	1 749	525	43%
	Thunder Bay	3 435	3 478	4 412	3 936	4 103	668	19%
Total Nord-Ouest		5 541	6 107	7 398	7 073	7 105	1 564	28%

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	13 642	11 472	12 134	12 327	11 348	-2 294	-17%
	1911, avenue Eglinton	11 005	12 077	14 613	16 664	17 337	6 332	58%
	2201, avenue Finch Ouest	10 676	12 018	11 220	12 687	14 612	3 936	37%
	311, rue Jarvis	3 046	2 646	3 292	2 298	2 794	-252	-8%
	College Park	8 967	9 536	7 806	8 688	10 431	1 464	16%
	Old City Hall	17 550	20 043	24 387	25 094	25 741	8 191	47%
Total Toronto		64 886	67 792	73 452	77 758	82 263	17 377	27%
Ouest	Chatham	1 873	1 560	2 170	2 343	2 169	296	16%
	Goderich	600	584	711	847	1 066	466	78%
	Guelph	1 846	2 184	2 708	2 460	2 869	1 023	55%
	Kitchener	5 657	5 932	6 469	7 393	7 745	2 088	37%
	London	7 325	7 855	7 686	8 931	7 735	410	6%
	Owen Sound	1 009	1 123	952	1 095	1 026	17	2%
	Sarnia	1 896	2 053	2 647	3 460	3 046	1 150	61%
	St. Thomas	964	1 256	1 381	1 354	1 440	476	49%
	Stratford	632	722	550	537	541	-91	-14%
	Walkerton	638	834	1 189	1 257	1 195	557	87%
	Windsor	5 702	7 534	6 992	6 242	7 288	1 586	28%
	Woodstock	1 681	2 145	2 404	1 858	1 834	153	9%
Total Ouest		29 823	33 782	35 859	37 777	37 954	8 131	27%
Total Ontario		230 106	249 987	258 335	274 973	275 662	45 556	20%

1. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté; par conséquent, ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Centre-Est	Barrie	117 646	136 935	153 970	147 735	165 543	47 897	41%
	Bracebridge	17 112	17 820	19 245	18 457	19 157	2 045	12%
	Cobourg	23 686	26 755	29 267	33 739	37 446	13 760	58%
	Lindsay	47 187	50 935	50 674	56 824	57 639	10 452	22%
	Newmarket	188 578	221 046	239 233	252 474	270 212	81 634	43%
	Orillia	15 656	14 046	15 373	18 956	19 556	3 900	25%
	Oshawa	218 656	260 556	269 025	305 485	324 166	105 510	48%
	Peterborough	59 407	77 509	84 599	97 014	93 887	34 480	58%
Total Centre-Est		687 928	805 602	861 386	930 684	987 606	299 678	44%
Centre-Ouest	Brampton	307 517	341 164	369 994	410 517	393 105	85 588	28%
	Brantford	55 344	55 679	57 855	65 906	72 221	16 877	30%
	Cayuga	8 873	9 520	8 623	10 202	12 185	3 312	37%
	Hamilton	170 477	163 790	168 108	166 676	166 615	-3 862	-2%
	Milton	68 205	69 716	77 777	74 348	87 910	19 705	29%
	Orangeville	28 156	28 240	33 058	37 547	38 623	10 467	37%
	Simcoe	18 750	16 934	21 412	24 286	18 780	30	0%
	St. Catharines	86 022	92 315	102 841	108 105	107 017	20 995	24%
	Welland	18 659	18 994	19 347	19 497	17 634	-1 025	-5%
Total Centre-Ouest		762 003	796 352	859 015	917 084	914 090	152 087	20%
Est	Belleville	51 419	51 416	44 496	44 661	40 241	-11 178	-22%
	Brockville	27 481	31 196	37 769	36 585	39 248	11 767	43%
	Cornwall	47 729	62 887	63 255	67 090	68 934	21 205	44%
	Kingston	65 267	63 056	79 016	74 174	67 657	2 390	4%
	L'Orignal	12 263	11 700	12 946	15 964	15 787	3 524	29%
	Napanee	11 980	12 961	12 916	11 475	13 702	1 722	14%
	Ottawa	275 101	308 636	332 591	361 340	363 913	88 812	32%
	Pembroke	26 256	28 259	29 243	37 581	40 821	14 565	55%
	Perth	27 490	31 966	34 605	41 863	43 293	15 803	57%
	Picton	5 559	6 068	5 181	5 869	4 694	-865	-16%
Est total		550 545	608 145	652 018	696 602	698 290	147 745	27%
Nord-Est	Cochrane	11 063	11 024	12 072	13 333	18 595	7 532	68%
	Elliot Lake	5 870	3 879	4 859	4 457	3 991	-1 879	-32%
	Espanola	3 928	3 300	3 896	3 638	3 460	-468	-12%
	Gore Bay	7 096	9 099	8 465	8 272	10 427	3 331	47%
	Haileybury	13 781	12 251	15 923	20 399	22 118	8 337	60%
	Kirkland Lake	2 193	2 292	2 574	3 105	2 993	800	36%
	North Bay	43 706	49 756	46 003	42 620	44 976	1 270	3%
	Parry Sound	13 459	15 046	18 441	16 909	16 559	3 100	23%
	Sault Ste. Marie	47 174	54 265	55 474	65 377	65 808	18 634	40%
	Sudbury	85 129	88 783	89 270	103 380	106 505	21 376	25%
	Timmins	22 839	26 463	27 464	33 418	34 092	11 253	49%
Total Nord-Est		256 238	276 158	284 441	314 908	329 524	73 286	29%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Écart de 03/04 à 07/08	% d'écart de 03/04 à 07/08
Nord-Ouest	Dryden	14 410	13 311	14 953	17 906	18 964	4 554	32%
	Fort Frances	5 156	5 782	6 274	7 501	7 613	2 457	48%
	Kenora	24 512	27 356	28 720	32 846	34 561	10 049	41%
	Thunder Bay	67 144	67 897	72 470	80 144	73 420	6 276	9%
Total Nord-Ouest		111 222	114 346	122 417	138 397	134 558	23 336	21%
Toronto	1000 avenue Finch Ouest	222 889	217 743	247 442	223 248	214 479	-8 410	-4%
	1911 avenue Eglinton	197 702	222 512	273 069	334 697	363 231	165 529	84%
	2201 avenue Finch Ouest	202 394	219 525	233 050	268 441	267 710	65 316	32%
	311, rue Jarvis	47 238	56 095	53 543	54 605	46 208	-1 030	-2%
	College Park	204 682	231 937	210 184	202 566	227 269	22 587	11%
	Old City Hall	459 841	469 819	575 568	616 453	555 904	96 063	21%
Total Toronto		1 334 746	1 417 631	1 592 856	1 700 010	1 674 801	340 055	25%
Ouest	Chatham	43 174	32 983	39 825	45 999	43 308	134	0%
	Goderich	7 343	8 245	10 818	12 409	14 865	7 522	102%
	Guelph	34 235	39 145	47 901	48 142	49 920	15 685	46%
	Kitchener	115 224	137 794	154 459	174 478	189 147	73 923	64%
	London	159 660	165 628	184 184	203 131	215 656	55 996	35%
	Owen Sound	18 154	17 704	18 461	19 560	21 045	2 891	16%
	Sarnia	41 880	40 878	50 106	62 308	75 348	33 468	80%
	St. Thomas	25 327	23 076	29 313	28 717	30 615	5 288	21%
	Stratford	12 865	13 074	14 772	12 484	12 814	-51	0%
	Walkerton	11 107	12 790	15 610	20 068	21 629	10 522	95%
	Windsor	122 826	143 695	144 371	130 310	131 801	8 975	7%
	Woodstock	31 829	43 424	44 094	43 523	42 355	10 526	33%
Total Ouest		623 624	678 436	753 914	801 129	848 503	224 879	36%
Total Ontario		4 326 306	4 696 670	5 126 047	5 498 814	5 587 372	1 261 066	29%

1. Les événements pénaux qui sont entendus devant la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant la Cour. Par exemple, si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires au procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE : ICON

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005/2006	624	454		5 350	7 577
	2006/2007	487	443	428	5 908	9 208
	2007/2008	485	396	365	5 339	7 570
Centre-Ouest	2005/2006	955	940		10 019	11 465
	2006/2007	800	737	718	9 776	11 374
	2007/2008	843	774	622	9 733	10 832
Est	2005/2006	730	683		2 454	5 686
	2006/2007	700	633	563	2 548	5 607
	2007/2008	662	632	525	2 780	5 352
Nord-Est	2005/2006	368	238		2 743	2 632
	2006/2007	295	272	229	2 694	2 202
	2007/2008	304	255	176	2 616	2 241
Nord-Ouest	2005/2006	128	110		906	739
	2006/2007	85	80	56	947	675
	2007/2008	100	67	52	863	760
Toronto	2005/2006	1 186	1 057			17 662
	2006/2007	1 112	1 006	1 704		18 145
	2007/2008	1 057	1 094	1 842		17 025
Ouest	2005/2006	846	665		5 335	6 193
	2006/2007	818	678	633	5 118	6 286
	2007/2008	690	606	582	4 439	6 150
Ontario	2005/2006	4 837	4 147		26 807	51 955
	2006/2007	4 297	3 849	4 331	26 991	53 496
	2007/2008	4 141	3 824	4 164	25 770	49 930

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les mises en accusation et les appels reçus, sur les mises en accusation et les appels jugés, sur les mises en accusation et les appels en instance, et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008), à l'exception des mises en accusation et des appels en instance, au sujet desquels des données sont disponibles uniquement pour les années 2006-2007 et 2007-2008. Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées au nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d., les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures entrent dans le total des événements entendus.
3. Le nombre des événements criminels entendus devant la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor (en raison de la non-disponibilité des données).
4. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
5. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.
6. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	174	145	135	-39	-22%
	Bracebridge	18	25	17	-1	-6%
	Cobourg	23	21	29	6	26%
	Lindsay	32	39	32	0	0%
	Newmarket	164	112	116	-48	-29%
	Peterborough	32	25	28	-4	-13%
	Whitby	181	120	128	-53	-29%
Total Centre-Est		624	487	485	-139	-22%
Centre-Ouest	Brampton	490	404	437	-53	-11%
	Brantford	18	16	16	-2	-11%
	Cayuga	13	5	5	-8	-62%
	Hamilton	179	168	201	22	12%
	Milton	100	91	80	-20	-20%
	Orangeville	39	43	35	-4	-10%
	Simcoe	14	21	11	-3	-21%
	St. Catharines	42	19	24	-18	-43%
Welland		60	33	34	-26	-43%
Total Centre-Ouest		955	800	843	-112	-12%
Est	Belleville	46	39	43	-3	-7%
	Brockville	30	32	22	-8	-27%
	Cornwall	73	66	90	17	23%
	Kingston	86	85	53	-33	-38%
	L'Orignal	42	43	54	12	29%
	Napanee	13	10	7	-6	-46%
	Ottawa	392	371	328	-64	-16%
	Pembroke	30	27	33	3	10%
	Perth	11	18	25	14	127%
	Pictou	7	9	7	0	0%
Total Est		730	700	662	-68	-9%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	51	45	31	-20	-39%
	Gore Bay	20	18	17	-3	-15%
	Haileybury	17	17	22	5	29%
	North Bay	81	56	66	-15	-19%
	Parry Sound	17	15	23	6	35%
	Sault Ste. Marie	63	67	53	-10	-16%
	Sudbury	119	77	92	-27	-23%
Total Nord-Est		368	295	304	-64	-17%
Nord-Ouest	Fort Frances	1	3	5	4	400%
	Kenora	40	18	20	-20	-50%
	Thunder Bay	87	64	75	-12	-14%
Total Nord-Ouest		128	85	100	-28	-22%

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 186	1 112	1 057	-129	-11%
Total Toronto		1 186	1 112	1 057	-129	-11%
Ouest	Chatham	35	24	16	-19	-54%
	Goderich	28	29	27	-1	-4%
	Guelph	65	62	56	-9	-14%
	Kitchener	82	56	66	-16	-20%
	London	215	197	152	-63	-29%
	Owen Sound	15	17	13	-2	-13%
	Sarnia	47	42	58	11	23%
	St. Thomas	37	47	32	-5	-14%
	Stratford	62	36	42	-20	-32%
	Walkerton	19	18	10	-9	-47%
	Windsor	218	263	185	-33	-15%
	Woodstock	23	27	33	10	43%
Total Ouest		846	818	690	-156	-18%
Total Ontario		4 837	4 297	4 141	-696	-14%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les affaires reçues comprennent les mises en accusation et les appels concernant tant les adultes que les jeunes.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	155	164	111	-44	-28%
	Bracebridge	6	14	16	10	167%
	Cobourg	8	5	15	7	88%
	Lindsay	33	33	26	-7	-21%
	Newmarket	95	83	84	-11	-12%
	Peterborough	23	12	28	5	22%
	Whitby	134	132	116	-18	-13%
Total Centre-Est		454	443	396	-58	-13%
Centre-Ouest	Brampton	501	416	356	-145	-29%
	Brantford	15	14	10	-5	-33%
	Cayuga	14	6	7	-7	-50%
	Hamilton	193	107	220	27	14%
	Milton	82	75	88	6	7%
	Orangeville	18	22	19	1	6%
	Simcoe	6	14	17	11	183%
	St. Catharines	45	38	17	-28	-62%
	Welland	66	45	40	-26	-39%
Total Centre-Ouest		940	737	774	-166	-18%
Est	Belleville	42	44	28	-14	-33%
	Brockville	9	12	21	12	133%
	Cornwall	57	52	48	-9	-16%
	Kingston	72	75	59	-13	-18%
	L'Orignal	40	43	47	7	18%
	Napanee	7	5	5	-2	-29%
	Ottawa	398	363	384	-14	-4%
	Pembroke	31	24	25	-6	-19%
	Perth	17	10	10	-7	-41%
	Picton	10	5	5	-5	-50%
Total Est		683	633	632	-51	-7%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	31	21	37	6	19%
	Gore Bay	4	9	6	2	50%
	Haileybury	10	17	15	5	50%
	North Bay	48	57	46	-2	-4%
	Parry Sound	11	10	17	6	55%
	Sault Ste. Marie	51	61	54	3	6%
	Sudbury	83	97	80	-3	-4%
Total Nord-Est		238	272	255	17	7%
Nord-Ouest	Fort Frances	4	1	1	-3	-75%
	Kenora	32	27	16	-16	-50%
	Thunder Bay	74	52	50	-24	-32%
Total Nord-Ouest		110	80	67	-43	-39%

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 057	1 006	1 094	37	4%
Total Toronto		1 057	1 006	1 094	37	4%
Ouest	Chatham	31	26	28	-3	-10%
	Goderich	30	29	21	-9	-30%
	Guelph	67	52	44	-23	-34%
	Kitchener	68	72	57	-11	-16%
	London	187	135	121	-66	-35%
	Owen Sound	6	6	7	1	17%
	Sarnia	37	40	39	2	5%
	St. Thomas	36	39	42	6	17%
	Stratford	29	40	21	-8	-28%
	Walkerton	15	14	14	-1	-7%
	Windsor	155	212	182	27	17%
	Woodstock	4	13	30	26	650%
Total Ouest		665	678	606	-59	-9%
Total Ontario		4 147	3 849	3 824	-323	-8%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel

Région	Emplacement	06/07	07/08
Centre-Est	Barrie	107	99
	Bracebridge	15	11
	Cobourg	22	16
	Lindsay	33	28
	Newmarket	132	108
	Peterborough	17	18
	Whitby	102	85
Total Centre-Est		428	365
Centre-Ouest	Brampton	391	341
	Brantford	9	9
	Cayuga	6	2
	Hamilton	145	136
	Milton	78	60
	Orangeville	22	20
	Simcoe	12	4
	St. Catharines	14	20
	Welland	41	30
Centre-Ouest total		718	622
Est	Belleville	16	29
	Brockville	29	24
	Cornwall	65	81
	Kingston	72	55
	L'Orignal	38	40
	Napanee	9	5
	Ottawa	292	238
	Pembroke	19	25
	Perth	16	22
	Picton	7	6
Total Est		563	525
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	34	19
	Gore Bay	18	14
	Haileybury	11	14
	North Bay	49	44
	Parry Sound	14	11
	Sault Ste. Marie	49	30
	Sudbury	54	44
Total Nord-Est		229	176

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	06/07	07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	1	0
	Kenora	16	13
	Thunder Bay	39	39
	Total Nord-Ouest	56	52
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 704	1 842
Total Toronto		1 704	1 842
Ouest	Chatham	23	9
	Goderich	21	15
	Guelph	27	29
	Kitchener	51	52
	London	153	133
	Owen Sound	12	10
	Sarnia	32	40
	St. Thomas	44	33
	Stratford	16	26
	Walkerton	10	3
	Windsor	220	204
	Woodstock	24	28
	Total Ouest	633	582
Total Ontario		4 331	4 164

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour 2006-2007 et 2007-2008. Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsque la décision concernant cet appel n'a pas encore été rendue et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	1 541	1 533	1 155	-386	-25%
	Bracebridge	117	147	166	49	42%
	Cobourg	194	270	237	43	22%
	Lindsay	230	272	357	127	55%
	Newmarket	1 398	1 713	1 497	99	7%
	Peterborough	244	195	230	-14	-6%
	Whitby	1 626	1 778	1 697	71	4%
Total Centre-Est		5 350	5 908	5 339	-11	0%
Centre-Ouest	Brampton	5 464	5 690	5 412	-52	-1%
	Brantford	227	188	300	73	32%
	Cayuga	106	67	61	-45	-42%
	Hamilton	1 959	1 705	1 969	10	1%
	Milton	733	808	814	81	11%
	Orangeville	231	288	213	-18	-8%
	Simcoe	65	155	161	96	148%
	St. Catharines	393	370	344	-49	-12%
	Welland	841	505	459	-382	-45%
Total Centre-Ouest		10 019	9 776	9 733	-286	-3%
Est	Belleville	316	280	196	-120	-38%
	Brockville	165	174	225	60	36%
	Cornwall	528	591	795	267	51%
	Kingston	700	858	725	25	4%
	L'Orignal	266	218	289	23	9%
	Napanee	55	74	50	-5	-9%
	Ottawa					
	Pembroke	218	185	218	0	0%
	Perth	136	114	234	98	72%
	Pictou	70	54	48	-22	-31%
Total Est		2 454	2 548	2 780	326	13%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	399	493	362	-37	-9%
	Gore Bay	145	164	145	0	0%
	Haileybury	120	103	114	-6	-5%
	North Bay	602	470	520	-82	-14%
	Parry Sound	89	127	97	8	9%
	Sault Ste. Marie	594	677	784	190	32%
	Sudbury	794	660	594	-200	-25%
Total Nord-Est		2 743	2 694	2 616	-127	-5%
Nord-Ouest	Fort Frances	17	9	31	14	82%
	Kenora	281	258	267	-14	-5%
	Thunder Bay	608	680	565	-43	-7%
Total Nord-Ouest		906	947	863	-43	-5%

Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel (suite)

Region	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto					
Total Toronto						
Ouest	Chatham	270	190	126	-144	-53%
	Goderich	212	177	150	-62	-29%
	Guelph	575	426	319	-256	-45%
	Kitchener	801	833	787	-14	-2%
	London	2 240	2 170	1 798	-442	-20%
	Owen Sound	72	289	145	73	101%
	Sarnia	376	336	392	16	4%
	St. Thomas	288	237	224	-64	-22%
	Stratford	221	166	162	-59	-27%
	Walkerton	121	114	121	0	0%
	Windsor					
	Woodstock	159	180	215	56	35%
Total Ouest		5 335	5 118	4 439	-896	-17%
Total Ontario		26 807	26 991	25 770	-1 037	-4%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées au nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d., les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures entrent dans le total des événements entendus.
3. Le nombre des événements pénaux entendus devant la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005/2006	14 403	52 515	16 834
	2006/2007	14 613	52 330	15 310
	2007/2008	14 380	52 731	15 410
Centre-Ouest	2005/2006	19 631	60 617	20 881
	2006/2007	18 681	61 138	20 495
	2007/2008	17 878	58 857	20 189
Est	2005/2006	12 333	42 567	12 291
	2006/2007	11 683	41 873	11 833
	2007/2008	11 807	40 704	12 088
Nord-Est	2005/2006	5 515	27 036	6 015
	2006/2007	5 239	28 083	6 050
	2007/2008	5 130	27 253	5 792
Nord-Ouest	2005/2006	2 184	9 870	2 088
	2006/2007	2 004	8 804	2 098
	2007/2008	1 956	8 687	1 777
Toronto	2005/2006	20 017	54 918	13 749
	2006/2007	19 704	55 493	15 500
	2007/2008	18 972	56 153	14 741
Ouest	2005/2006	16 679	69 785	15 007
	2006/2007	16 250	69 239	15 415
	2007/2008	15 565	71 467	15 818
Ontario	2005/2006	90 762	317 308	86 866
	2006/2007	88 174	316 960	86 702
	2007/2008	85 688	315 852	85 815

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler les statistiques sur les nouvelles procédures et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice et du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	15	0%
	Bracebridge	471	514	541	70	15%
	Cobourg	666	673	612	-54	-8%
	Lindsay	701	754	662	-39	-6%
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	434	13%
	Peterborough	1 038	962	977	-61	-6%
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	-388	-8%
Total Centre-Est		14 403	14 613	14 380	-23	0%
Centre-Ouest	Brampton	6 907	6 650	6 261	-646	-9%
	Brantford	1 451	1 456	1 400	-51	-4%
	Cayuga	362	358	332	-30	-8%
	Hamilton	3 969	3 648	3 515	-454	-11%
	Milton	2 213	2 105	2 194	-19	-1%
	Orangeville	489	483	492	3	1%
	Simcoe	565	541	465	-100	-18%
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	-298	-18%
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 019	1 929	1 861	-158	-8%
Total Centre-Ouest		19 631	18 681	17 878	-1 753	-9%
Est	Belleville	1 953	1 747	1 620	-333	-17%
	Brockville	691	672	664	-27	-4%
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	77	7%
	Kingston	1 203	1 227	1 054	-149	-12%
	L'Orignal	495	457	470	-25	-5%
	Napanee	246	292	328	82	33%
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	-5	0%
	Pembroke	871	897	856	-15	-2%
	Perth	513	481	460	-53	-10%
	Picton	259	180	181	-78	-30%
Total Est		12 333	11 683	11 807	-526	-4%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	938	858	819	-119	-13%
	Gore Bay	211	203	176	-35	-17%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	268	265	261	-7	-3%
	North Bay	955	937	983	28	3%
	Parry Sound	291	272	260	-31	-11%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	1 131	1 022	966	-165	-15%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 721	1 682	1 665	-56	-3%
Total Nord-Est		5 515	5 239	5 130	-385	-7%

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	118	101	122	4	3%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	569	515	453	-116	-20%
	Thunder Bay	1 497	1 388	1 381	-116	-8%
Total Nord-Ouest		2 184	2 004	1 956	-228	-10%
Toronto	1911 avenue Eglinton	1 964	0	0	-1 964	-100%
	311, rue Jarvis	2 407	2 198	2 314	-93	-4%
	393, avenue University	11 756	12 028	11 258	-498	-4%
	47, avenue Sheppard Est	3 890	5 478	5 400	1 510	39%
Total Toronto		20 017	19 704	18 972	-1 045	-5%
Ouest	Chatham	1 069	948	950	-119	-11%
	Goderich	369	364	290	-79	-21%
	Guelph	1 195	1 239	1 132	-63	-5%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 534	3 663	3 668	134	4%
	London	3 391	3 140	2 968	-423	-12%
	Owen Sound	637	747	676	39	6%
	Sarnia	1 159	1 117	979	-180	-16%
	St. Thomas	786	735	732	-54	-7%
	Stratford	556	546	487	-69	-12%
	Walkerton	392	407	335	-57	-15%
	Windsor	2 495	2 318	2 371	-124	-5%
	Woodstock	1 096	1 026	977	-119	-11%
Total Ouest		16 679	16 250	15 565	-1 114	-7%
Total Ontario		90 762	88 174	85 688	-5 074	-6%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels de décisions de la Cour de justice de l'Ontario interjetés à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin, London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements de droit de la famille entendus

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart du 05/06 à 07/08	% d'écart du 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	1 059	10%
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	-100	-6%
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	-10	0%
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	61	2%
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	2 565	23%
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	-437	-10%
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	-2 922	-15%
Total Centre-Est		52 515	52 330	52 731	216	0%
Centre-Ouest	Brampton	19 389	19 789	19 233	-156	-1%
	Brantford	4 945	4 945	5 133	188	4%
	Cayuga	1 129	1 095	1 044	-85	-8%
	Hamilton	13 497	13 795	12 805	-692	-5%
	Milton	6 217	5 978	6 014	-203	-3%
	Orangeville	1 536	1 734	1 712	176	11%
	Simcoe	2 576	2 542	1 845	-731	-28%
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	-318	-6%
	Welland (y compris Niagara Falls)	5 941	6 112	6 002	61	1%
Total Centre-Ouest		60 617	61 138	58 857	-1 760	-3%
Est	Belleville	8 355	8 585	8 340	-15	0%
	Brockville	2 573	2 565	2 561	-12	0%
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	107	4%
	Kingston	3 797	3 800	3 536	-261	-7%
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	127	8%
	Napanee	852	896	1 001	149	17%
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	-1 570	-10%
	Pembroke	5 077	5 253	4 864	-213	-4%
	Perth	1 486	1 691	1 469	-17	-1%
	Picton	982	795	824	-158	-16%
Total Est		42 567	41 873	40 704	-1 863	-4%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	4 490	4 036	3 956	-534	-12%
	Gore Bay	904	854	760	-144	-16%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	1 051	1 112	870	-181	-17%
	North Bay	4 658	5 325	5 268	610	13%
	Parry Sound	1 784	1 505	1 277	-507	-28%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	6 054	6 335	6 246	192	3%
	Sudbury (y compris Espanola)	8 095	8 916	8 876	781	10%
Total Nord-Est		27 036	28 083	27 253	217	1%

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements de droit de la famille entendus (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	630	519	513	-117	-19%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	2 442	1 945	1 708	-734	-30%
	Thunder Bay	6 798	6 340	6 466	-332	-5%
Total Nord-Ouest		9 870	8 804	8 687	-1 183	-12%
Toronto	1911, avenue Eglinton	10 324	3 975	960	-9 364	-91%
	311, rue Jarvis	12 507	12 158	12 525	18	0%
	393, avenue University	18 944	19 881	19 473	529	3%
	47, avenue Sheppard Est	13 143	19 479	23 195	10 052	76%
Total Toronto		54 918	55 493	56 153	1 235	2%
Ouest	Chatham	5 660	5 224	5 168	-492	-9%
	Goderich	2 688	2 596	2 328	-360	-13%
	Guelph	3 663	3 698	4 040	377	10%
	Kitchener (y compris Cambridge)	12 840	12 990	13 433	593	5%
	London	10 692	10 404	11 683	991	9%
	Owen Sound	2 833	2 961	3 172	339	12%
	Sarnia	7 311	7 393	7 553	242	3%
	St. Thomas	3 144	3 361	3 235	91	3%
	Stratford	2 316	2 201	2 040	-276	-12%
	Walkerton	1 836	1 931	1 726	-110	-6%
	Windsor	11 128	10 885	11 200	72	1%
	Woodstock	5 674	5 595	5 889	215	4%
Total Ouest		69 785	69 239	71 467	1 682	2%
Total Ontario		317 308	316 960	315 852	-1 456	0%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin, London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005/2006	7 264	16 071	5 045
	2006/2007	7 150	16 715	4 946
	2007/2008	6 926	15 838	4 793
Est	2005/2006	935	2 709	543
	2006/2007	868	2 822	559
	2007/2008	871	2 385	610
Nord-Est	2005/2006	1 852	5 204	1 677
	2006/2007	1 893	5 617	1 724
	2007/2008	1 923	5 225	1 497
Nord-Ouest	2005/2006	704	2 407	563
	2006/2007	713	2 345	722
	2007/2008	732	2 339	577
Toronto	2005/2006	11 758	18 950	5 493
	2006/2007	12 029	19 881	6 172
	2007/2008	11 258	19 473	6 431
Ouest	2005/2006	5 969	17 135	4 027
	2006/2007	5 960	18 163	3 833
	2007/2008	5 811	17 822	4 036
Ontario	2005/2006	28 482	62 476	17 349
	2006/2007	28 613	65 543	17 956
	2007/2008	27 521	63 082	17 944

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler les statistiques sur les nouvelles procédures et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels de décisions de la Cour de justice de l'Ontario interjetés à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice et du personnel du tribunal.
5. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	3 838	3 752	3 541	-297	-8%
	Brantford	465	540	468	3	1%
	Cayuga	191	187	173	-18	-9%
	Milton	1 460	1 379	1 442	-18	-1%
	Orangeville	244	232	243	-1	0%
	Simcoe	228	247	216	-12	-5%
	Welland (y compris Niagara Falls)	838	813	843	5	1%
Total Centre-Ouest		7 264	7 150	6 926	-338	-5%
Est	Belleville	482	507	503	21	4%
	Pembroke	344	318	320	-24	-7%
	Picton	109	43	48	-61	-56%
Total Est		935	868	871	-64	-7%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	294	297	267	-27	-9%
	Gore Bay	17	19	32	15	88%
	Haileybury	113	98	112	-1	-1%
	North Bay	286	322	323	37	13%
	Parry Sound	98	83	109	11	11%
	Sault Ste. Marie	486	436	438	-48	-10%
	Sudbury	558	638	642	84	15%
Total Nord-Est		1 852	1 893	1 923	71	4%
Nord-Ouest	Fort Frances	50	46	52	2	4%
	Kenora	155	151	167	12	8%
	Thunder Bay	499	516	513	14	3%
Total Nord-Ouest		704	713	732	28	4%

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Toronto	393, avenue University	11 758	12 029	11 258	-500	-4%
Total Toronto		11 758	12 029	11 258	-500	-4%
Ouest	Chatham	339	346	334	-5	-1%
	Goderich	163	171	124	-39	-24%
	Guelph	605	602	526	-79	-13%
	Kitchener (y compris Cambridge)	1 526	1 512	1 552	26	2%
	Owen Sound	302	355	327	25	8%
	Sarnia	487	495	412	-75	-15%
	St. Thomas	375	368	341	-34	-9%
	Stratford	200	223	208	8	4%
	Walkerton	161	192	167	6	4%
	Windsor	1 363	1 319	1 427	64	5%
	Woodstock	448	377	393	-55	-12%
Total Ouest		5 969	5 960	5 811	-158	-3%
Total Ontario		28 482	28 613	27 521	-961	-3%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels de décisions de la Cour de justice de l'Ontario interjetés à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	7 424	8 123	7 273	-151	-2%
	Brantford	1 305	1 279	1 206	-99	-8%
	Cayuga	446	425	439	-7	-2%
	Milton	3 480	3 203	3 210	-270	-8%
	Orangeville	429	593	576	147	34%
	Simcoe	655	649	619	-36	-5%
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 332	2 443	2 515	183	8%
Total Centre-Ouest		16 071	16 715	15 838	-233	-1%
Est	Belleville	1 049	1 096	1 074	25	2%
	Pembroke	1 429	1 548	1 154	-275	-19%
	Picton	231	178	157	-74	-32%
Total Est		2 709	2 822	2 385	-324	-12%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	681	806	671	-10	-1%
	Gore Bay	38	43	64	26	68%
	Haileybury	339	295	226	-113	-33%
	North Bay	643	713	659	16	2%
	Parry Sound	294	221	230	-64	-22%
	Sault Ste. Marie	1 755	1 574	1 496	-259	-15%
	Sudbury	1 454	1 965	1 879	425	29%
Total Nord-Est		5 204	5 617	5 225	21	0%
Nord-Ouest	Fort Frances	250	185	219	-31	-12%
	Kenora	519	413	396	-123	-24%
	Thunder Bay	1 638	1 747	1 724	86	5%
Nord-Ouest total		2 407	2 345	2 339	-68	-3%
Toronto	393 avenue University	18 950	19 881	19 473	523	3%
Total Toronto		18 950	19 881	19 473	523	3%
Ouest	Chatham	1 096	1 041	1 048	-48	-4%
	Goderich	547	750	586	39	7%
	Guelph	1 316	1 291	1 286	-30	-2%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 740	3 483	3 382	-358	-10%
	Owen Sound	648	737	661	13	2%
	Sarnia	1 721	1 787	2 260	539	31%
	St. Thomas	1 159	1 348	1 196	37	3%
	Stratford	555	609	587	32	6%
	Walkerton	392	486	464	72	18%
	Windsor	4 764	5 372	5 103	339	7%
	Woodstock	1 197	1 259	1 249	52	4%
Total Ouest		17 135	18 163	17 822	687	4%
Total Ontario		62 476	65 543	63 082	606	1%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005/2006	14 403	52 515	16 834
	2006/2007	14 613	52 330	15 310
	2007/2008	14 380	52 731	15 410
Centre-Ouest	2005/2006	5 625	18 884	7 653
	2006/2007	5 159	18 943	7 225
	2007/2008	4 873	17 874	6 768
Est	2005/2006	9 250	28 153	10 051
	2006/2007	8 859	27 240	9 510
	2007/2008	9 150	26 676	9 677
Ouest	2005/2006	3 391	10 692	2 182
	2006/2007	3 140	10 404	2 599
	2007/2008	2 968	11 683	2 454
Ontario	2005/2006	32 669	110 244	36 721
	2006/2007	31 771	108 917	34 644
	2007/2008	31 371	108 964	34 309

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler les statistiques sur les nouvelles procédures et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice et du personnel du tribunal.
5. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille à 17 emplacements de la Cour : à tous les emplacements de la Cour dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est; et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	15	0%
	Bracebridge	471	514	541	70	15%
	Cobourg	666	673	612	-54	-8%
	Lindsay	701	754	662	-39	-6%
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	434	13%
	Peterborough	1 038	962	977	-61	-6%
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	-388	-8%
Total Centre-Est		14 403	14 613	14 380	-23	0%
Centre-Ouest	Hamilton	3 969	3 648	3 515	-454	-11%
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	-298	-18%
Total Centre-Ouest		5 625	5 159	4 873	-752	-13%
Est	Brockville	691	672	664	-27	-4%
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	77	7%
	Kingston	1 203	1 227	1 054	-149	-12%
	L'Orignal	495	457	470	-25	-5%
	Napanee	246	292	328	82	33%
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	-5	0%
	Perth	513	481	460	-53	-10%
Total Est		9 250	8 859	9 150	-100	-1%
Ouest	London	3 391	3 140	2 968	-423	-12%
Total Ouest		3 391	3 140	2 968	-423	-12%
Total Ontario		32 669	31 771	31 371	-1 298	-4%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille aux 17 emplacements de la Cour énumérés dans le diagramme ci-dessus. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice: événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	1 059	10%
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	-100	-6%
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	-10	0%
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	61	2%
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	2 565	23%
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	-437	-10%
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	-2 922	-15%
Total Centre-Est		52 515	52 330	52 731	216	0%
Centre-Ouest	Hamilton	13 497	13 795	12 805	-692	-5%
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	-318	-6%
Total Centre-Ouest		18 884	18 943	17 874	-1 010	-5%
Est	Brockville	2 573	2 565	2 561	-12	0%
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	107	4%
	Kingston	3 797	3 800	3 536	-261	-7%
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	127	8%
	Napanee	852	896	1 001	149	17%
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	-1 570	-10%
	Perth	1 486	1 691	1 469	-17	-1%
Total Est		28 153	27 240	26 676	-1 477	-5%
Ouest	London	10 692	10 404	11 683	991	9%
Total Ouest		10 692	10 404	11 683	991	9%
Total Ontario		110 244	108 917	108 964	-1 280	-1%

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille aux 17 emplacements de la Cour énumérés dans le diagramme ci-dessus. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005/2006	6 742	25 662	8 182
	2006/2007	6 372	25 480	8 325
	2007/2008	6 079	25 145	8 629
Est	2005/2006	2 148	11 705	1 697
	2006/2007	1 956	11 811	1 764
	2007/2008	1 786	11 643	1 801
Nord-Est	2005/2006	3 663	21 832	4 338
	2006/2007	3 346	22 466	4 326
	2007/2008	3 207	22 028	4 295
Nord-Ouest	2005/2006	1 480	7 463	1 525
	2006/2007	1 291	6 459	1 376
	2007/2008	1 224	6 348	1 200
Toronto	2005/2006	8 259	35 968	8 256
	2006/2007	7 675	35 612	9 328
	2007/2008	7 714	36 680	8 310
Ouest	2005/2006	7 319	41 958	8 798
	2006/2007	7 150	40 672	8 983
	2007/2008	6 786	41 962	9 327
Ontario	2005/2006	29 611	144 588	32 796
	2006/2007	27 790	142 500	34 102
	2007/2008	26 796	143 806	33 562

1. Les données obtenues à partir de deux systèmes informatisés de collecte des données (FRANK et SUSTAIN) ont servi à compiler les statistiques sur les nouvelles procédures et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice et du personnel du tribunal.
5. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	3 069	2 898	2 720	-349	-11%
	Brantford	986	916	932	-54	-5%
	Cayuga	171	171	159	-12	-7%
	Milton	753	726	752	-1	0%
	Orangeville	245	251	249	4	2%
	Simcoe	337	294	249	-88	-26%
	Welland (y compris Niagara Falls)	1 181	1 116	1 018	-163	-14%
Total Centre-Ouest		6 742	6 372	6 079	-663	-10%
Est	Belleville	1 471	1 240	1 117	-354	-24%
	Pembroke	527	579	536	9	2%
	Picton	150	137	133	-17	-11%
Total Est		2 148	1 956	1 786	-362	-17%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	644	561	552	-92	-14%
	Gore Bay	194	184	144	-50	-26%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	155	167	149	-6	-4%
	North Bay	669	615	660	-9	-1%
	Parry Sound	193	189	151	-42	-22%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	645	586	528	-117	-18%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 163	1 044	1 023	-140	-12%
Total Nord-Est		3 663	3 346	3 207	-456	-12%
Nord-Ouest	Fort Frances	68	55	70	2	3%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	414	364	286	-128	-31%
	Thunder Bay	998	872	868	-130	-13%
Total Nord-Ouest		1 480	1 291	1 224	-256	-17%
Toronto	1911, avenue Eglinton	1 964	0	0	-1 964	-100%
	311, rue Jarvis	2 406	2 198	2 314	-92	-4%
	47, avenue Sheppard Est	3 889	5 477	5 400	1 511	39%
Total Toronto		8 259	7 675	7 714	-545	-7%

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Ouest	Chatham	730	602	616	-114	-16%
	Goderich	206	193	166	-40	-19%
	Guelph	590	637	606	16	3%
	Kitchener (y compris Cambridge)	2 008	2 151	2 116	108	5%
	Owen Sound	335	392	349	14	4%
	Sarnia	672	622	567	-105	-16%
	St. Thomas	411	367	391	-20	-5%
	Stratford	356	323	279	-77	-22%
	Walkerton	231	215	168	-63	-27%
	Windsor	1 132	999	944	-188	-17%
	Woodstock	648	649	584	-64	-10%
Total Ouest		7 319	7 150	6 786	-533	-7%
Total Ontario		29 611	27 790	26 796	-2 815	-10%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données (FRANK) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de détention ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	11 965	11 666	11 960	-5	0%
	Brantford	3 640	3 666	3 927	287	8%
	Cayuga	683	670	605	-78	-11%
	Milton	2 737	2 775	2 804	67	2%
	Orangeville	1 107	1 141	1 136	29	3%
	Simcoe	1 921	1 893	1 226	-695	-36%
	Welland (y compris Niagara Falls)	3 609	3 669	3 487	-122	-3%
Total Centre-Ouest		25 662	25 480	25 145	-517	-2%
Est	Belleville	7 306	7 489	7 266	-40	-1%
	Pembroke	3 648	3 705	3 710	62	2%
	Picton	751	617	667	-84	-11%
Total Est		11 705	11 811	11 643	-62	-1%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 809	3 230	3 285	-524	-14%
	Gore Bay	866	811	696	-170	-20%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	712	817	644	-68	-10%
	North Bay	4 015	4 612	4 609	594	15%
	Parry Sound	1 490	1 284	1 047	-443	-30%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	4 299	4 761	4 750	451	10%
	Sudbury (y compris Espanola)	6 641	6 951	6 997	356	5%
Total Nord-Est		21 832	22 466	22 028	196	1%
Nord-Ouest	Fort Frances	380	334	294	-86	-23%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	1 923	1 532	1 312	-611	-32%
	Thunder Bay	5 160	4 593	4 742	-418	-8%
Total Nord-Ouest		7 463	6 459	6 348	-1 115	-15%
Toronto	1911, avenue Eglinton	10 324	0	0	-10 324	-100%
	311, rue Jarvis	12 501	12 158	12 525	24	0%
	47, avenue Sheppard Est	13 143	23 454	24 155	11 012	84%
Total Toronto		35 968	35 612	36 680	712	2%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Ouest	Chatham	4 564	4 183	4 120	-444	-10%
	Goderich	2 141	1 846	1 742	-399	-19%
	Guelph	2 347	2 407	2 754	407	17%
	Kitchener (y compris Cambridge)	9 100	9 507	10 051	951	10%
	Owen Sound	2 185	2 224	2 511	326	15%
	Sarnia	5 590	5 606	5 293	-297	-5%
	St. Thomas	1 985	2 013	2 039	54	3%
	Stratford	1 761	1 592	1 453	-308	-17%
	Walkerton	1 444	1 445	1 262	-182	-13%
	Windsor	6 364	5 513	6 097	-267	-4%
	Woodstock	4 477	4 336	4 640	163	4%
Total Ouest		41 958	40 672	41 962	4	0%
Total Ontario		144 588	142 500	143 806	-782	-1%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données (FRANK) ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice (y compris les ajournements) ainsi que les événements entendus dans le cadre de procédures d'exécution.
3. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005/2006	13 250	15 778	5 041
	2006/2007	11 524	13 987	4 807
	2007/2008	11 135	14 686	5 144
Centre-Ouest	2005/2006	16 271	19 861	6 524
	2006/2007	15 036	18 343	6 879
	2007/2008	14 910	18 525	6 801
Est	2005/2006	8 848	7 628	3 102
	2006/2007	8 359	6 925	2 965
	2007/2008	7 308	7 384	3 191
Nord-Est	2005/2006	3 562	3 525	1 672
	2006/2007	3 048	3 432	1 472
	2007/2008	2 761	2 830	1 374
Nord-Ouest	2005/2006	1 877	952	558
	2006/2007	1 532	1 008	354
	2007/2008	1 319	831	470
Toronto	2005/2006	17 171	28 997	11 174
	2006/2007	15 951	24 937	11 690
	2007/2008	14 660	24 962	9 359
Ouest	2005/2006	14 320	11 258	4 469
	2006/2007	13 413	11 246	3 771
	2007/2008	11 540	10 869	3 295
Ontario	2005/2006	75 299	87 999	32 540
	2006/2007	68 863	79 878	31 937
	2007/2008	63 633	80 087	29 635

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les demandes déposées et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts, à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui sont ajournés par l'officier de justice qui préside).
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice et du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances : demandes déposées

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	2 218	1 915	1 867	-351	-16%
	Bracebridge	444	391	380	-64	-14%
	Cobourg	488	335	318	-170	-35%
	Lindsay (y compris Minden)	551	466	437	-114	-21%
	Newmarket	1 038	967	922	-116	-11%
	Orillia	395	382	364	-31	-8%
	Peterborough	602	550	550	-52	-9%
	Richmond Hill	4 801	3 842	3 770	-1 031	-21%
	Whitby (y compris Oshawa)	2 713	2 676	2 527	-186	-7%
Total Centre-Est		13 250	11 524	11 135	-2 115	-16%
Centre-Ouest	Brampton	7 249	6 732	6 735	-514	-7%
	Brantford	813	706	769	-44	-5%
	Burlington	799	749	552	-247	-31%
	Cayuga	171	175	184	13	8%
	Hamilton	2 927	2 790	2 726	-201	-7%
	Milton	530	485	489	-41	-8%
	Oakville	661	597	610	-51	-8%
	Orangeville	344	323	282	-62	-18%
	Simcoe	291	352	310	19	7%
	St. Catharines	1 718	1 311	1 129	-589	-34%
	Welland	768	816	1 124	356	46%
Total Centre-Ouest		16 271	15 036	14 910	-1 361	-8%
Est	Alexandria	101	99	96	-5	-5%
	Belleville	762	794	678	-84	-11%
	Brockville	535	427	479	-56	-10%
	Cornwall (y compris Iroquois)	441	412	414	-27	-6%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	749	599	532	-217	-29%
	L'Orignal	405	411	404	-1	0%
	Morrisburg	95	69	49	-46	-48%
	Napanee (y compris Kalader)	143	168	141	-2	-1%
	Ottawa	4 801	4 515	3 841	-960	-20%
	Pembroke	266	368	208	-58	-22%
	Perth	290	252	257	-33	-11%
	Picton	117	99	99	-18	-15%
	Renfrew	143	146	110	-33	-23%
Total Est		8 848	8 359	7 308	-1 540	-17%
Nord-Est	Burks Falls	0	74	30	30	
	Cochrane	158	115	109	-49	-31%
	Elliot Lake	74	74	57	-17	-23%
	Englehart	28	97	0	-28	-100%
	Gore Bay	47	37	32	-15	-32%
	Haileybury	121	173	93	-28	-23%
	Kapuskasing	204	191	167	-37	-18%
	Kirkland Lake	90	76	93	3	3%
	North Bay	558	469	380	-178	-32%
	Parry Sound	191	111	175	-16	-8%
	Sault Ste. Marie	605	523	536	-69	-11%
	Sturgeon Falls	0	2	1	1	
	Sudbury	1 076	761	724	-352	-33%
	Timmins	410	345	364	-46	-11%
Total Nord-Est		3 562	3 048	2 761	-801	-22%

Cour des petites créances : demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Dryden	195	179	163	-32	-16%
	Fort Frances	93	91	125	32	34%
	Geraldton	71	49	29	-42	-59%
	Kenora	156	112	136	-20	-13%
	Nipigon	43	46	45	2	5%
	Red Lake	41	51	27	-14	-34%
	Thunder Bay	1 278	1 004	794	-484	-38%
Total Nord-Ouest		1 877	1 532	1 319	-558	-30%
Toronto	47, avenue Sheppard Est	17 171	15 951	14 660	-2 511	-15%
Total Toronto		17 171	15 951	14 660	-2 511	-15%
Ouest	Cambridge	946	785	690	-256	-27%
	Chatham	655	563	568	-87	-13%
	Goderich	327	273	182	-145	-44%
	Guelph	837	822	688	-149	-18%
	Kitchener	1 875	1 543	1 600	-275	-15%
	London	2 321	2 217	1 906	-415	-18%
	Owen Sound	495	512	452	-43	-9%
	Sarnia	655	610	632	-23	-4%
	St. Thomas	599	602	502	-97	-16%
	Stratford	421	362	300	-121	-29%
	Walkerton	309	312	286	-23	-7%
	Windsor	4 294	4 364	3 219	-1 075	-25%
	Woodstock	586	448	515	-71	-12%
Total Ouest		14 320	13 413	11 540	-2 780	-19%
Total Ontario		75 299	68 863	63 633	-11 666	-15%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts, à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances : événements entendus

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	1 969	2 043	2 036	67	3%
	Bracebridge	539	477	558	19	4%
	Cobourg	508	471	412	-96	-19%
	Lindsay (y compris Minden)	529	459	539	10	2%
	Newmarket	1 291	1 061	1 043	-248	-19%
	Orillia	155	286	356	201	130%
	Peterborough	729	624	750	21	3%
	Richmond Hill	7 617	5 869	5 924	-1 693	-22%
	Whitby (y compris Oshawa)	2 441	2 697	3 068	627	26%
Total Centre-Est		15 778	13 987	14 686	-1 092	-7%
Centre-Ouest	Brampton	9 054	8 758	8 836	-218	-2%
	Brantford	636	694	649	13	2%
	Burlington	1 070	1 045	893	-177	-17%
	Cayuga	184	263	261	77	42%
	Hamilton	3 800	3 428	3 490	-310	-8%
	Milton	766	597	632	-134	-17%
	Oakville	1 129	935	865	-264	-23%
	Orangeville	427	368	335	-92	-22%
	Simcoe	274	322	339	65	24%
	St. Catharines	1 673	1 337	1 345	-328	-20%
	Welland	848	596	880	32	4%
Total Centre-Ouest		19 861	18 343	18 525	-1 336	-7%
Est	Alexandria	87	92	100	13	15%
	Belleville	791	754	869	78	10%
	Brockville	586	491	697	111	19%
	Cornwall (y compris Iroquois)	438	321	351	-87	-20%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	594	516	484	-110	-19%
	L'Orignal	426	460	409	-17	-4%
	Morrisburg	40	73	49	9	23%
	Napanee (y compris Kalader)	168	161	223	55	33%
	Ottawa	3 599	3 281	3 533	-66	-2%
	Pembroke	244	246	229	-15	-6%
	Perth	262	276	193	-69	-26%
	Pictou	201	137	141	-60	-30%
	Renfrew	192	117	106	-86	-45%
Total Est		7 628	6 925	7 384	-244	-3%
Nord-Est	Burks Falls	0	19	44	44	
	Cochrane	115	136	92	-23	-20%
	Elliot Lake	73	80	74	1	1%
	Englehart	40	0	0	-40	-100%
	Gore Bay	30	24	24	-6	-20%
	Haileybury	81	115	160	79	98%
	Kapuskasing	147	127	84	-63	-43%
	Kirkland Lake	40	46	45	5	13%
	North Bay	492	445	421	-71	-14%
	Parry Sound	227	202	141	-86	-38%
	Sault Ste. Marie	381	377	287	-94	-25%
	Sturgeon Falls	0	0	1	1	
	Sudbury	1 330	1 434	1 177	-153	-12%
	Timmins	569	427	280	-289	-51%
Total Nord-Est		3 525	3 432	2 830	-695	-20%

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Dryden	74	59	27	-47	-64%
	Fort Frances	35	39	55	20	57%
	Geraldton	11	25	25	14	127%
	Kenora	58	94	76	18	31%
	Nipigon	56	32	20	-36	-64%
	Red Lake	0	12	8	8	
	Thunder Bay	718	747	620	-98	-14%
Total Nord-Ouest		952	1 008	831	-121	-13%
Toronto	47, avenue Sheppard Est	28 997	24 937	24 962	-4 035	-14%
Total Toronto		28 997	24 937	24 962	-4 035	-14%
Ouest	Cambridge	481	736	643	162	34%
	Chatham	468	513	567	99	21%
	Goderich	280	280	239	-41	-15%
	Guelph	938	829	767	-171	-18%
	Kitchener	1 679	1 689	1 710	31	2%
	London	2 637	2 170	2 696	59	2%
	Owen Sound	455	476	492	37	8%
	Samia	489	551	540	51	10%
	St. Thomas	539	622	524	-15	-3%
	Stratford	337	347	289	-48	-14%
	Walkerton	298	314	215	-83	-28%
	Windsor	2 118	2 270	1 899	-219	-10%
	Woodstock	539	449	288	-251	-47%
Total Ouest		11 258	11 246	10 869	-389	-3%
Total Ontario		87 999	79 878	80 087	-7 912	-9%

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui sont ajournés par l'officier de justice qui préside).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle

	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	1 158	1 075	1 078	1 134	1 168
Appels qui se sont ajoutés	868	859	934	911	851
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	951	856	878	877	842
Appels en instance (au 31 mars)	1 075	1 078	1 134	1 168	1 177

Source : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière civile

	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	825	855	773	777	725
Appels qui se sont ajoutés	918	827	874	799	730
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	888	909	870	849	783
Appels en instance (au 31 mars)	855	773	777	725	672

Source : Cour d'appel de l'Ontario